

Caractéristiques des victimes de violence conjugale

L'enquête de 1999 sur la victimisation comporte diverses variables sociodémographiques qui permettent de préciser quelles sont les caractéristiques des victimes de violence conjugale. L'analyse de ces caractéristiques peut contribuer à déceler l'existence de facteurs de risque de la violence conjugale plus élevés au sein de certains groupes.

Ce chapitre examine dans quelle mesure il est possible d'établir, à l'aide des données de l'enquête de 1999, si les risques de subir de la violence conjugale sont distribués de manière tout à fait aléatoire, ou s'ils peuvent au contraire être liés à des variables comme l'âge des victimes, leur statut matrimonial, la durée de l'union avec leur partenaire, la présence d'enfants dans leur ménage, leur scolarité, leur situation d'emploi et leur niveau de revenu.

L'étude des caractéristiques des victimes présente un grand intérêt, mais ces connaissances seraient davantage utiles si l'on disposait également des caractéristiques des agresseurs qui demeurent entièrement responsables du recours à la violence conjugale. L'utilisation des CTS de Straus a permis, dans plusieurs enquêtes, d'identifier tant les victimes que les agresseurs et de présenter à la fois les caractéristiques des victimes et des personnes qui ont eu recours à la violence physique envers leur conjoint ou un ex-conjoint.

La dernière section de ce chapitre fournira une illustration de ce double emploi des CTS. On y fera état des facteurs de risque d'être victime ou agresseur mis en évidence grâce à une enquête longitudinale menée à Dunedin, en Nouvelle-Zélande, auprès d'un panel de jeunes âgés de 21 ans.

Victimes du conjoint actuel

Selon le groupe d'âge des victimes

L'âge apparaît comme un premier facteur de risque important d'être victime de violence conjugale. La majorité des victimes du conjoint actuel se trouvent chez les moins de 35 ans au Québec (tableau 6.1). Environ 60 % des victimes de sexe masculin et 55 % des victimes de sexe féminin appartiennent à ce groupe

Tableau 6.1

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Québec, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ¹	
	n ¹	%o	%	n ¹	%o	%	Homme	Femme
Selon l'âge								
15-34 ans	42 200	112	60	28 700	63	55	377 700	453 400
35-54 ans	23 700	26	34	18 900	22	36	900 000	875 000
55 ans et plus	—	—	—	—	—	—	542 300	464 900
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200
Selon le statut matrimonial du répondant								
Union libre	37 400	77	53	28 300	55	54	485 000	510 200
Marié	32 900	25	47	24 300	19	46	1 335 100	1 283 100
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200
Selon l'activité principale pendant l'année								
En emploi ou à son propre compte	58 700	46	84	27 900	29	53	1 287 800	965 100
En chômage ou aux études	—	—	—	—	—	—	58 900	75 100
Soins des enfants, travail au foyer, congé de maternité	—	—	—	16 000	40	30	—	397 300
Retraite, maladie longue durée, autre	—	—	—	—	—	—	381 400	303 400
Non déclarée	—	—	—	—	—	—	79 500	52 300
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200
Selon le niveau de scolarité atteint								
Études part. sec./prim., aucune étude, mat. seul.	—	—	18	17 300	37	33	478 500	472 000
Diplôme du secondaire	—	—	—	—	—	—	231 600	234 300
Études part. univ., collège comm. ou cégep	15 400	80	22	—	—	—	192 700	189 100
Dipl. ou cert. d'un collège communautaire	23 400	47	33	17 800	36	34	497 300	493 500
Bacc., maîtrise ou doctorat	—	—	—	—	—	—	338 700	351 600
Non déclaré	—	—	—	—	—	—	81 300	52 700
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200
Selon la principale source de revenu								
Revenu d'emploi	60 000	46	85	32 500	31	62	1 310 700	1 036 000
Autres sources de revenu	—	—	—	16 800	25	32	419 500	680 100
Non déclarée/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	89 800	77 200
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200

Tableau 6.1 (suite)

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Québec, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ¹	
	n ¹	% _o	%	n ¹	% _o	%	Homme	Femme
Selon le revenu personnel annuel								
Moins de 30 000 \$	23 100	44	33	40 600	38	77	524 100	1 083 600
De 30 000 à 49 999 \$	24 100	47	34	—	—	—	508 200	235 900
50 000 \$ et plus	—	—	—	—	—	—	371 800	89 400
Non déclaré/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	416 000	384 400
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200
Selon le revenu annuel du ménage								
Moins de 30 000 \$	17 100	51	24	—	—	24	333 600	367 100
De 30 000 à 49 999 \$	14 900	33	21	24 000	48	46	446 100	494 900
50 000 \$ et plus	28 700	38	41	—	—	—	750 600	616 800
Non déclaré/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	289 700	314 500
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200
Selon l'âge du plus jeune enfant								
Cinq ans ou moins	31 800	97	45	—	—	—	326 500	303 400
6-18 ans	15 800	32	22	16 600	35	32	497 000	479 200
Plus de 18 ans	—	—	—	—	—	—	179 900	179 300
Sans objet/Non déclaré	20 200	25	29	24 800	30	47	816 600	831 400
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200
Selon la durée de l'union								
Cinq ans ou moins	18 800	69	27	—	—	25	271 700	269 900
Plus de cinq ans	51 400	35	73	39 400	27	75	1 481 700	1 477 700
Non déclarée/Sans objet/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	66 700	45 700
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

d'âge; pourtant, les hommes et les femmes de ce groupe d'âge comptent respectivement pour 21 % et 25 % des personnes de 15 ans et plus vivant avec un conjoint actuel.

Au Canada, les moins de 35 ans constituent 46 % et 45 % des victimes masculines et féminines, tandis que les hommes et les femmes de ce groupe d'âge représentent respectivement 20 % et 25 % de la population de 15 ans et plus ayant un conjoint actuel (tableau 6.2). Il semble donc que les victimes du conjoint actuel se concentrent davantage chez les moins de 35 ans au Québec que dans l'ensemble du Canada. C'est tout particulièrement le cas des hommes, parmi lesquels 60 % des victimes ont moins de 35 ans au Québec, comparativement à 46 % au Canada.

Tableau 6.2

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Canada, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ¹	
	n ¹	% _o	%	n ¹	% _o	%	Homme	Femme
Selon l'âge								
15-34 ans	135 900	92	46	115 000	65	45	1 479 100	1 779 500
35-54 ans	136 500	37	46	119 300	34	47	3 691 800	3 510 000
55 ans et plus	21 300	9	7	21 300	11	8	2 258 200	1 890 300
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800
Selon le statut matrimonial du répondant								
Union libre	78 900	77	27	66 400	68	26	1 024 400	978 200
Marié	214 800	34	73	189 200	31	74	6 404 800	6 201 600
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800
Selon l'activité principale pendant l'année								
En emploi ou à son propre compte	250 000	48	85	163 100	43	64	5 262 300	3 826 600
En chômage ou aux études	26 900	114	9	—	—	—	235 200	225 300
Soins des enfants, travail au foyer, congé de maternité	—	—	—	57 600	36	23	56 800	1 600 200
Retraite, maladie longue durée, autre	—	—	—	19 300	17	8	14 751 800	1 167 100
Non déclarée	—	—	—	—	—	—	399 700	360 500
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800
Selon le niveau de scolarité atteint								
Études part. sec./prim., aucune étude, mat. seul.	46 300	30	16	45 000	32	18	1 527 400	1 394 400
Diplôme du secondaire	31 800	30	11	38 500	33	15	1 055 300	1 157 900
Études part. univ., collège comm. ou cégep	56 400	64	19	41 400	44	16	882 400	936 800
Dipl. ou cert. d'un collège communautaire	101 000	52	34	81 200	43	32	1 933 900	1 893 700
Bacc., maîtrise ou doctorat	50 300	32	17	43 700	31	17	1 569 300	1 419 100
Non déclaré	—	—	—	—	—	—	460 800	377 800
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800
Selon la principale source de revenu								
Revenu d'emploi	258 400	49	88	183 100	44	72	5 298 000	4 203 300
Autres sources de revenu	28 200	18	10	60 500	25	24	1 582 100	2 404 700
Non déclarée/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	549 000	571 800
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800

Tableau 6.2 (suite)

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Canada, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ¹	
	n ¹	%	%	n ¹	%	%	Homme	Femme
Selon le revenu personnel annuel								
Moins de 30 000 \$	75 700	44	26	164 000	44	64	1 702 900	3 765 700
De 30 000 à 49 999 \$	89 800	48	31	30 900	29	12	1 862 100	1 051 500
50 000 \$ et plus	90 500	45	31	15 000	32	6	2 017 300	476 200
Non déclaré/Ne sait pas	37 700	20	13	45 600	24	18	1 846 800	1 886 500
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800
Selon le revenu annuel du ménage								
Moins de 30 000 \$	46 500	49	16	47 000	44	18	941 600	1 070 800
De 30 000 à 49 999 \$	58 000	41	20	68 500	44	27	1 421 800	1 544 200
50 000 \$ et plus	156 300	44	53	89 400	32	35	3 523 800	2 826 400
Non déclaré/Ne sait pas	32 900	21	11	50 600	29	20	1 541 900	1 738 300
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800
Selon l'âge du plus jeune enfant								
Cinq ans ou moins	120 000	92	41	73 900	59	29	1 311 000	1 258 300
6-18 ans	61 700	34	21	80 200	43	31	1 834 100	1 875 600
Plus de 18 ans	13 000	18	4	—	—	—	717 600	668 700
Sans objet/Non déclaré	99 000	28	34	90 300	27	35	3 566 500	3 377 200
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800
Selon la durée de l'union								
Cinq ans ou moins	81 100	77	28	66 400	68	26	1 058 500	974 100
Plus de cinq ans	211 900	36	72	186 900	32	73	5 868 400	5 767 200
Non déclarée/Sans objet/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	502 200	438 600
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Par contre, 34 % des hommes et 36 % des femmes victimes de violence conjugale se trouvent chez les 35-54 ans au Québec, alors que les hommes et les femmes de ce groupe d'âge constituent 49 % des personnes vivant avec un conjoint actuel. Au Canada, les 35-54 ans représentent 46 % et 47 % des victimes masculines et féminines, tandis que les hommes et les femmes de ce groupe d'âge constituent respectivement 50 % et 49 % des personnes de ce groupe d'âge vivant avec un conjoint actuel.

Enfin, 7 % des victimes de sexe masculin et 8 % des victimes de sexe féminin ont 55 ans et plus au Canada (la faible taille de l'échantillon de ce groupe ne permet pas d'établir la proportion de manière fiable dans le cas du Québec), tandis que les hommes et les femmes de ce groupe d'âge représentent respectivement 30 % et 26 % de la population de 15 ans et plus vivant avec un conjoint actuel.

Cette situation se reflète par une diminution marquée des taux quinquennaux de victimisation à mesure que l'âge augmente. Chez les hommes vivant avec une conjointe actuelle, le taux de victimisation des moins de 35 ans atteint 112 ‰ au Québec, par rapport à 63 ‰ chez les femmes. Au Canada, ces taux sont respectivement de 92 ‰ et de 65 ‰ chez les moins de 35 ans. Chez les 35-54 ans, les taux de prévalence sont de 26 ‰ et de 22 ‰ au Québec, comparativement à 37 ‰ et à 34 ‰ dans l'ensemble du Canada. Enfin, chez les 55 ans et plus, ils se situent à 9 ‰ et à 11 ‰ au Canada; la faible taille de l'échantillon ne permet pas d'obtenir une estimation fiable du taux de prévalence chez les 55 ans et plus, au Québec. Le fait que les taux de victimisation observés chez les hommes soient plus élevés que chez les femmes parmi les victimes du conjoint actuel pourrait être attribuable à ce que les hommes ont tendance à demeurer plus longtemps au sein d'une relation marquée par la violence conjugale.

Dans le cas d'une variable comme l'âge, il faut également souligner que la façon dont sont établis les taux quinquennaux de prévalence dans cette enquête peut avoir pour effet d'atténuer quelque peu le constat selon lequel la violence conjugale survient dans une proportion élevée des cas chez les moins de 35 ans. En effet, chez les victimes du conjoint actuel (de même que chez les victimes d'un ex-conjoint), l'âge enregistré dans le fichier de microdonnées est celui de la victime au moment de l'enquête et non celui qu'elle avait au moment où est survenu le premier incident de violence. Il est possible qu'une certaine proportion des cas où le premier incident de violence est survenu deux, trois, quatre ou cinq ans auparavant, quand les victimes avaient moins de 35 ans, peuvent, du fait que ces victimes ont deux, trois, quatre ou cinq ans de plus au moment de l'enquête, avoir été classés dans le groupe des 35-54 ans.

Il est donc possible que le taux de prévalence chez les moins de 35 ans serait plus élevé si ce taux était calculé en fonction de l'âge de la victime au moment où survient le premier incident de violence conjugale. Un décalage de même nature peut se produire entre le groupe des 35-54 ans et celui des 55 ans et plus. En conséquence, le taux de prévalence selon le groupe d'âge auquel appartenait la victime au moment où la violence a commencé est sans doute sous-estimé quelque peu chez les 15-34 ans, et il peut être légèrement surestimé dans les autres groupes d'âge. Un taux de prévalence établi en fonction de l'âge de la victime au moment du premier incident de violence conjugale subi de la part du conjoint actuel établirait sans doute une meilleure évaluation du facteur de risque que peut constituer l'âge de la victime.

Selon le statut matrimonial des victimes

L'importance des unions libres au Québec, particulièrement chez les jeunes couples, constitue un facteur additionnel que l'on doit prendre en considération. Ainsi, au Québec, 53 % des victimes masculines et 54 % des victimes féminines se recrutent chez les personnes vivant en union libre (tableau 6.1), tandis que ces proportions sont de 27 % et de 26 % respectivement dans

l'ensemble du Canada (tableau 6.2). Au Québec, chez les 15 ans et plus, 28 % des personnes ayant un conjoint actuel vivent en union libre, alors que cette proportion se situe à 14 % au Canada.

Le taux de victimisation atteint 77 ‰ chez les hommes vivant en union libre au Québec, comparativement à 25 ‰ chez les hommes mariés; chez les femmes, ces taux sont respectivement de 55 ‰ et de 19 ‰. En d'autres termes, au Québec, le risque de victimisation s'avère environ trois fois plus grand pour les personnes vivant en union libre que pour les personnes mariées. Au Canada, le taux de victimisation est de 77 ‰ chez les hommes vivant en union libre, comparativement à 34 ‰ chez les hommes mariés; chez les femmes, ces taux sont respectivement de 68 ‰ et de 31 ‰. Il semble donc que les taux de victimisation chez les personnes vivant en union libre sont à peu près du même ordre de grandeur au Québec et au Canada, tout au moins chez les hommes.

Par ailleurs, on observe au Canada des taux de prévalence de la violence conjugale plus élevés qu'au Québec, chez les gens mariés. Le fait que les personnes vivant en union libre sont plus jeunes que les personnes mariées constitue sans doute l'élément le plus susceptible d'expliquer l'écart entre les taux de prévalence observés chez les gens vivant en union libre comparativement aux personnes mariées. Ainsi, 72 % des personnes vivant en union libre au Québec se trouvent chez les moins de 35 ans, comparativement à 69 % au Canada. En outre, les taux de prévalence supérieurs observés au Canada chez les gens mariés peuvent découler du fait que 60 % des moins de 35 ans vivant avec un conjoint actuel au Canada ont choisi le mariage, tandis que 67 % des moins de 35 ans vivant avec un conjoint actuel au Québec ont opté pour l'union libre.

À l'intérieur des mêmes groupes d'âge, le risque de subir de la violence conjugale semble plus élevé chez les personnes vivant en union libre que chez les gens mariés (données non présentées). Ainsi, le rapport entre le taux de victimisation des personnes (hommes et femmes réunis) en union libre et celui des personnes mariées est de 1,3 au Québec et de 1,4 au Canada chez les moins de 35 ans (le taux de prévalence atteint 94 ‰ chez les gens vivant en union libre et 72 ‰ chez les personnes mariées au Québec; les taux correspondant sont de 96 ‰ et de 68 ‰ au Canada). Chez les 35-54 ans, le rapport entre le taux de victimisation des personnes vivant en union libre et celui des personnes mariées s'établit à 1,8 au Québec et à 1,5 au Canada. Cependant, les taux de prévalence sont moins importants dans ce groupe d'âge que chez les moins de 35 ans. Au Québec, le taux atteint 36 ‰ chez les victimes vivant en union libre et 20 ‰ chez les victimes mariées, comparativement à 51 ‰ et à 34 ‰ respectivement au Canada. Enfin, le taux de prévalence chez les personnes mariées de 55 ans et plus s'établit à 10 ‰ dans l'ensemble du Canada (l'échantillon ne comporte pas suffisamment de cas pour établir de façon fiable des taux séparés de prévalence relativement aux hommes et aux femmes vivant en union libre dans ce groupe d'âge).

Autres caractéristiques liées à l'âge des victimes

D'autres facteurs liés au jeune âge des conjoints peuvent accentuer le risque d'être victime de violence conjugale. La présence d'un enfant de moins de cinq ans dans le ménage est associée à un risque plus grand de victimisation, particulièrement chez les hommes, au Québec et au Canada, pour lesquels les taux de victimisation s'élèvent alors respectivement à 97 ‰ et à 92 ‰. Il semble que le taux de victimisation régresse à mesure que s'élève l'âge du plus jeune enfant vivant avec le ménage. Quant au taux de victimisation chez les femmes vivant avec des enfants de moins de cinq ans, il s'établit à 59 ‰ au Canada; la faible taille de l'échantillon ne permet pas d'obtenir une estimation fiable dans le cas du Québec. La différence entre les taux masculins et féminins ne signifie pas que les femmes vivant avec de jeunes enfants sont victimes de violence dans une moins grande proportion; un tel écart pourrait s'expliquer par le fait que les femmes demeurent moins longtemps que les hommes dans une relation quand elles sont victimes de violence conjugale.

Le risque de subir de la violence conjugale est également plus élevé dans les unions constituées depuis cinq ans ou moins, alors que le taux de prévalence y atteint 69 ‰ chez les hommes et 49 ‰³⁶ chez les femmes. Au Canada, ces taux sont respectivement de 77 ‰ et de 68 ‰. Si la relation est établie depuis plus de cinq ans, les taux de prévalence sont réduits de moitié environ et s'établissent à 35 ‰ chez les hommes et à 27 ‰ chez les femmes au Québec, comparativement à 36 ‰ et à 32 ‰ au Canada. Outre le facteur de l'âge, ces écarts pourraient résulter en partie d'un effet de sélection des unions sans violence chez les couples plus anciens, si les unions marquées par la violence ont cessé d'exister de façon plus sélective que les autres unions (dans une telle éventualité, une proportion plus élevée des victimes engagées dans des unions constituées il y a plus longtemps font partie des personnes ayant un ex-conjoint au moment de la réalisation de l'enquête), à moins qu'elles ne soient parvenues à dissuader durablement leur partenaire d'avoir recours à la violence.

En ce qui concerne la plupart de ces variables qui se rapportent d'assez près à l'âge des victimes, on peut observer que les taux des groupes les plus à risque paraissent moins élevés chez les femmes au Québec que dans l'ensemble du Canada. Un tel constat pourrait découler du fait que la proportion des femmes qui mettent rapidement un terme à une relation où elles sont victimes de violence conjugale est plus grande au Québec qu'au Canada. Cependant, pour vérifier une telle hypothèse, il faudrait disposer de l'information relative au moment où est survenu le premier incident.

Enfin, des variables comme l'âge du plus jeune enfant et la durée de l'union avec le conjoint actuel sont affectées, au même titre que l'âge du répondant, par le fait que la prévalence est mesurée sur une période de cinq ans, tandis que ces variables décrivent la situation du répondant au moment de l'enquête.

36. Le coefficient de variation approximatif de cette estimation est 34,5 %. Il convient de faire preuve de prudence dans l'interprétation de ce résultat.

Cette particularité de l'enquête peut contribuer à atténuer, à titre d'exemple, les taux de prévalence observés chez les personnes faisant état d'un enfant de moins de cinq ans dans le ménage ou chez celles dont l'union est constituée depuis cinq ans ou moins. Dans certains cas, lorsque le premier incident de violence remonte à plusieurs années, une certaine proportion des victimes ont pu être classées, au moment de l'enquête, dans une catégorie d'âge différente de celle où elles se trouvaient quand ce premier incident est survenu.

Autres caractéristiques socioéconomiques des victimes

Un autre groupe de variables socioéconomiques telles que le niveau d'études atteint par les victimes, leur situation d'emploi, leur revenu personnel ou celui du ménage dont elles font partie, ainsi que la source principale de ce revenu, affichent en général de moins grands écarts des taux de prévalence entre les diverses classes de variables que celles qui se rapportent à l'âge. Sauf dans certains cas où des classes particulières d'une variable peuvent être plus fortement liées à l'âge des répondants, notamment en ce qui concerne le groupe des « personnes à la retraite ou avec une maladie de longue durée » où les taux sont faibles, comme on pouvait s'y attendre dans le cas de personnes qui appartiennent pour la plupart au groupe des 55 ans et plus.

De la même façon, le taux élevé de victimisation observé chez les hommes en chômage ou aux études dans l'ensemble du Canada, soit 114 %, pourrait refléter le fait qu'il s'agit en grande partie de personnes plus jeunes (tableau 6.2); cependant, l'échantillon des femmes de la même catégorie ne comporte pas suffisamment de cas pour établir le taux de prévalence de façon fiable.

D'autre part, les écarts observés entre les catégories d'une même variable peuvent, dans certains cas, recouvrir des facteurs démographiques sous-jacents plus importants. À titre d'exemple, si l'on « contrôle » en fonction du groupe d'âge, le taux de victimisation selon le niveau de revenu du ménage laisse voir un effet de l'âge. Au Canada, pour ce qui est des hommes et des femmes de moins de 35 ans, le taux est de 93 % chez les victimes dont le ménage a un revenu annuel inférieur à 30 000 \$ (données non présentées). Le taux se situe à 91 % si le revenu se situe entre 30 000 et 49 999 \$ et à 65 % chez les membres d'un ménage ayant un revenu annuel de 50 000 \$ et plus. Chez les 35-54 ans, les taux correspondants sont de 66 %, 31 % et 35 %. L'âge et le niveau de revenu semblent donc exercer une influence conjointe sur le risque de victimisation.

Victimes d'un ex-conjoint

Selon le groupe d'âge des victimes

Les variables associées à l'âge des victimes apparaissent tout aussi importantes chez les victimes d'un ex-conjoint (tableaux 6.3 et 6.4). Ainsi, au Québec, les moins de 35 ans représentent 55 % des victimes chez les hommes et 52 %

Tableau 6.3

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part d'un ex-conjoint, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Québec, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ¹	
	n ¹	%	%	n ¹	%	%	Homme	Femme
Selon l'âge								
15-34 ans	40 500	210	55	58 700	250	52	193 000	235 200
35-54 ans	31 800	76	43	50 200	110	44	420 700	454 600
55 ans et plus	—	—	—	—	—	—	178 500	377 800
Total	73 700	93	100	113 300	106	100	792 200	1 067 600
Selon le statut matrimonial du répondant								
Union libre	14 600	66	20	32 100	127	28	223 200	252 800
Veuf ou veuve	—	—	—	—	—	—	73 100	279 300
Séparé ou divorcé	17 400	115	24	31 600	132	28	151 300	240 200
Célibataire jamais marié	35 000	190	47	43 400	263	38	183 800	165 300
Marié	—	—	—	—	—	—	160 200	122 000
Non déclaré/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	73 700	93	100	113 300	106	100	792 200	1 067 600
Selon l'activité principale pendant l'année								
En emploi ou à son propre compte	48 500	88	66	70 500	129	62	554 500	544 700
En chômage ou aux études	—	209	18	—	215	11	64 900	60 400
Soins des enfants, travail au foyer, congé de maternité	—	—	—	18 400	116	16	3 300	158 300
Retraite, maladie longue durée, autre	—	—	—	—	—	—	148 100	276 300
Non déclarée	—	—	—	—	—	—	21 400	27 900
Total	73 700	93	100	113 300	106	100	792 200	1 067 600
Selon le niveau de scolarité atteint								
Études part. sec./prim., aucune étude, mat. seul.	11 700	59	16	30 500	95	27	196 000	322 000
Diplôme du secondaire	—	—	—	—	—	—	76 900	116 400
Études part. univ., collègue comm. ou cégep	15 900	157	22	22 000	166	19	101 500	132 800
Dipl. ou cert. d'un collègue communautaire	23 300	94	32	32 700	117	29	246 500	279 400
Bacc., maîtrise ou doctorat	—	91	18	17 900	96	16	148 900	186 600
Non déclaré	—	—	—	—	—	—	22 400	30 500
Total	73 700	93	100	113 300	106	100	792 200	1 067 600
Selon la principale source de revenu								
Revenu d'emploi	58 300	101	79	76 500	133	68	574 900	576 100
Autres sources de revenu	—	—	—	34 200	76	30	189 000	447 600
Non déclarée/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	28 300	44 000
Total	73 700	93	100	113 300	106	100	792 200	1 067 600

Tableau 6.3 (suite)

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part d'un ex-conjoint, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Québec, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ¹	
	n ¹	%	%	n ¹	%	%	Homme	Femme
Selon le revenu personnel annuel								
Moins de 30 000 \$	38 800	145	53	66 500	116	59	267 900	574 200
De 30 000 à 49 999 \$	16 900	77	23	28 300	167	25	219 000	169 700
50 000 \$ et plus	—	—	—	—	—	—	147 500	68 600
Non déclaré/Ne sait pas	—	—	—	—	57	13	157 800	255 200
Total	73 700	93	100	113 300	106	100	792 200	1 067 600
Selon le revenu annuel du ménage								
Moins de 30 000 \$	18 300	102	25	51 500	131	45	179 500	392 900
De 30 000 à 49 999 \$	22 700	122	31	21 700	103	19	185 600	209 900
50 000 \$ et plus	23 000	83	31	28 700	124	25	277 000	230 500
Non déclaré/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	150 100	234 400
Total	73 700	93	100	113 300	106	100	792 200	1 067 600
Selon l'âge du plus jeune enfant								
Cinq ans ou moins	8 800	100	12	22 800	204	20	88 100	111 600
6-18 ans	—	—	—	33 300	140	29	133 900	237 300
Plus de 18 ans	—	—	—	—	—	—	36 800	86 700
Sans objet/Non déclaré	57 200	107	78	51 900	82	46	533 300	632 100
Total	73 700	93	100	113 300	106	100	792 200	1 067 600
Selon la durée de l'union								
Cinq ans ou moins	—	—	—	27 000	210	24	123 600	128 600
Plus de cinq ans	—	—	—	—	—	—	259 900	244 100
Non déclarée/Sans objet/Ne sait pas	53 100	130	72	77 000	111	68	408 800	694 900
Total	73 700	93	100	113 300	106	100	792 200	1 067 600
Selon la situation domestique du répondant								
Seul	26 700	107	36	20 300	54	18	250 800	377 100
Avec conjoint seulement	—	—	18	—	—	—	180 700	155 700
Avec conj. et enf. cé. < 25 ans	—	—	—	22 000	107	19	192 700	205 100
Avec conj. et sans enf. cé. < 25 ans	—	—	—	—	—	—	8 900	10 700
Mono. et enf. cé. < 25 ans	—	—	—	39 400	211	35	49 800	186 900
Mono. et sans enf. cé. < 25 ans	—	—	—	—	—	—	23 500	52 800
Vivant avec parents	—	251	18	—	431	—	53 000	28 100
Autre	—	118	5	—	—	—	32 800	51 100
Total	73 700	93	100	113 300	106	100	792 200	1 067 600

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

chez les femmes, alors que les personnes de ce groupe d'âge constituent 24 % et 22 % respectivement des personnes faisant état d'un ex-conjoint. Le taux de victimisation sur cinq ans atteint 210 ‰ chez les hommes et 250 ‰ chez les femmes de ce groupe d'âge. Au Canada, ces taux sont à peu près comparables et ils atteignent 212 ‰ et 282 ‰ respectivement.

Au Québec, le groupe des 35-54 ans compte 43 % des victimes chez les hommes et 44 % chez les femmes; ces proportions sont un peu moindres que la part des hommes (53 %) et des femmes (43 %) de ce groupe d'âge dans l'ensemble des personnes ayant un ex-conjoint au Québec. Les taux de victimisation dans ce groupe d'âge sont nettement moins élevés que chez les moins de 35 ans; ils atteignent 76 ‰ chez les hommes et 110 ‰ chez les femmes. Les taux correspondants, dans l'ensemble du Canada, sont de 90 ‰ et de 117 ‰.

La taille de l'échantillon au sein du groupe des 55 ans et plus n'est pas assez importante pour présenter des résultats fiables en ce qui concerne le Québec. Dans l'ensemble du Canada, les taux de victimisation pour ce qui est des sexes réunis est d'environ 10 ‰. Dans ce cas, le niveau de victimisation chez les personnes ayant un ex-conjoint est comparable à celui des personnes vivant avec un conjoint actuel. Il faut souligner, cependant, qu'une proportion élevée des personnes du groupe des 55 ans et plus faisant état d'un ex-conjoint sont veufs ou veuves.

Les taux de victimisation s'avèrent donc nettement plus élevés dans le cas des personnes ayant un ex-conjoint que dans celui des personnes qui vivent avec un conjoint actuel chez les moins de 35 ans et chez les 35-54 ans. En outre, il faut noter que l'effet de décalage inhérent à une enquête portant sur une période de cinq ans est susceptible d'atténuer quelque peu les taux de prévalence observés chez les moins de 35 ans et d'accentuer ceux que l'on obtient chez les 35-54 ans et chez les 55 ans et plus.

Autres caractéristiques socioéconomiques des victimes

En ce qui a trait à la plupart des autres variables sociodémographiques, l'analyse des risques de victimisation de la part d'un ex-conjoint se heurte à une difficulté importante du fait que la plupart de ces variables font état de la situation des répondants au moment de l'enquête. Dans le cas des personnes victimes de violence de la part d'un ex-conjoint, il devient difficile d'interpréter plusieurs de ces variables, étant donné que la dissolution d'une union entraîne souvent des modifications importantes dans les conditions de vie des personnes concernées.

À titre d'exemple, la variable relative au statut matrimonial des personnes faisant état d'un ex-conjoint décrit leur situation au moment de l'enquête et non le type de relation dans laquelle elles se trouvaient au moment de la vie commune avec cet ex-conjoint. Ainsi, les tableaux 6.3 et 6.4 indiquent que les taux les plus élevés de victimisation de la part d'un ex-conjoint se trouvent chez les personnes célibataires jamais mariées. On peut raisonnablement présumer que

Tableau 6.4

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part d'un ex-conjoint, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Canada, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ¹	
	n ¹	%	%	n ¹	%	%	Homme	Femme
Selon l'âge								
15-34 ans	120 700	212	47	225 700	282	52	569 400	799 100
35-54 ans	129 900	90	50	198 600	117	45	1 442 300	1 700 100
55 ans et plus	—	—	—	13 200	9	3	752 200	1 535 100
Total	259 200	94	100	437 400	108	100	2 763 900	4 034 300
Selon le statut matrimonial du répondant								
Union libre	47 000	99	18	71 600	145	16	474 500	493 100
Veuf ou veuve	—	—	—	—	—	—	258 800	1 067 100
Séparé ou divorcé	80 000	128	31	158 800	163	36	624 200	971 800
Célibataire jamais marié	98 400	207	38	147 700	293	34	474 700	503 300
Marié	28 000	33	11	47 900	52	11	861 200	922 000
Non déclaré/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	70 400	77 100
Total	259 200	94	100	437 400	108	100	2 763 900	4 034 300
Selon l'activité principale pendant l'année								
En emploi ou à son propre compte	200 900	105	78	268 200	136	61	1 918 000	1 965 900
En chômage ou aux études	32 300	202	12	54 800	284	13	159 900	192 700
Soins des enfants, travail au foyer, congé de maternité	—	—	—	75 200	141	17	18 000	534 000
Retraite, maladie longue durée, autre	17 200	30	7	26 700	23	6	577 300	1 149 000
Non déclarée	—	—	—	12 500	65	3	90 800	192 600
Total	259 200	94	100	437 400	108	100	2 763 900	4 034 300
Selon le niveau de scolarité atteint								
Études part. sec./prim., aucune étude, mat. seul.	39 300	65	15	88 900	88	20	603 900	1 013 100
Diplôme du secondaire	35 700	98	14	53 600	94	12	364 400	568 800
Études part. univ., collège comm. ou cégep	51 100	128	20	96 300	162	22	398 800	592 800
Dipl. ou cert. d'un collège communautaire	84 300	105	33	122 500	116	28	799 500	1 054 800
Bacc., maîtrise ou doctorat	41 900	87	16	61 100	102	14	482 900	600 100
Non déclaré	—	—	—	15 100	74	3	114 300	204 600
Total	259 200	94	100	437 400	108	100	2 763 900	4 034 300
Selon la principale source de revenu								
Revenu d'emploi	213 000	110	82	304 300	147	70	1 938 200	2 075 000
Autres sources de revenu	38 300	56	15	117 300	71	27	680 100	1 650 700
Non déclarée/Ne sait pas	—	—	—	15 800	51	4	145 700	308 700
Total	259 200	94	100	437 400	108	100	2 763 900	4 034 300

Tableau 6.4 (suite)

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part d'un ex-conjoint, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Canada, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ¹	
	n ¹	%	%	n ¹	%	%	Homme	Femme
Selon le revenu personnel annuel								
Moins de 30 000 \$	107 400	130	41	250 200	126	57	825 800	1 989 600
De 30 000 à 49 999 \$	78 700	108	30	93 500	139	21	728 000	673 800
50 000 \$ et plus	47 900	75	18	29 000	96	7	637 600	300 300
Non déclaré/Ne sait pas	25 100	44	10	64 700	60	15	572 500	1 070 500
Total	259 200	94	100	437 400	108	100	2 763 900	4 034 300
Selon le revenu annuel du ménage								
Moins de 30 000 \$	56 800	110	22	173 000	141	40	515 400	1 226 600
De 30 000 à 49 999 \$	68 300	122	26	100 400	137	23	558 000	732 500
50 000 \$ et plus	97 300	89	38	91 400	96	21	1 091 200	951 500
Non déclaré/Ne sait pas	36 800	61	14	72 600	65	17	599 300	1 123 600
Total	259 200	94	100	437 400	108	100	2 763 900	4 034 300
Selon l'âge du plus jeune enfant								
Cinq ans ou moins	24 500	96	9	104 300	258	24	256 200	404 500
6-18 ans	35 100	79	14	134 800	166	31	446 300	811 000
Plus de 18 ans	—	—	—	13 700	47	3	135 600	289 100
Sans objet/Non déclaré	192 200	100	74	184 600	73	42	1 925 700	2 529 800
Total	259 200	94	100	437 400	108	100	2 763 900	4 034 300
Selon la durée de l'union								
Cinq ans ou moins	56 100	148	22	93 100	222	21	378 500	419 300
Plus de cinq ans	19 000	20	7	25 700	26	6	945 300	984 200
Non déclarée/Sans objet/Ne sait pas	184 200	128	71	318 600	121	73	1 440 100	2 630 800
Total	259 200	94	100	437 400	108	100	2 763 900	4 034 300
Selon la situation domestique du répondant								
Seul	85 200	98	33	76 400	53	17	865 400	1 436 100
Avec conjoint seulement	44 800	69	17	42 500	64	10	645 400	669 300
Avec conj. et enf. cél.								
< 25 ans	30 200	48	12	67 100	98	15	625 400	686 600
Avec conj. et sans enf. cél. < 25 ans	—	—	—	—	—	—	49 400	43 000
Mono. et enf. cél. < 25 ans	35 300	216	14	182 100	279	42	163 100	653 500
Mono. et sans enf. cél. < 25 ans	—	—	—	—	—	—	63 400	242 100
Vivant avec parents	36 600	223	14	29 600	309	7	163 800	95 800
Autre	25 500	136	10	31 000	149	7	187 900	207 900
Total	259 200	94	100	437 400	108	100	2 763 900	4 034 300

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

ces personnes ont vécu en union libre avec le partenaire dont elles ont été victimes et qu'elles sont redevenues « célibataires » après la dissolution de l'union. Dans le cas des personnes se disant « séparées ou divorcées », on peut supposer qu'elles étaient mariées avec l'ex-conjoint dont elles font mention. On trouve un certain nombre de personnes qui font mention d'un ex-conjoint et qui étaient mariées ou vivaient en union libre avec un nouveau partenaire au moment de l'enquête. Dans ces deux derniers groupes, les taux de victimisation de la part d'un ex-conjoint sont nettement moins élevés que ceux que l'on observe chez les « célibataires » ou chez les personnes « séparées ou divorcées ».

Si l'on recoupe (ou « contrôle ») le statut matrimonial mentionné par les victimes d'un ex-conjoint au moment de l'enquête avec le groupe d'âge auquel elles appartiennent, il est néanmoins possible de faire ressortir quelques faits significatifs (données non présentées). Au Québec comme au Canada, la majorité des victimes d'un ex-conjoint qui se déclarent « célibataires » se trouvent chez les moins de 35 ans, dans des proportions respectives de 75 % et de 73 %. Par contre, la majorité des personnes qui se déclarent « séparées ou divorcées » appartiennent au groupe des 35-54 ans, dans des proportions respectives de 75 % et de 68 %.

Les victimes de moins de 35 ans sont, pour la grande majorité, soit « célibataires » au moment de l'enquête (59 % au Québec et 52 % au Canada), soit en union libre avec un partenaire (29 % au Québec et 18 % au Canada). Les autres sont pour la plupart « séparées ou divorcées ». Chez les 35-54 ans, environ la moitié des victimes sont « séparées ou divorcées » (45 % au Québec et 50 % au Canada). Les « célibataires » (23 % au Québec et 19 % au Canada) et les personnes vivant en union libre au moment de l'enquête (20 % au Québec et 16 % au Canada) constituent des groupes d'importance comparable.

Les taux de prévalence de la violence conjugale de la part d'un ex-conjoint sont plus élevés chez les moins de 35 ans que chez les 35-54 ans pour ce qui est de chacune des catégories de statut matrimonial au moment de l'enquête. Ainsi, chez les « célibataires », le taux de prévalence est de 336 ‰ au Québec (343 ‰ au Canada), comparativement à 129 ‰ chez les 35-54 ans (162 ‰ au Canada). On observe un phénomène similaire chez les personnes qui se disaient « séparées ou divorcées » au moment de l'enquête. Le taux de prévalence au Canada atteint 345 ‰ chez les moins de 35 ans (la taille de l'échantillon de ce groupe n'est pas suffisante au Québec pour présenter une estimation fiable), comparativement à un taux de 147 ‰ au Québec et de 171 ‰ au Canada chez les 35-54 ans. Enfin, chez les personnes vivant en union libre avec un partenaire au moment de l'enquête et rapportant aussi un ex-conjoint, les taux de victimisation sont de 163 ‰ au Québec et de 188 ‰ au Canada chez les moins de 35 ans, comparativement à 69 ‰ et à 101 ‰ respectivement chez les 35-54 ans.

En somme, les taux de victimisation des « célibataires » et des personnes « séparées ou divorcées » au moment de l'enquête sont à peu près comparables à l'intérieur des deux groupes d'âge, mais ils sont nettement plus élevés que les

taux de victimisation des personnes ayant un ex-conjoint vivant en union libre avec un nouveau partenaire au moment de l'enquête.

La variable relative à l'âge du plus jeune enfant offre une illustration supplémentaire du fait que ces résultats reflètent la situation des répondants au moment de l'enquête et non celle qui avait cours durant l'union avec l'ex-conjoint violent. Les femmes vivant avec des enfants de moins de cinq ans présentent des taux de victimisation de la part d'un ex-conjoint qui s'élèvent respectivement à 204 ‰ au Québec et à 258 ‰ au Canada. Chez les hommes vivant avec des enfants de moins de cinq ans, les taux de victimisation de la part d'une ex-conjointe se situent à 100 ‰ au Québec et à 96 ‰ au Canada.

Comme les mères obtiennent de manière nettement prépondérante la garde des enfants, particulièrement quand ils sont très jeunes (Duchesne, 2002 : 2), il ne faut pas s'étonner de la disproportion entre les taux de prévalence observés chez les femmes et les hommes dans les différentes classes de cette variable. Par ailleurs, il aurait été intéressant que l'enquête demande au répondant si des enfants étaient issus de l'union antérieure, ainsi que l'âge de ces enfants, le cas échéant. Car il est possible que l'enfant, surtout s'il est très jeune, ne soit pas, dans certains cas, issu de l'union avec l'ex-partenaire violent. Il aurait en outre fallu demander au répondant s'il avait la garde des enfants ou si la garde avait été accordée à l'ex-partenaire. Ces renseignements auraient permis d'étudier le lien entre le taux de prévalence de la violence de la part d'un ex-conjoint et l'âge des enfants issus du couple.

Victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint

Selon le groupe d'âge des victimes

Les tableaux 6.5 et 6.6 présentent les résultats relatifs au total des victimes de violence de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint en fonction des mêmes caractéristiques que celles présentées dans les tableaux des sections précédentes. Dans le cas des variables démographiques, les différences de caractéristiques entre les deux catégories de victimes ont déjà été mises en évidence. Il n'est pas nécessaire de reprendre cet exercice dans cette section.

Tel que souligné dans la section précédente, plusieurs caractéristiques socioéconomiques du répondant peuvent se transformer lorsque l'union avec le conjoint violent prend fin. Dans ce cas, les caractéristiques du répondant ne sont pas nécessairement les mêmes que celles que l'on aurait pu observer au moment de la relation avec le conjoint violent. Un nombre limité de caractéristiques des victimes demeurent les mêmes, que la relation avec le conjoint violent ait pris fin ou non. On trouve d'abord l'âge des répondants. La scolarité du répondant constitue peut-être une exception additionnelle, dans la mesure où la fin de la relation avec le conjoint violent est peu susceptible d'avoir des effets sur le niveau d'études atteint par le répondant, sauf si cette personne se

Tableau 6.5

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Québec, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ¹	
	n ¹	‰	%	n ¹	‰	%	Homme	Femme
Selon l'âge								
15-34 ans	77 800	163	56	87 400	155	53	477 500	563 100
35-54 ans	55 400	51	40	69 000	61	42	1 096 200	1 127 100
55 ans et plus	—	—	—	—	—	—	660 700	800 300
Total	139 000	62	100	165 900	67	100	2 234 300	2 490 500
Selon le statut matrimonial du répondant								
Union libre	48 900	100	35	60 400	118	36	489 900	511 300
Marié	37 100	28	27	28 500	22	17	1 335 700	1 286 300
Veuf ou veuve	—	—	—	—	—	—	73 100	279 300
Séparé ou divorcé	17 400	115	13	31 600	132	19	151 300	240 200
Célibataire jamais marié	35 000	190	25	43 400	263	26	183 800	165 300
Non déclaré/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	139 000	62	100	165 900	67	100	2 234 300	2 490 500
Selon l'activité principale pendant l'année								
En emploi ou à son propre compte	104 000	68	75	98 400	78	59	1 532 900	1 256 100
En chômage ou aux études	23 000	214	17	—	122	9	107 400	120 900
Soins des enfants, travail au foyer, congé de maternité	—	—	—	34 400	69	21	14 600	495 600
Retraite, maladie longue durée, autre	—	—	—	15 500	29	9	483 500	540 000
Non déclarée	—	—	—	—	—	—	96 000	77 800
Total	139 000	62	100	165 900	67	100	2 234 300	2 490 500
Selon le niveau de scolarité atteint								
Études part. sec./prim., aucune étude, mat. seul.	24 500	42	18	47 800	65	29	582 200	731 000
Diplôme du secondaire	—	—	—	16 300	53	10	268 100	306 600
Études part. univ., collègue comm. ou cégep	31 300	125	23	25 300	93	15	250 800	271 400
Dipl. ou cert. d'un collègue communautaire	46 700	74	34	50 400	79	30	628 500	640 800
Bacc., maîtrise ou doctorat	21 700	54	16	23 200	50	14	405 800	461 300
Non déclaré	—	—	—	—	—	—	98 700	79 400
Total	139 000	62	100	165 900	67	100	2 234 300	2 490 500
Selon la principale source de revenu								
Revenu d'emploi	115 100	73	83	109 000	82	66	1 573 300	1 337 000
Autres sources de revenu	17 000	31	12	51 000	49	31	552 900	1 038 400
Non déclarée/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	108 100	115 100
Total	139 000	62	100	165 900	67	100	2 234 300	2 490 500

Tableau 6.5 (suite)

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Québec, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ¹	
	n ¹	‰	%	n ¹	‰	%	Homme	Femme
Selon le revenu personnel annuel								
Moins de 30 000 \$	60 400	87	43	107 100	75	65	696 400	1 436 100
De 30 000 à 49 999 \$	39 200	65	28	30 900	89	19	606 600	348 300
50 000 \$ et plus	16 200	37	12	—	—	—	433 200	128 500
Non déclaré/Ne sait pas	23 200	47	17	21 700	38	13	498 200	577 500
Total	139 000	62	100	165 900	67	100	2 234 300	2 490 500
Selon le revenu annuel du ménage								
Moins de 30 000 \$	35 400	77	25	63 900	92	39	458 800	696 300
De 30 000 à 49 999 \$	36 000	65	26	45 700	76	28	550 600	600 700
50 000 \$ et plus	50 000	60	36	38 600	56	23	836 000	688 000
Non déclaré/Ne sait pas	17 600	45	13	17 600	35	11	388 900	505 500
Total	139 000	62	100	165 900	67	100	2 234 300	2 490 500
Selon l'âge du plus jeune enfant								
Cinq ans ou moins	37 200	112	27	34 100	100	30	333 100	341 700
6-18 ans	23 500	44	17	49 900	83	44	531 700	597 900
Plus de 18 ans	—	—	—	—	—	—	202 300	252 700
Sans objet/Non déclaré	75 800	65	55	76 600	59	68	1 167 200	1 298 200
Total	139 000	62	100	113 300	45	100	2 234 300	2 490 500
Selon la durée de l'union								
Cinq ans ou moins	29 700	109	21	40 100	147	24	272 900	272 700
Plus de cinq ans	56 200	38	40	48 700	33	29	1 486 000	1 478 800
Non déclarée/Sans objet/Ne sait pas	53 100	112	38	77 000	104	46	475 400	739 000
Total	139 000	62	100	165 900	67	100	2 234 300	2 490 500
Selon la situation domestique du répondant								
Seul	26 700	107	19	20 300	54	12	250 800	377 100
Avec conjoint seulement	31 900	40	23	35 300	45	21	790 800	785 800
Avec conj. et enf. cél. < 25 ans	54 100	57	39	49 900	55	30	947 700	905 700
Avec conj. et sans enf. cél. < 25 ans	—	—	—	—	—	—	85 900	102 900
Mono. et enf. cél. < 25 ans	9 200	184	7	39 400	211	24	49 800	186 900
Mono. et sans enf. cél. < 25 ans	—	—	—	—	—	—	23 500	52 800
Vivant avec parents	—	310	10	—	431	—	43 000	28 100
Autre	—	—	—	—	—	—	32 800	51 100
Total	139 000	62	100	165 900	67	100	2 234 300	2 490 500

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

trouvait aux études à ce moment-là et que son niveau d'études ait changé depuis. Mais le nombre de ces cas demeure sans doute assez restreint dans l'ensemble. Il est donc possible d'analyser l'âge ainsi que la scolarité atteinte par les victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint.

De manière générale, les jeunes semblent compter pour une proportion un peu plus grande des victimes de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au Québec que dans l'ensemble du Canada. Ainsi, 56 % des victimes de sexe masculin et 53 % des victimes de sexe féminin se trouvent chez les moins de 35 ans au Québec, comparativement à 46 % et à 49 % au Canada. Chez les 35-54 ans, ces proportions sont de 40 % et de 42 % au Québec, comparativement à 49 % et à 46 % dans l'ensemble du Canada.

Le taux de victimisation sur cinq ans chez les moins de 35 ans, au Québec, atteint 163 ‰ chez les hommes et 155 ‰ chez les femmes. Au Canada, ces taux sont respectivement de 137 ‰ et de 153 ‰. Les taux de victimisation sont moins élevés chez les 35-54 ans et ils atteignent 51 ‰ chez les hommes et 61 ‰ chez les femmes, au Québec, comparativement à 60 ‰ et à 71 ‰ respectivement dans l'ensemble du Canada. Les taux de victimisation chez les 35-54 ans se situent donc à un peu plus du tiers de ceux que l'on observe chez les moins de 35 ans au Québec. Par contre, ce rapport se situe à près de la moitié dans l'ensemble du Canada.

Enfin, il importe de mentionner que l'effet de décalage relatif au fait qu'il s'agit d'une enquête portant sur une période de cinq ans peut avoir pour effet d'atténuer ou de sous-estimer quelque peu les taux de prévalence observés chez les moins de 35 ans et d'accentuer ou de surestimer ceux que l'on obtient chez les 35-54 ans et chez les 55 ans et plus, si l'on considère que l'âge au moment du premier incident – plutôt que l'âge au moment de l'enquête – constitue un meilleur indicateur du facteur de risque de violence conjugale.

En ce qui a trait à la scolarité des victimes, on observe que la majorité d'entre elles ont soit obtenu un certificat ou un diplôme d'un collège communautaire ou d'un cégep (34 % chez les hommes et 30 % chez les femmes au Québec, comparativement à 33 % et à 30 % respectivement au Canada), soit entrepris des études partielles à l'université, au cégep ou dans un collège communautaire (23 % chez les hommes et 15 % chez les femmes au Québec, comparativement à 20 % tant chez les hommes que chez les femmes au Canada). Il n'est pas étonnant qu'une proportion importante des victimes ait atteint un niveau de scolarité élevé, étant donné que les classes d'âge plus jeunes sont davantage scolarisées que la population âgée.

Il est cependant surprenant que 29 % des victimes de sexe féminin, au Québec, appartiennent à la catégorie « études partielles au secondaire/primaire ou à la maternelle, aucune scolarité » comparativement à 19 % au Canada. Néanmoins, les taux de victimisation dans ce groupe moins scolarisé sont moins élevés (65 ‰ au Québec et 61 ‰ au Canada chez les femmes) que dans d'autres catégories de la variable « niveau de scolarité atteint ». Au Québec comme au

Canada, les taux les plus élevés, chez les hommes comme chez les femmes, s'observent dans la catégorie « études partielles à l'université, dans un cégep ou un collège communautaire ». Ces taux s'élèvent à 125 ‰ chez les hommes et à 93 ‰ chez les femmes au Québec, comparativement à des taux respectifs de 99 ‰ et de 105 ‰ au Canada. Vient ensuite la catégorie « certificat ou diplôme de cégep ou d'un collège communautaire » avec des taux respectifs de 74 ‰ et de 79 ‰ au Québec, comparativement à des taux de 78 ‰ et de 81 ‰ au Canada.

Cependant, si l'on « contrôle » en fonction du groupe d'âge (données non présentées), on constate que le taux de victimisation le plus élevé chez les moins de 35 ans (hommes et femmes réunis) survient chez les personnes qui ont fait des études partielles au primaire ou au secondaire, soit 228 ‰ au Québec et 232 ‰ au Canada. Chez les personnes ayant fait des « études partielles à l'université, dans un cégep ou un collège communautaire », le taux s'établit à 168 ‰ au Québec et à 171 ‰ au Canada, comparativement à 151 ‰ et à 147 ‰ respectivement chez les personnes titulaires d'« un certificat ou un diplôme d'un collège communautaire ». Chez les personnes dont le niveau le plus élevé de scolarité correspond au diplôme du secondaire, le taux est de 121 ‰³⁷ au Québec et de 125 ‰ au Canada, comparativement à des taux de 116 ‰ et de 92 ‰ respectivement chez les personnes titulaires d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat.

Chez les moins de 35 ans, ce sont donc les hommes et les femmes peu scolarisés qui semblent les plus à risque d'être victimes de violence conjugale, même s'ils ne constituent pas une proportion élevée des victimes; les personnes ayant une scolarité de niveau intermédiaire arrivent au deuxième rang en ce qui a trait aux taux les plus élevés de violence conjugale. Même chez les personnes ayant fait une scolarité de niveau universitaire, environ un homme et une femme sur 10 chez les moins de 35 ans ont été victimes de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête.

À scolarité correspondante, les taux sont sensiblement moins élevés chez les 35-54 ans et ils se situent entre 39 ‰ et 64 ‰ quant aux divers niveaux de scolarité atteints (54 ‰ et 72 ‰ au Canada), sauf pour ce qui est des personnes qui ont fait des études partielles à l'université, dans un cégep ou un collège communautaire avec un taux de 93 ‰ au Québec et de 101 ‰ au Canada. Enfin, le taux chez les 55 ans et plus est de 10 ‰ au Québec et de 11 ‰ au Canada pour ce qui regarde les hommes et les femmes réunis. Dans ce groupe d'âge, la taille de l'échantillon n'est pas suffisamment élevée pour présenter des résultats fiables en ce qui a trait aux divers niveaux de scolarité atteints au Québec. Dans l'ensemble du Canada, le taux est de 17 ‰ environ chez les personnes de 55 ans et plus titulaires d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat, de 14 ‰ chez celles qui possèdent un certificat ou un diplôme d'un

37. Le coefficient de variation approximatif pour cette estimation s'établit à 34,9 %. Il convient de faire preuve de prudence dans l'interprétation de ce résultat.

Tableau 6.6

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Canada, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ¹	
	n ¹	%o	%	n ¹	%o	%	Homme	Femme
Selon l'âge								
15-34 ans	249 600	137	46	338 600	153	49	1 817 000	2 211 300
35-54 ans	263 500	60	49	313 400	71	46	4 355 600	4 416 800
55 ans et plus	29 900	11	6	33 900	11	5	2 709 700	3 191 900
Total	542 900	61	100	685 900	70	100	8 882 300	9 820 000
Selon le statut matrimonial du répondant								
Union libre	121 100	117	22	134 300	136	20	1 036 200	985 200
Marié	237 700	37	44	233 800	38	34	6 418 000	6 215 600
Veuf ou veuve	—	—	—	—	—	—	258 800	1 067 100
Séparé ou divorcé	80 000	128	15	158 800	163	23	624 200	971 800
Célibataire jamais marié	98 400	207	18	147 700	293	22	474 700	503 300
Non déclaré/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	70 400	77 100
Total	542 900	61	100	685 900	70	100	8 882 300	9 820 000
Selon l'activité principale pendant l'année								
En emploi ou à son propre compte	441 400	72	81	426 300	87	62	6 143 500	4 895 100
En chômage ou aux études	59 200	168	11	64 400	173	9	351 100	372 900
Soins des enfants, travail au foyer, congé de maternité	—	—	—	131 400	70	19	66 000	1 884 300
Retraite, maladie longue durée, autre	26 600	14	5	45 300	21	7	1 848 100	2 140 900
Non déclarée	—	—	—	18 500	35	3	473 600	526 900
Total	542 900	61	100	685 900	70	100	8 882 300	9 820 000
Selon le niveau de scolarité atteint								
Études part. sec./prim., aucune étude, mat. seul.	85 600	46	16	132 800	61	19	1 878 900	2 169 400
Diplôme du secondaire	66 600	53	12	91 500	60	13	1 245 300	1 526 400
Études part. univ., collège comm. ou cégep	107 500	99	20	135 400	105	20	1 085 600	1 286 300
Dipl. ou cert. d'un collège communautaire	180 800	78	33	202 500	81	30	2 330 400	2 507 600
Bacc., maîtrise ou doctorat	89 200	50	16	103 300	58	15	1 796 700	1 774 200
Non déclaré	13 200	24	2	20 300	37	3	545 300	556 200
Total	542 900	61	100	685 900	70	100	8 882 300	9 820 000
Selon la principale source de revenu								
Revenu d'emploi	463 900	75	85	483 700	91	71	6 201 900	5 299 200
Autres sources de revenu	65 600	32	12	174 500	47	25	2 019 300	3 684 900
Non déclarée/Ne sait pas	13 400	20	2	27 700	33	4	660 500	836 000
Total	542 900	61	100	685 900	70	100	8 882 300	9 820 000

Tableau 6.6 (suite)

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon diverses caractéristiques et le sexe de la victime, Canada, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ¹	
	n ¹	%o	%	n ¹	%o	%	Homme	Femme
Selon le revenu personnel annuel								
Moins de 30 000 \$	180 800	81	33	409 700	82	60	2 221 300	4 997 600
De 30 000 à 49 999 \$	164 400	74	30	123 000	83	18	2 215 600	1 475 200
50 000 \$ et plus	137 400	61	25	43 500	68	6	2 270 100	644 700
Non déclaré/Ne sait pas	60 400	28	11	109 700	41	16	2 175 300	2 702 600
Total	542 900	61	100	685 900	70	100	8 882 300	9 820 000
Selon le revenu annuel du ménage								
Moins de 30 000 \$	101 400	78	19	219 000	105	32	1 302 900	2 094 500
De 30 000 à 49 999 \$	124 200	71	23	166 800	85	24	1 741 500	1 955 900
50 000 \$ et plus	250 100	64	46	180 100	58	26	3 890 700	3 129 400
Non déclaré/Ne sait pas	67 300	35	12	120 000	461	18	1 947 100	260 200
Total	542 900	61	100	685 900	70	100	8 882 300	9 820 000
Selon l'âge du plus jeune enfant								
Cinq ans ou moins	137 300	103	25	176 500	124	26	1 328 600	1 428 500
6-18 ans	96 600	50	18	212 200	93	31	1 938 100	2 279 100
Plus de 18 ans	20 500	26	4	24 900	28	4	792 800	903 400
Sans objet/Non déclaré	288 600	60	53	272 300	52	40	4 822 800	5 209 100
Total	542 900	61	100	685 900	70	100	8 882 300	9 820 000
Selon la durée de l'union								
Cinq ans ou moins	131 400	123	24	154 300	157	23	1 065 400	983 400
Plus de cinq ans	226 600	38	42	211 500	37	31	5 886 100	5 778 200
Non déclarée/Sans objet/Ne sait pas	185 000	96	34	320 100	105	47	1 930 800	3 058 500
Total	542 900	61	100	685 900	70	100	8 882 300	9 820 000
Selon la situation domestique du répondant								
Seul	85 800	99	16	76 400	53	11	865 400	1 436 100
Avec conjoint seulement	131 500	40	24	123 900	39	18	3 310 200	3 185 200
Avec conj. et enf. cél. < 25 ans	216 300	60	40	225 100	64	33	3 630 900	3 543 600
Avec conj. et sans enf. cél. < 25 ans	—	—	—	14 100	31	2	497 600	455 800
Mono. et enf. cél. < 25 ans	35 300	216	6	182 100	279	27	163 100	653 500
Mono. et sans enf. cél. < 25 ans	—	—	—	—	—	—	63 400	242 100
Vivant avec parents	36 600	223	7	29 600	309	4	163 800	95 800
Autre	25 500	136	5	31 000	149	5	187 900	207 900
Total	542 900	61	100	685 900	70	100	8 882 300	9 820 000

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

cégep ou d'un collège communautaire. Il est de 8 % environ chez les personnes qui ont fait des études partielles au primaire ou au secondaire.

Les facteurs de risque de la violence conjugale dans l'enquête longitudinale de Dunedin

L'enquête longitudinale (*panel study*) réalisée en Nouvelle-Zélande, dans la ville de Dunedin (*Dunedin Multidisciplinary Health and Developmental Study*), montre à quel point il est indispensable d'accroître les connaissances sur les caractéristiques des victimes et des agresseurs, si l'on désire parvenir à une meilleure compréhension du phénomène de la violence conjugale. Cette enquête porte sur un échantillon de 1 037 enfants (535 garçons et 502 filles) représentatifs de la cohorte des 1 139 naissances survenues à Dunedin entre le 1^{er} avril 1972 et le 31 mars 1973. Depuis leur naissance, ces enfants ont fait l'objet d'une imposante collecte d'information à intervalles de deux ou trois ans.

À l'âge de 21 ans, 941 membres de ce panel ont fait l'objet d'une nouvelle étude. À cette occasion, les chercheurs ont recueilli des données au sujet de leur relation avec un partenaire intime, si une telle relation avait duré pendant au moins un mois, au cours de l'année précédant les entrevues; en outre, les membres du panel qui n'ont pas fait état d'un partenaire intime, mais qui ont mentionné avoir fait des sorties amoureuses au moins une ou deux fois par mois au cours des 12 mois antérieurs, ont également été invités à répondre à des questions sur le recours à la violence durant leur relation avec un partenaire ou un ex-partenaire. En tout, 861 membres du panel satisfaisaient à l'un ou l'autre critère et ils ont fourni des données sur la violence au cours de l'année précédant l'enquête. La durée moyenne de la relation sur laquelle les participants ont fourni des renseignements s'élevait à 16,7 mois (Magdol, Moffitt, Caspi et Silva, 1998b : 378). L'évaluation du recours à la violence dans le cours de la relation comprenait, notamment, l'emploi des CTS, version R, de Straus, ce qui rend possible une comparaison des taux de prévalence obtenus avec ceux de diverses enquêtes américaines, dont celles que Straus, Gelles et Steinmetz ont réalisées.

Une enquête menée avec un panel longitudinal permet de remédier à certaines des lacunes potentielles que diverses critiques ont formulées à propos des CTS et de la méthodologie employée par Straus, Gelles et Steinmetz dans leurs enquêtes. Dans le panel de Dunedin, les participants ont fait l'objet d'un suivi depuis leur naissance. Un fort lien de confiance s'est établi entre eux et les responsables de l'enquête. Comme le soulignent Moffitt et Caspi (1999 : 1), depuis leur enfance, les membres de l'étude ont dévoilé leurs problèmes de comportement, la confidentialité n'a jamais été violée et ils ont appris à ne redouter aucune intervention de la part des chercheurs (à moins d'un danger imminent pour eux ou quelqu'un d'autre). En vertu de ce lien de confiance, les chercheurs sont d'avis que les membres du panel sont à l'aise pour fournir des réponses franches au sujet de la violence conjugale (Magdol, Moffitt, Caspi,

Newman, Fagan et Silva, 1997 : 70). Moffitt et Caspi croient que de telles circonstances offrent des avantages particuliers par rapport à des études basées sur les auto-réponses d'agresseurs détenus dans des établissements correctionnels ou prescrits de suivre un traitement pour conjoints violents (Moffitt et Caspi, 1999 : 1). Ainsi, les répondants n'ont pas intérêt, comme ce pourrait être le cas chez des personnes tenues de suivre une thérapie pour conjoint violent, à sous-déclarer les comportements violents envers leurs partenaires, car il n'y a pas de sanction ou de récompense associée à leur réponse (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 75).

En outre, comme il s'agit des membres d'un panel, ils sont joints où qu'ils se trouvent, tandis que l'on a souvent émis des doutes quant à la capacité, dans une enquête transversale menée au moyen d'un échantillon représentatif, de joindre une partie importante des victimes de violence conjugale qui pourraient, à titre d'exemple, séjourner dans un refuge au moment de la réalisation de l'enquête. Enfin, une telle enquête a recueilli une quantité considérable de renseignements de nature prospective tout au long de la vie de ces participants; il n'y a pas de possibilité pour les répondants, notamment les agresseurs, de se « rappeler » leur enfance de manière à justifier ou à excuser leur comportement présent (Moffitt et Caspi, 1999 : 7; Magdol, Moffitt, Caspi et Silva, 1998b : 377). Cette enquête longitudinale permet d'obtenir un portrait inégalé des victimes et des agresseurs, ainsi que des facteurs de risque proximaux (au moment des incidents ou dans un passé récent) et distaux (dans un passé lointain) de la violence conjugale.

Le taux de prévalence de la violence infligée par les hommes et les femmes de ce panel, à l'âge de 21 ans, se situait respectivement à 21,8 % et à 37,2 %; les taux relatifs à la violence grave s'élevaient à 5,7 % et à 18,6 % respectivement (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 71). Les auteurs concluent que les taux de prévalence de la violence infligée par les femmes étaient significativement plus élevés que ceux des hommes en ce qui concerne la violence verbale, la violence physique mineure, la violence grave ainsi que le total de la violence physique (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 71). Par ailleurs, les taux de la violence subie par les hommes et les femmes sont respectivement de 34,1 % et de 27,1 %; ceux de la violence grave s'élevaient à 21,2 % et à 12,7 % (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 72, 75). Selon les auteurs, les écarts dans les taux de victimisation sont cohérents avec ceux des taux d'agression. De manière remarquable, ces résultats sont également hautement convergents avec ceux que l'on obtient pour ce qui est de groupes d'âge comparables aux États-Unis en 1985 avec le *National Family Violence Survey* de Straus et Gelles, de même qu'avec ceux du *National Youth Survey*, réalisé en 1983 (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 72, 75).

La concordance des réponses des hommes et des femmes à propos de la violence conjugale a souvent été mise en doute. Dans le cas de l'échantillon de Dunedin, une partie importante des répondants ont répondu à l'invitation

d'amener avec eux leur conjoint ou partenaire afin de prendre part à l'étude. On a administré simultanément le même questionnaire sur la violence conjugale à ces partenaires dans des lieux séparés. Une analyse statistique (*confirmatory factor analysis*) des réponses fournies par les deux conjoints conclut que, même si les membres d'un couple peuvent ne pas se souvenir exactement des mêmes actes, il y a accord quant à l'occurrence de la violence et à la gravité des incidents survenus. La convergence s'avère encore plus marquée lorsqu'on a recours à une technique statistique qui prend en compte l'effet d'erreurs aléatoires de mesure (Moffitt et Caspi, 1999 : 4).

On a également procédé à une comparaison de diverses caractéristiques restreinte aux hommes et aux femmes impliqués dans des incidents de violence grave, que ce soit à titre d'agresseur ou de victime, en invoquant le fait que cette forme de violence est plus susceptible de causer des blessures chez les femmes et d'amener la comparution des hommes devant la justice, et que cette forme de violence caractérise davantage les échantillons cliniques (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 73).

Ces comparaisons concluent que les hommes et les femmes engagés dans la violence grave diffèrent de manière significative des individus non concernés par cette forme de violence. Les victimes et les agresseurs ont une scolarité moins élevée et ils sont sans emploi dans une plus grande proportion. Les victimes et les agresseurs rapportent davantage de symptômes d'une dépendance à l'alcool et ils ont recours à une variété plus grande de divers types de drogues illégales que ceux qui ne sont pas impliqués dans la violence grave. Les scores obtenus en fonction de divers indicateurs de problème de santé mentale ou de conduite criminelle sont plus élevés dans le cas des membres engagés dans la violence grave. Les symptômes d'anxiété, de dépression, de manie, de psychose, de personnalité antisociale et de violence envers les étrangers sont tous associés à la violence grave. Notamment, 65 % des femmes victimes d'agression physique grave satisfont aux critères d'au moins une des psychopathologies énumérées dans le DSM-III-R³⁸, tandis que 88 % des agresseurs de sexe masculin satisfont à ces critères.

Les taux de prévalence du recours à la violence relatifs aux agresseurs de sexe féminin sont virtuellement identiques à ceux obtenus chez les femmes victimes, et les taux des victimes de sexe masculin sont presque identiques à ceux des agresseurs masculins. Les victimes de sexe féminin courent trois fois plus de risques de souffrir d'un problème de santé mentale que les femmes non maltraitées. Les agresseurs masculins courent 13 fois plus de risques d'avoir un tel problème que les non-agresseurs (Moffitt et Caspi, 1999 : 5). Les caractéristiques des victimes sont similaires à celles des agresseurs, parce qu'il s'agit dans une grande mesure des mêmes individus (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 73). Ainsi, 41 % des femmes qui ont commis des actes de violence graves envers leur partenaire ont également été victimes; 80 % des hommes qui ont eu recours à la violence grave ont également été victimes. Les femmes

38. *Diagnostic and Statistical Manual of the American Psychiatric Association.*

victimes courent 10 fois plus de risques de commettre une agression que les non-victimes; chez les hommes, les risques sont 19 fois plus grands (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 74).

L'enquête de Dunedin indique qu'il y a au moins autant de femmes que d'hommes qui ont recours à la violence grave envers leur partenaire. Cependant, les caractéristiques personnelles des agresseurs masculins témoignent d'une déviance plus marquée et elles correspondent au profil obtenu dans les recherches cliniques. Parmi les auteurs de violence grave, les hommes présentent, sur une plus grande échelle que les femmes, des caractéristiques significatives sur le plan clinique en ce qui a trait à l'abus de drogues multiples, à la personnalité antisociale et à la dépression. En outre, les hommes qui ont eu recours à la violence grave ont plus de chances que les femmes violentes d'avoir un faible niveau d'éducation, d'être sans emploi de façon chronique et de ne pas disposer d'un réseau de soutien social (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 76). Moffitt et Caspi mentionnent notamment que, parmi les hommes qui ont eu recours à la violence grave envers leur partenaire, 72 % avaient consommé au moins deux types de drogues illicites, 56 % avaient abandonné l'école sans obtenir aucun diplôme ou certificat, 51 % avaient agressé physiquement une autre personne que leur partenaire au cours de l'année antérieure; ces agresseurs avaient été sans emploi durant 20 mois en moyenne depuis leur sortie de l'école (Moffitt et Caspi, 1999 : 10). Par contraste, les femmes victimes de violence grave avaient plus de chances de présenter des symptômes d'anxiété cliniquement significatifs. Cependant, l'enquête ne permet pas de déterminer s'il y a préséance temporelle entre la violence et ses corrélats (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 76).

Ces différences entre les hommes et les femmes quant aux caractéristiques associées à l'agression et à la victimisation viennent corroborer les vues de ceux qui considèrent que les mesures de la violence envers un conjoint ou un partenaire se prêtent à des contextes interprétatifs qui diffèrent dans le cas des hommes et des femmes (Magdol, Moffitt, Caspi, Newman, Fagan et Silva, 1997 : 76).

En ce qui concerne les facteurs de risque distaux, les antécédents des agresseurs masculins comportent principalement la pauvreté, de piètres résultats scolaires et des problèmes de comportement à l'adolescence. Chez les hommes, 13 des 15 facteurs prédicteurs de la violence conjugale laissaient également pressentir la victimisation (Magdol, Moffitt, Caspi et Silva, 1998b : 382). Par contre, les antécédents des agresseurs de sexe féminin font principalement ressortir des relations familiales perturbées, particulièrement un faible sentiment d'attachement, une discipline parentale rigide et des relations conflictuelles entre parents. La pauvreté et l'échec scolaire y apparaissent moins importants que ce n'est le cas chez les garçons. Chez les femmes, huit des neuf facteurs prédicteurs de l'agression envers le partenaire laissaient également entrevoir la future victimisation (Magdol, Moffitt, Caspi et Silva, 1998b : 382). La recherche fait ressortir que l'agression et la victimisation sont

fortement corrélées : les hommes ayant commis une agression physique envers leur partenaire ont 9,6 fois plus de chances d'être victimes à leur tour que ceux qui n'ont pas commis d'agression. Chez les femmes, ce rapport est 13 fois plus élevé (Magdol, Moffitt, Caspi et Silva, 1998b : 382).

Les agresseurs masculins ou féminins présentent un long historique de problèmes de comportements agressifs. Tant chez les hommes que chez les femmes, le facteur de risque le plus important est l'existence d'un dossier d'infractions délinquantes d'agressions physiques avant l'âge de 15 ans. Par ailleurs, cette même caractéristique est également le facteur de risque le plus significatif chez les victimes (Moffitt et Caspi, 1999 : 8).

En ce qui a trait à la prévention de la violence conjugale, les auteurs de cette recherche soulignent que le constat selon lequel les comportements abusifs à l'égard d'un partenaire sont prévisibles à partir de certaines caractéristiques observables dès l'adolescence – ou même antérieurement – incite à penser que la prévention primaire de la violence conjugale devrait débiter dès que les adolescents commencent à manifester un intérêt pour les personnes du sexe opposé. Les étudiants du secondaire ne sont pas trop jeunes pour faire l'apprentissage de manières plus saines de gérer des conflits avec un partenaire (Moffitt et Caspi, 1999 : 8).

Les résultats de l'enquête de Dunedin proviennent d'un panel longitudinal dont tous les participants ont 21 ans plutôt que d'un échantillon représentatif d'un plus large éventail de personnes jeunes; ils ne peuvent être généralisés à l'ensemble des agresseurs ou des victimes de violence conjugale, même s'ils donnent un aperçu de la situation chez les jeunes. En outre, les corrélats mis en évidence par les chercheurs ne portent que sur les auteurs ou les victimes de violence grave, et ils ne peuvent être généralisés aux formes moins graves de cette violence. Cependant, on ne peut manquer de noter le parallélisme fréquent, pour ne pas dire les affinités inquiétantes, qui paraissent contribuer à l'établissement de la relation entre victimes et agresseurs. Cette dimension de la violence conjugale portant sur la dynamique et les interactions qui mettent en présence les agresseurs et les victimes reste trop largement méconnue. Une meilleure connaissance de ces aspects permettrait de définir des mesures de prévention ou de dépistage plus efficaces de la violence conjugale de manière à la contrer dès ses premières manifestations.

Il va de soi qu'une enquête sur la victimisation ne peut entreprendre de mesurer les corrélats et les antécédents proximaux et distaux de la violence conjugale chez les victimes ou chez les agresseurs d'une manière aussi approfondie qu'une enquête longitudinale du type de celle qui a été réalisée à Dunedin. Il y aurait tout de même lieu de tenter de cerner un certain nombre de ces corrélats qu'il serait possible de mesurer de manière généralement fiable dans une enquête de victimisation de type transversal comme l'*Enquête sociale générale*.

Profil des agresseurs selon les victimes

Il ne suffit pas de connaître les caractéristiques des victimes pour comprendre la dynamique qui conduit à la violence conjugale, car ce sont les agresseurs et non les victimes qui en portent la responsabilité. Une meilleure compréhension des circonstances susceptibles de donner lieu à la violence conjugale nécessite donc d'établir le profil des agresseurs. L'analyse de leurs caractéristiques peut contribuer à mettre en évidence l'existence de facteurs de risque plus élevés au sein de certains groupes de conjoints ou d'ex-conjoints des victimes. Déjà, diverses études de la violence conjugale ont mis en relief certains facteurs de risque, particulièrement en ce qui concerne les agresseurs (Black, Schumacher, Smit Slep et Heyman, 1999).

Le moyen le plus direct d'établir le profil des personnes qui ont eu recours à la violence conjugale consiste à demander aux participants à une enquête s'ils ont eux-mêmes eu recours, envers leur conjoint actuel ou envers un ex-conjoint, à l'une ou l'autre des formes d'agression physique décrites par les énoncés des CTS, comme c'est souvent l'usage (Straus et Gelles, 1990 : 34; Kwong, Bartholomew et Dutton, 1999 : 151). Une telle approche a permis, dans plusieurs enquêtes sur la violence conjugale, de déterminer tant les caractéristiques des victimes que celles des agresseurs.

Cependant, l'*Enquête sociale générale 1999* (ESG) a utilisé la CTS₁₀ uniquement pour établir la violence subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, et les répondants n'ont pas eu à déclarer s'ils avaient eux-mêmes eu recours à la violence envers leur conjoint ou un ex-conjoint. L'enquête de 1999 sur la victimisation n'a donc pas été en mesure de recueillir de renseignements directs sur les agresseurs.

Seuls les participants vivant avec un conjoint actuel ont eu à préciser l'âge, le niveau de scolarité et l'activité principale de ce conjoint. L'ESG de 1999 n'a pas recueilli d'informations sociodémographiques sur les ex-conjoints. En outre, l'enquête a demandé au répondant d'évaluer la consommation d'alcool du conjoint au cours du mois précédant l'enquête, ainsi que le nombre de fois où le conjoint actuel avait absorbé cinq consommations d'alcool et plus au cours du mois précédent. Enfin, les victimes ont dû préciser si le conjoint actuel ou l'ex-conjoint avait bu au moment des incidents de violence. Ces informations ne permettent donc d'esquisser qu'un portrait assez sommaire des agresseurs quand il s'agit du conjoint actuel.

La première section de ce chapitre décrit certaines caractéristiques des agresseurs chez les victimes du conjoint actuel. La deuxième section examine s'il existe ou non un pattern de conduites contrôlantes chez les agresseurs. La dernière section présente une typologie des agresseurs, élaborée par Amy Holzworth-Munroe et ses collègues, et mise à l'épreuve de manière empirique auprès d'un échantillon de conjoints violents et de conjoints non violents.

Selon le groupe d'âge du conjoint de la victime

De même que chez les victimes, le jeune âge du conjoint apparaît comme un facteur de risque important d'être un agresseur. Chez les hommes, 60 % des victimes ont une conjointe qui appartient au groupe des moins de 35 ans au Québec (tableau 7.1). Chez les femmes, 36 % des victimes ont un conjoint qui fait partie de ce même groupe d'âge. À titre de comparaison, dans l'ensemble des personnes de 15 ans et plus vivant avec un conjoint actuel, 25 % des hommes ont une conjointe de moins de 35 ans et 20 % des femmes ont un conjoint de ce groupe d'âge.

Cette différence des proportions observées chez les hommes et chez les femmes résulte du fait que les femmes sont généralement plus jeunes que leur conjoint. Selon des données recueillies lors du Recensement de 2001 de Statistique Canada (compilation de l'ISQ, données non publiées), l'écart d'âge avec le conjoint est plus élevé au Québec chez les femmes plus jeunes. Ainsi, chez les femmes de 20-24 ans, l'écart est de 4,5 années en moyenne et, chez les 25-29 ans, il est de 3,7 années. Par contre, il est de 2,8 années chez les 35-39 ans et de 2,5 années chez les 40-44 ans.

Au Canada, 52 % des hommes victimes de violence conjugale ont une conjointe qui appartient au groupe des moins de 35 ans (tableau 7.2), tandis que, chez les femmes, cette proportion atteint 33 %. Par contre, dans l'ensemble des personnes de 15 ans et plus vivant avec un conjoint actuel, 25 % des hommes ont une conjointe de moins de 35 ans et 19 % des femmes ont un conjoint de ce groupe d'âge.

Les données présentées au chapitre 6 (tableaux 6.1 et 6.2) indiquent que la majorité des victimes, au Québec, appartiennent au groupe des 15-34 ans, dans des proportions plus élevées que celle que l'on observe au Canada. De même, les agresseurs des personnes victimisées par le conjoint actuel se concentrent davantage chez les moins de 35 ans au Québec que dans l'ensemble du Canada. Ce constat pourrait s'appliquer plus particulièrement aux hommes, dont 60 % des assaillantes ont moins de 35 ans au Québec, comparativement à 52 % au Canada. Dans le cas des femmes, les proportions respectives sont de 36 % et de 33 %.

Par ailleurs, 38 % des hommes victimes de violence conjugale au Québec ont une conjointe de 35-54 ans, tandis que cette proportion atteint 50 % chez les femmes. Au Canada, les résultats correspondants se situent à 44 % et à 55 %.

Tableau 7.1

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel, selon diverses caractéristiques de l'agresseur¹ et le sexe de la victime, Québec, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ²	
	n ²	‰	%	n ²	‰	%	Homme	Femme
Selon l'âge du conjoint								
15-34 ans	42 300	95	60	18 800	53	36	447 100	352 800
35-54 ans	26 700	29	38	26 500	31	50	919 100	866 400
55 ans et plus	—	—	—	—	—	—	453 800	574 100
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200
Selon le statut matrimonial du conjoint								
Union libre	37 400	77	53	28 300	55	54	485 000	510 200
Marié	32 900	25	47	24 300	19	46	1 335 100	1 283 100
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200
Selon l'activité principale du conjoint								
En emploi ou à son propre compte	39 500	42	56	40 500	31	77	947 900	1 309 900
En chômage ou aux études	—	—	—	—	—	—	68 000	52 700
Soin des enfants, travail au foyer, congé de maternité	22 400	45	32	—	—	—	494 200	17 000
Retraite, maladie longue durée, autre	—	—	—	—	—	—	228 200	361 300
Non déclarée	—	—	—	—	—	—	81 700	52 300
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200
Selon le niveau de scolarité du conjoint								
Études part. sec./prim., aucune étude, mat. seul.	—	—	19	—	—	—	435 500	484 100
Diplôme du secondaire	14 600	33	21	—	—	—	445 200	368 400
Études part. univ., collège comm. ou cégep	—	—	—	—	—	—	131 700	132 000
Dipl. ou cert. d'un collège communautaire	16 000	42	23	15 900	44	30	378 200	356 700
Bacc., maîtrise ou doctorat	18 700	59	27	—	—	—	314 900	371 300
Non déclaré	—	—	—	—	—	—	114 500	80 800
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200
Selon la consommation d'alcool du conjoint								
Tous les jours ou quatre à six fois par semaine	—	—	—	—	—	—	113 700	273 200
De une à trois fois par semaine	17 000	34	24	16 400	24	31	505 300	675 700
Moins de trois fois au cours du dernier mois	29 500	57	42	14 500	33	27	520 000	440 700
Le conjoint ne boit jamais	14 700	25	21	—	—	—	589 300	343 400
Sans objet/Non déclaré/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	91 900	60 200
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200

Tableau 7.1 (suite)

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel, selon diverses caractéristiques de l'agresseur¹ et le sexe de la victime, Québec, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ²	
	n ²	‰	%	n ²	‰	%	Homme	Femme
Selon la fréquence de cinq consommations ou plus								
Aucune fois	35 000	41	50	14 800	17	28	861 000	898 500
De une à deux fois	—	—	—	—	—	25	105 300	222 700
De trois à cinq fois	—	—	—	—	—	—	27 600	90 000
De six à dix fois	—	—	—	—	—	—	—	32 300
Plus de dix fois	—	—	—	—	—	—	—	22 000
Non déclaré – cheminement incertain	—	—	—	—	—	—	91 900	60 200
Sans objet/Non déclaré/ Ne sait pas	22 500	31	32	14 500	31	28	726 100	467 600
Total	70 200	39	100	52 600	29	100	1 820 100	1 793 200

1. Les données de ce tableau proviennent de la victime qui fournit des renseignements sur son conjoint, c'est-à-dire son agresseur.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Chez les hommes, les proportions observées s'avèrent moins élevées que la proportion de l'ensemble des hommes de 15 ans et plus vivant avec une conjointe et qui font partie du groupe des 35-54 ans (50 % tant au Québec qu'au Canada); par contre, chez les femmes, la proportion de victimes dont le conjoint fait partie du groupe des 35-54 est à peu près comparable à celle des femmes appartenant au même groupe d'âge au sein des personnes de 15 ans et plus vivant avec un conjoint actuel, soit 48 % au Québec et 50 % au Canada.

Enfin, au Québec, la faible taille de l'échantillon ne permet pas de présenter des résultats fiables dans le cas des hommes et des femmes victimes d'un conjoint faisant partie des 55 ans et plus. Au Canada, 5 % des hommes victimes de violence conjugale ont une conjointe âgée de 55 ans et plus; chez les femmes, la proportion des victimes dont le conjoint a 55 ans et plus s'élève à 12 %. À titre de comparaison, au sein de la population de 15 ans et plus vivant avec un conjoint actuel au Canada, 25 % des hommes ont une conjointe âgée de 55 ans et plus, tandis que 31 % des femmes ont un conjoint de ce groupe d'âge.

Cette situation se traduit par une diminution marquée des taux quinquennaux de victimisation à mesure que l'âge du conjoint de la victime augmente. Au Québec, chez les personnes dont le conjoint appartient au groupe des moins de 35 ans, ce taux atteint 95 ‰ chez les hommes et 53 ‰ chez les femmes, comparativement à 82 ‰ et à 63 ‰ au Canada. Lorsque le conjoint appartient au groupe des 35-54 ans, les taux de prévalence de la violence conjugale se situent à 29 ‰ chez les hommes et à 31 ‰ chez les femmes, au Québec,

Tableau 7.2

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel, selon diverses caractéristiques de l'agresseur¹ et le sexe de la victime, Canada, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ²	
	n ²	%o	%	n ²	%o	%	Homme	Femme
Selon l'âge du conjoint								
15-34 ans	152 200	82	52	85 200	63	33	1 854 600	1 345 100
35-54 ans	128 200	35	44	140 800	39	55	3 712 500	3 575 900
55 ans et plus	13 300	7	5	29 600	13	12	1 853 900	2 257 200
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800
Selon le statut matrimonial du conjoint								
Union libre	78 900	77	27	66 400	68	26	1 024 400	978 200
Marié	214 800	34	73	189 200	31	74	6 404 800	6 201 600
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800
Selon l'activité principale du conjoint								
En emploi ou à son propre compte	161 100	41	55	211 300	41	83	3 893 600	5 129 900
En chômage ou aux études	34 700	133	12	—	—	—	259 700	198 600
Soin des enfants, travail au foyer, congé de maternité	87 800	49	30	—	—	—	1 780 000	49 800
Retraite, maladie longue durée, autre	—	—	—	28 000	19	11	1 058 500	1 447 400
Non déclarée	—	—	—	—	—	—	437 300	354 100
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800
Selon le niveau de scolarité du conjoint								
Études part. sec./prim., aucune étude, mat. seul.	47 100	36	16	59 000	37	23	1 317 900	1 577 600
Diplôme du secondaire	84 700	39	29	66 700	41	26	2 198 800	1 633 600
Études part. univ., collège comm. ou cégep	30 400	55	10	27 700	51	11	557 300	542 500
Dipl. ou cert. d'un collège communautaire	60 100	44	20	56 800	42	22	1 363 800	1 359 400
Bacc., maîtrise ou doctorat	63 200	46	22	37 500	25	15	1 368 300	1 526 900
Non déclaré	—	—	—	—	—	—	623 100	539 800
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800
Selon la consommation d'alcool du conjoint								
Tous les jours ou quatre à six fois par semaine	12 900	32	4	38 100	44	15	409 300	857 500
De une à trois fois par semaine	75 500	43	26	66 600	30	26	1 745 600	2 205 200
Moins de trois fois au cours du dernier mois	128 300	52	44	81 500	40	32	2 460 800	2 050 300
Le conjoint ne boit jamais	70 600	32	24	60 600	40	24	2 205 800	1 508 700
Sans objet/Non déclaré/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—	607 600	558 100
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800

Tableau 7.2 (suite)

Prévalence sur cinq ans de la violence conjugale subie de la part du conjoint actuel, selon diverses caractéristiques de l'agresseur¹ et le sexe de la victime, Canada, 1999

Caractéristique	Homme			Femme			Dénominateur ²	
	n ²	%o	%	n ²	%o	%	Homme	Femme
Selon la fréquence de cinq consommations ou plus								
Aucune fois	107 800	34	37	64 600	20	25	3 156 900	3 154 600
De une à deux fois	41 900	86	14	47 300	54	19	486 400	870 600
De trois à cinq fois	13 800	109	5	13 400	50	5	126 700	269 200
De six à dix fois	—	379	—	—	—	—	21 900	103 100
Plus de dix fois	—	—	—	17 000	251	7	—	67 900
Non déclaré – cheminement incertain	—	—	—	—	—	—	607 600	558 100
Sans objet/Non déclaré/ Ne sait pas	115 500	38	39	96 700	45	38	3 020 700	2 156 300
Total	293 700	40	100	255 500	36	100	7 429 200	7 179 800

1. Les données de ce tableau proviennent de la victime qui fournit des renseignements sur son conjoint, c'est-à-dire son agresseur.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

comparativement à 35 ‰ et à 39 ‰ au Canada. Enfin, quand le conjoint est âgé de 55 ans et plus, la prévalence de la violence conjugale s'établit à 7 ‰ chez les hommes et à 13 ‰ chez les femmes, au Canada; la faible taille de l'échantillon, au Québec, ne permet pas d'obtenir une estimation fiable du taux de prévalence chez les participants dont le conjoint a 55 ans et plus.

Le taux de victimisation chez les hommes dont la conjointe appartient au groupe d'âge des moins de 35 ans demeure nettement plus élevé (95 ‰ au Québec et 82 ‰ au Canada) que celui que l'on observe chez les femmes (53 ‰ au Québec et 63 ‰ au Canada). Un tel écart pourrait indiquer que les hommes dont la conjointe appartient à ce groupe d'âge ont tendance à demeurer plus longtemps que les femmes avec un conjoint du même groupe d'âge dans une union marquée par la violence conjugale. Cependant, si l'on met ces taux en parallèle avec ceux des victimes âgées de moins de 35 ans, présentés aux tableaux 6.1 et 6.2, on constate que l'écart d'âge entre les conjoints a pour effet d'amoindrir quelque peu la différence entre les taux de prévalence masculin et féminin, lorsque ces taux sont établis en fonction de l'âge de l'agresseur, c'est-à-dire du conjoint de la victime.

Par ailleurs, au chapitre 6, l'analyse avait permis de faire ressortir que, dans le cas d'une variable comme l'âge, le calcul du taux de prévalence sur une période de cinq ans pouvait avoir pour effet d'atténuer le résultat observé chez les moins de 35 ans. Car chez les victimes du conjoint actuel de même que chez les victimes d'un ex-conjoint, l'âge enregistré dans le fichier de microdonnées est celui de la victime au moment de l'enquête et non celui qu'elle avait au moment où est survenu le premier incident de violence. Dans le cas où c'est l'âge du

conjoint du répondant qui est pris en considération, l'effet demeure le même. Lorsque le premier incident de violence est survenu deux, trois, quatre ou même cinq ans avant la tenue de l'enquête, au moment où le conjoint de la victime avait moins de 35 ans, il se peut, du fait que ces conjoints ont deux, trois, quatre ou cinq ans de plus au moment de l'enquête, que le conjoint de la victime ait été classé dans le groupe des 35-54 ans lors de l'enquête.

En conséquence, un taux de prévalence établi selon le groupe d'âge du conjoint de la victime au moment où la violence a commencé serait sans doute un peu plus élevé chez les victimes d'un conjoint de 15-34 ans, et il pourrait être légèrement diminué chez les victimes dont les conjoints appartiennent aux autres groupes d'âge. Un taux de prévalence établi en fonction de l'âge du conjoint de la victime au moment du premier incident de violence conjugale subi de la part de ce conjoint permettrait sans doute d'établir une meilleure évaluation du facteur de risque que peut constituer l'âge de l'agresseur.

Un tableau croisant l'âge des victimes avec l'âge du conjoint offre l'occasion de mieux définir le rapport existant entre l'âge des victimes et celui des agresseurs (tableau 7.3). Comme la taille limitée de l'échantillon au Québec ne permet pas d'obtenir des résultats fiables dans un tableau de ce genre, seuls les résultats relatifs à l'ensemble du Canada sont présentés.

Chez les hommes, les victimes de 15-34 ans dont la conjointe appartient au même groupe d'âge constituent le groupe le plus important, soit 41 % du total des victimes, tandis que, dans l'ensemble de la population de 15 ans et plus vivant avec un conjoint actuel, ce groupe compte pour 18 % de la population. Ces données permettent d'établir que, dans ce groupe, le taux de prévalence de la violence conjugale atteint 89 ‰. Le second groupe en importance se trouve également sur la diagonale principale; il s'agit des victimes de 35-54 ans dont la conjointe appartient au même groupe d'âge, soit 35 % des victimes. Dans ce cas, il est possible d'établir que le taux de prévalence de la violence conjugale se situe à 33 ‰.

Chez les femmes, les victimes de 35-54 ans, ayant un conjoint du même groupe d'âge, constituent le groupe le plus important, soit 41 % des victimes. Le taux de prévalence au sein de ce groupe s'établit à 35 ‰. Le second groupe en importance est celui des victimes de 15-34 ans, dont le conjoint appartient au même groupe d'âge, soit 31 % des victimes. Dans ce groupe, le taux de prévalence s'élève à 64 ‰. Il en ressort donc que les taux de prévalence chez les victimes du groupe des 35-54 ans ayant un conjoint appartenant au même groupe d'âge sont à peu près comparables chez les hommes et chez les femmes. Par contre, l'écart des taux de prévalence chez les victimes de 15-34 ans ayant un conjoint du même groupe d'âge est plus important entre les hommes (89 ‰) et les femmes (64 ‰). Dans les chapitres précédents, l'explication avancée pour rendre compte de l'écart des taux de prévalence entre les hommes et les femmes chez les victimes du conjoint actuel évoquait la possibilité que les hommes aient tendance à demeurer plus longtemps que les femmes dans une union où sévit la violence conjugale. À la lumière des données du tableau 7.3, il

Tableau 7.3

Âge des victimes ou des personnes ayant un conjoint et âge du conjoint actuel¹, selon le sexe, Canada, 1999

Groupe d'âge	Âge du conjoint							
	15-34 ans	35-54 ans	55 ans et plus	Total	15-34 ans	35-54 ans	55 ans et plus	Total
	n ²				%			
Victime du conjoint actuel								
Homme								
15-34 ans	119 700	16 200	—	135 900	41	6	—	46
35-54 ans	32 500	103 100	—	136 500	11	35	—	46
55 ans et plus	—	—	12 400	21 300	—	—	4	7
Total	152 200	128 200	13 300	293 700	52	44	5	100
Femme								
15-34 ans	80 300	34 700	—	115 000	31	14	—	45
35-54 ans	—	104 300	—	119 300	—	41	—	47
55 ans et plus	—	—	19 500	21 300	—	—	8	8
Total	85 200	140 800	29 600	255 500	33	55	12	100
Personne ayant un conjoint actuel								
Âge du répondant								
Homme³								
15-34 ans	1 349 900	127 700	—	1 479 100	18	2	—	20
35-54 ans	502 800	3 134 200	50 300	3 691 800	7	42	1	50
55 ans et plus	—	450 600	1 803 600	2 258 200	—	6	24	30
Total	1 854 600	3 712 500	1 853 900	7 429 200	25	50	25	100
Femme³								
15-34 ans	1 247 300	529 100	—	1 779 500	17	7	—	25
35-54 ans	96 100	2 981 500	431 800	3 510 000	1	42	6	49
55 ans et plus	—	65 300	1 822 700	1 890 300	—	1	25	26
Total	1 345 100	3 575 900	2 257 200	7 179 800	19	50	31	100

1. Les données de ce tableau proviennent de la victime qui fournit des renseignements sur son conjoint, c'est-à-dire son agresseur.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

3. Une faible proportion des répondants (environ 1 % chez les hommes et 0,3 % chez les femmes) n'ont pas fourni de précisions sur l'âge du conjoint.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

faut se demander si cet effet n'est pas largement concentré chez les hommes de 15-34 ans, dont la conjointe appartient au même groupe d'âge, car les écarts des taux de prévalence dans les autres cellules du tableau sont moins importants.

Selon l'activité principale du conjoint de la victime

Les taux de prévalence observés en relation avec l'activité principale du conjoint de la victime, au cours des 12 mois précédents, affichent en général de moins grands écarts que ceux qui ont été observés dans la section précédente relativement à l'âge du conjoint (tableaux 7.1 et 7.2).

Il est cependant possible, dans le cas où une classe particulière de cette variable peut être plus fortement liée à l'âge du conjoint de la victime, que le taux de prévalence atteint alors s'écarte plus sensiblement du taux observé dans l'ensemble des conjoints des victimes. Un exemple d'une telle situation peut apparaître quand le conjoint est « à la retraite ou avec une maladie de longue durée »; les taux sont alors faibles, comme il faut s'y attendre quand les personnes appartiennent pour la plupart au groupe des 55 ans et plus. Ainsi, au Canada, le taux de prévalence de la violence conjugale s'établit à 19 ‰ chez les femmes dont le conjoint est une personne à la retraite ou avec une maladie de longue durée (tableau 7.2). La taille de l'échantillon est trop faible pour être en mesure de produire une estimation fiable dans le cas des hommes.

De même, le taux de prévalence de la violence conjugale observé chez les hommes dont la conjointe est en chômage ou aux études, soit 133 ‰ dans l'ensemble du Canada, pourrait signifier qu'il s'agit en grande partie de personnes plus jeunes (tableau 7.2). La taille de l'échantillon est trop faible pour produire une estimation fiable dans le cas des femmes dont le conjoint est dans la même situation.

Il n'en demeure pas moins que le fait d'occuper un emploi constitue l'activité principale la plus courante du conjoint, tant chez les hommes que chez les femmes. Chez les hommes, 56 % des victimes, au Québec, ont une conjointe dont l'activité principale, au cours des 12 mois précédant l'enquête, était d'occuper un emploi ou de travailler à son propre compte. Chez les femmes, 77 % des victimes ont un conjoint en emploi ou à son propre compte. Au Canada, les proportions correspondantes se situent à 55 % et à 83 %. L'écart des proportions entre les hommes et les femmes reflète la situation de l'ensemble des personnes de 15 ans et plus ayant un conjoint actuel, parmi lesquelles 52 % des hommes ont une conjointe en emploi et 73 % des femmes ont un conjoint en emploi au Québec, comparativement à 52 % et à 71 % au Canada.

Au Québec, parmi les personnes dont le conjoint est en emploi ou à son propre compte, le taux de victimisation atteint 42 ‰ chez les hommes, comparativement à 31 ‰ chez les femmes. Ce sont donc des taux voisins de ceux que l'on observe chez l'ensemble des victimes ayant un conjoint actuel, tant les hommes que les femmes. Au Canada, ces taux s'établissent à 41 ‰ chez les hommes comme chez les femmes.

Chez les hommes, la proportion des victimes dont la conjointe est à la maison en raison du soin des enfants, du travail de maison ou d'un congé de maternité atteint 32 % au Québec et 30 % au Canada. Le taux de prévalence de la violence conjugale dans ce groupe s'établit à 45 ‰ au Québec, comparativement à 49 ‰ dans l'ensemble du Canada.

Le statut d'activité du répondant et celui de son partenaire produisent des résultats comparables en ce qui concerne la victimisation subie de la part du conjoint actuel. Les hommes en emploi ou à leur propre compte ont un taux de victimisation de 46 ‰ au Québec, comparativement à 29 ‰ chez les femmes

(tableau 6.1). Les taux correspondants, dans l'ensemble du Canada, sont de 48 ‰ et de 43 ‰ (tableau 6.2). Le taux de prévalence de la violence conjugale chez les personnes dont le partenaire est en emploi ou à son propre compte atteint 42 ‰ chez les hommes, au Québec, comparativement à 31 ‰ chez les femmes (tableau 7.1). Les taux correspondants se situent à 41 ‰, tant chez les hommes que chez les femmes dans l'ensemble du Canada (tableau 7.2). Chez les femmes qui sont à la maison en raison du soin des enfants, du travail de maison ou d'un congé de maternité, le taux de prévalence atteint 40 ‰ au Québec (tableau 6.1), contre 36 ‰ au Canada (tableau 6.2). Par ailleurs, chez les hommes dont la conjointe est à la maison, le taux de victimisation s'établit à 45 ‰ au Québec (tableau 7.1), comparativement à 49 ‰ dans l'ensemble du Canada (tableau 7.2).

Relativement à l'activité de chacun des conjoints, la situation la plus fréquente est celle où la victime et son conjoint sont tous les deux en emploi ou à leur propre compte (données non présentées) : au Canada, 51 % des hommes et 58 % des femmes victimes de violence conjugale se trouvent dans cette situation, soit des taux de prévalence de la violence conjugale de 43 ‰, tant chez les hommes que chez les femmes vivant dans des ménages à double revenu. Chez les hommes, le second groupe en ordre d'importance (25 %) est celui des victimes dont la conjointe est au foyer, soit un taux de prévalence de 54 ‰.

De plus, les hommes vivant dans un couple dont l'un des conjoints est en chômage semblent plus exposés à la violence conjugale : ainsi, chez les hommes sans emploi dont la conjointe est au foyer, le taux de prévalence de la violence conjugale atteint 150 ‰; de même, chez les hommes en emploi dont la conjointe est en chômage, le taux de prévalence atteint 138 ‰. Ces deux situations représentent respectivement 4 % et 9 % des hommes victimes de violence au Canada.

Chez les femmes, le second groupe en importance est celui des femmes au foyer dont le conjoint est en emploi, soit 18 % des victimes, ce qui correspond à un taux de victimisation de 38 ‰. Le troisième groupe est celui des femmes vivant dans un couple dont les deux conjoints sont à la retraite ou atteints d'une maladie de longue durée, soit 5 % des femmes victimes de violence; le taux de prévalence atteint 13 ‰ dans ce groupe.

Selon le niveau de scolarité du conjoint de la victime

En ce qui a trait à la scolarité du conjoint de la victime, on observe qu'une proportion élevée des agresseurs a atteint une scolarité plus élevée que le diplôme d'études secondaires. Un tel constat n'est pas étonnant, étant donné qu'une proportion importante des victimes, ainsi que leur conjoint, appartiennent aux classes d'âge plus jeunes, davantage scolarisées que la population plus âgée.

Au Québec, chez les hommes, 55 % des victimes vivent avec une conjointe qui a, soit fait des études partielles au cégep (ou au collège communautaire) ou à l'université, soit obtenu un diplôme ou un certificat d'un cégep (ou d'un collège communautaire), soit terminé un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat. Chez les femmes, la proportion correspondante atteint 54 %. Dans l'ensemble du Canada, cette proportion est de 52 % et de 48 %, chez les hommes et chez les femmes respectivement. En ce qui regarde ces catégories regroupées, les taux correspondants de prévalence de la violence conjugale s'élèvent, au Québec, à 47 ‰ chez les hommes et à 33 ‰ chez les femmes, comparative-ment à 47 ‰ et à 36 ‰ dans l'ensemble du Canada.

De manière plus détaillée, on observe notamment que, chez 23 % des hommes et 30 % des femmes, au Québec, le conjoint de la victime a obtenu un certificat ou un diplôme d'un collège communautaire ou d'un cégep, comparative-ment à 20 % et à 22 % au Canada. Dans ce cas, les taux de prévalence de la violence conjugale correspondants s'élèvent à 42 ‰ et à 44 ‰ chez les hommes et chez les femmes, au Québec, comparative-ment à 44 ‰ et à 42 ‰ au Canada. Par ailleurs, la conjointe de la victime est titulaire d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat dans 27 % des cas de violence conjugale chez les hommes, au Québec, soit un taux de prévalence de 59 ‰; la faible taille de l'échantillon ne permet pas de produire un résultat fiable dans le cas des femmes. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 22 % chez les hommes et de 15 % chez les femmes, soit des taux de prévalence respectifs de 46 ‰ et de 25 ‰. Par ailleurs, au Canada, les taux de prévalence les plus élevés sont observés chez les victimes dont le conjoint a fait des études partielles au cégep (ou au collège communautaire) ou à l'université, soit 55 ‰ chez les hommes et 51 ‰ chez les femmes. La faible taille de l'échantillon ne permet pas de présenter des taux fiables dans le cas du Québec.

Au Québec, chez les hommes, 21 % des victimes vivent avec une conjointe qui a obtenu le diplôme d'études secondaires, soit un taux de prévalence de 33 ‰, et 19 % ont une conjointe qui a fait des études partielles au secondaire ou au primaire ou même qui n'a fait aucune étude. Chez les femmes, la taille de l'échantillon n'est pas suffisante pour obtenir une estimation fiable des taux correspondants. Au Canada, 29 % des hommes et 26 % des femmes victimes de violence conjugale ont un partenaire titulaire d'un diplôme du secondaire, soit des taux de prévalence de la violence conjugale respectifs de 39 ‰ et de 41 ‰. Enfin, 16 % des hommes et 23 % des femmes victimes de violence ont un conjoint dont la scolarité ne dépasse pas les études partielles au secondaire ou au primaire ou même qui n'a pas fait d'études, soit des taux de prévalence respectifs de 36 ‰ et de 37 ‰.

Si l'on croise le niveau de scolarité de la victime avec celui du conjoint, il est difficile pour une quelconque combinaison de la scolarité de la victime et du conjoint de se démarquer d'une façon particulière, étant donné le grand nombre de cellules dans un tel tableau (données non présentées). Chez les hommes, la proportion la plus élevée de victimes, soit 10 %, s'observe dans le cas où la victime et sa conjointe sont tous les deux titulaires d'un diplôme collégial,

soit un taux de prévalence de 49 ‰. Chez les femmes, cette même combinaison est aussi la plus fréquente, soit 13 % des victimes et un taux de prévalence de 56 ‰ dans l'ensemble du Canada.

Consommation d'alcool du conjoint de la victime

L'enquête sur la victimisation de 1999 comportait deux questions sur la consommation d'alcool du conjoint du répondant au cours du dernier mois précédant l'entrevue. La première question visait à déterminer « combien de fois votre conjoint(e) a-t-il(elle) consommé des boissons alcoolisées » au cours de cette période. La deuxième question demandait « à combien d'occasions au cours du dernier mois votre conjoint(e) a-t-il(elle) pris 5 consommations ou plus »³⁹. Les tableaux 7.1 et 7.2 présentent les résultats chez les victimes de violence de la part du conjoint actuel.

Il ne semble pas exister de relation clairement définie entre la régularité de la consommation d'alcool du conjoint au cours du mois précédant l'entrevue et la violence conjugale. Au Québec, chez les hommes, 21 % des victimes de violence conjugale ont rapporté que leur conjointe ne consommait pas d'alcool; dans ce cas, le taux de prévalence de la violence conjugale se situe à 25 ‰. Par ailleurs, 42 % des victimes ont déclaré que leur conjointe a consommé de l'alcool moins de trois fois au cours du mois précédent; chez ces personnes, le taux de prévalence atteint 57 ‰. Au Canada, les proportions pour ces deux catégories sont d'un ordre de grandeur comparable, soit 24 % et 44 % des victimes respectivement, de même que les taux de prévalence correspondants, soit 32 ‰ et 52 ‰ respectivement.

Même lorsque la conjointe consomme de l'alcool de façon régulière, il ne semble pas y avoir d'effet tangible sur les taux de prévalence de la violence subie par les hommes. Ainsi, 24 % des hommes victimes de violence au Québec ont mentionné que leur conjointe consommait de l'alcool de une à trois fois par semaine; chez eux, le taux de prévalence s'établit à 34 ‰. Au Canada, la proportion atteint 26 % et le taux de prévalence, 43 ‰; 4 % des victimes ont signalé que leur conjointe consommait de quatre à six fois par semaine ou même tous les jours, et le taux de prévalence était de 32 ‰.

La situation est comparable chez les femmes. Au Québec, 27 % des victimes rapportent que leur conjoint a pris de l'alcool moins de trois fois au cours du mois précédent, soit un taux de prévalence de 33 ‰. En outre, 31 % rapportent que leur conjoint a consommé de l'alcool de une à trois fois par semaine, soit un taux de prévalence de 24 ‰. Au Canada, les proportions sont du même ordre de grandeur, soit 32 % et 26 % respectivement, ainsi que les taux de prévalence correspondants, soit 40 ‰ et 30 ‰. La taille de l'échantillon n'est pas suffisante pour présenter des estimations fiables dans les autres cas, au Québec. Par ailleurs, au Canada, 15 % des femmes déclarent que leur conjoint

39. Il s'agit des questions Q19 et Q20 du questionnaire de l'*Enquête sociale générale* de 1999.

a consommé de quatre à six fois par semaine ou même tous les jours, soit un taux de prévalence de 44 ‰, tandis que 24 % ont affirmé que leur conjoint ne buvait jamais, soit un taux de prévalence de 40 ‰.

Le nombre de fois où le conjoint a pris cinq consommations ou plus au cours du mois précédent semble présenter une association plus grande avec le fait d'être victime de violence conjugale. La taille limitée de l'échantillon ne permet pas de présenter des résultats fiables au Québec, tant chez les hommes que chez les femmes, si ce n'est que 50 % des hommes déclarent qu'il n'est pas arrivé que leur conjointe ait pris cinq consommations ou plus au cours du mois précédent. En outre, 28 % des femmes font la même réponse au sujet de leur conjoint et 25 % disent que cela est arrivé une ou deux fois au cours du mois précédent.

Au Canada, chez les hommes, 39 % des victimes n'ont pas fourni de réponse à cette question (Sans objet, Non déclaré ou Ne sait pas) et 37 % ont affirmé qu'il n'est pas arrivé à leur conjointe de prendre cinq consommations ou plus. Le taux de prévalence de la violence conjugale s'établit à 34 ‰ lorsqu'il n'est pas arrivé que la conjointe prenne cinq consommations ou plus. Le taux passe à 86 ‰ quand c'est arrivé une ou deux fois et à 109 ‰ si cela s'est produit de trois à cinq fois. Le taux de prévalence grimpe à 379 ‰ quand cela est survenu de six à dix fois au cours du mois précédent. Mais cette dernière situation ne s'applique qu'à une faible partie des victimes.

Chez les femmes, 38 % des victimes n'ont pas fourni de réponse à cette question (Sans objet, Non déclaré ou Ne sait pas) et 25 % ont affirmé qu'il n'est pas arrivé à leur conjoint de prendre cinq consommations ou plus au cours du mois précédent. Le taux de prévalence de la violence s'établit à 20 ‰, si elles rapportent qu'il n'est pas arrivé à leur conjoint de prendre cinq consommations ou plus au cours du mois précédent; le taux s'établit à 54 ‰, si cela est arrivé une ou deux fois, et à 50 ‰, s'il s'agit de trois à cinq fois. Le taux fait un bond à 251 ‰, si cela est survenu plus de 10 fois au cours du mois précédent. Tout comme ce que l'on peut observer chez les hommes, cette dernière situation ne porte que sur une faible partie des victimes, soit 7 % environ. Lorsque le conjoint prend cinq consommations ou plus à maintes reprises, il en résulte donc des taux de prévalence de la violence conjugale très importants, mais une telle situation n'est rapportée que par une faible partie des victimes agressées par leur conjoint.

L'enquête a également demandé aux victimes si le « conjoint avait bu lors de cet(ces) incident(s) ». Dans la majorité des cas, le conjoint de la victime n'avait pas bu au moment de l'incident, au Québec (données non présentées). Chez les hommes victimes de violence, la conjointe n'avait pas bu dans 82 % des cas; cette proportion s'élevait à 70 % dans les cas de violence grave et à 93 % dans les cas de violence mineure. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 77 %, de 74 % et de 81 %.

Chez les femmes, au Québec, le conjoint n'avait pas bu dans 70 % des cas; la proportion s'élevait à 78 % dans les cas de violence grave et à 68 % dans les cas de violence mineure. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 60 %, de 50 % et de 65 %.

Au Canada, 17 % des hommes ont rapporté que leur conjointe avait bu au moment de l'incident; dans les cas de violence grave, cette proportion se situait à 19 %. Par ailleurs, 35 % des femmes ont mentionné que leur conjoint avait bu au moment de l'incident; dans les cas de violence grave, la proportion s'élevait à 43 %.

On a posé la même question aux victimes d'un ex-conjoint. Au Québec, 22 % des hommes ont déclaré que leur ex-conjointe avait bu au moment des incidents; cette proportion s'élevait à 29 % dans les cas de violence grave. Chez les femmes, les proportions correspondantes étaient de 41 % et de 46 %. Au Canada, 34 % des hommes ont rapporté que leur ex-conjointe avait bu au moment des incidents de violence; cette proportion atteignait 40 % dans les cas de violence grave. Chez les femmes, les proportions correspondantes s'élevaient à 48 % et à 52 %.

Il semble qu'une faible proportion des conjoints ou des conjointes absorbent de manière fréquente cinq consommations d'alcool et plus; mais si tel est le cas au cours du mois précédent, le taux de prévalence tend à s'élever fortement. Par ailleurs, les femmes rapportent, en plus grande proportion que les hommes, que leur conjoint ou un ex-conjoint avait consommé de l'alcool au moment de l'incident.

Les conduites contrôlantes dans l'ESG de 1999

Depuis longtemps, les analyses de la violence conjugale ont mis en relief la notion de « contrôle » de la part de l'agresseur, particulièrement dans les études menées auprès de groupes cliniques. La violence physique est parfois décrite comme une perte de contrôle de la part de l'agresseur. Cette notion est également souvent décrite comme l'utilisation de la violence physique en vue d'exercer le contrôle de la victime. Michael P. Johnson (1995) a proposé une typologie des situations de violence conjugale où la violence physique, dans le cas du terrorisme conjugal, ne constitue qu'un élément d'un ensemble de tactiques employées par l'agresseur pour exercer le contrôle général de la victime. La marque distinctive du terrorisme conjugal est l'emploi d'un ensemble de conduites contrôlantes, en plus du recours à la violence physique.

Le questionnaire de l'*Enquête sociale générale 1999* comportait, à la section C, un ensemble de sept énoncés (figure 7.1) présentés sous l'appellation « violence psychologique et exploitation financière », subie de la part du conjoint actuel. La section E s'appliquait aux ex-conjoints. La mise en situation insérée dans la section C est la suivante : « *Je vais maintenant vous lire une série d'énoncés que certaines personnes utilisent pour décrire leur conjoint et*

Figure 7.1

Liste des énoncés relatifs au recours à des conduites contrôlantes de la part du conjoint ou de l'ex-conjoint, *Enquête sociale générale 1999*, sections C et E

1. Il (Elle) essaie de limiter les contacts que vous entretenez avec votre famille ou vos amis.
2. Il (Elle) vous rabaisse et vous dit des mots blessants.
3. Il (Elle) est jaloux(se) et ne veut pas que vous parliez à d'autres hommes/femmes.
4. Il lui arrive de blesser ou de menacer de blesser un de vos proches.
5. Il (Elle) exige de savoir avec qui et où vous êtes à tout moment.
6. Il (Elle) lui arrive d'endommager ou de détruire vos biens ou votre propriété.
7. Il (Elle) vous empêche de connaître votre revenu familial, ou d'y avoir accès, même quand vous le demandez.

Source : Statistique Canada (2000a) : 26-27 et 32-33.

J'aimerais que vous me disiez si chacun des énoncés suivants décrit votre mari/femme/conjoint(e) en union libre. » Cette mise en situation n'est pas dénuée d'ambiguïté. En effet, ces énoncés se présentent comme une « description » du conjoint ou de la conjointe. Il n'est pas clairement établi si cette mise en situation fait référence à des actions précises ou si elle fait appel, à tout le moins dans certains cas, à des perceptions du répondant, ou si elle désigne, dans d'autres cas, des attitudes du conjoint. Le libellé de la section E est adapté pour s'appliquer aux ex-conjoints(es), précédé de la phrase additionnelle suivante : « *J'aimerais maintenant vous poser des questions concernant des choses qui ont pu arriver avec votre ex-conjoint.* » Il n'est pas certain que cette précision supplémentaire dissipe l'ambiguïté du libellé de la mise en situation employée dans la section C.

En outre, les sections C et E de l'*Enquête sociale générale 1999* omettent de demander à quel moment a pu survenir la situation évoquée par chacun de ces énoncés, si le répondant y a souscrit. On ne demande pas non plus au répondant de préciser le nombre de fois où la situation évoquée a pu survenir. La mise en situation de la section C, de même que celle de la section E, omet de préciser si ces énoncés s'appliquent aux cinq années précédant l'enquête, comme c'est le cas pour les énoncés de la CTS₁₀. On ne sait donc pas si la situation de « violence psychologique et d'exploitation financière » que vise à mesurer l'ESG de 1999 est préalable à la violence physique – sauf s'il n'y a pas eu de violence physique rapportée –, si elle lui est simultanée ou même consécutive.

Enfin, dans le cas des ex-conjoints, les énoncés sur les conduites contrôlantes n'ont été soumis qu'aux répondants entrés en contact avec un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête. Comme il n'est pas certain que ces énoncés s'appliquent uniquement à cette période de référence (à titre d'exemple, dans le cas où l'union a été dissoute depuis plus de cinq ans, ces énoncés peuvent décrire l'ex-conjoint tel qu'il était avant la rupture de l'union). En conséquence, il n'est pas possible d'utiliser comme dénominateur l'ensemble des répondants ayant un ex-conjoint. Les proportions seront établies en utilisant comme dénominateur l'ensemble des répondants entrés en contact avec un ex-conjoint au cours des cinq années précédentes.

Par ailleurs, il n'est pas certain que ces sept énoncés constituent une échelle mesurant de façon particulière la « violence psychologique et l'exploitation financière ». O'Leary (1999 : 18-19) souligne l'absence de définitions adéquates de la maltraitance psychologique dans les couples, soit en vue d'établir un diagnostic formel d'une telle situation, soit à des fins légales, tandis que de telles définitions existent dans le cas de la violence physique, notamment dans le Code criminel sur lequel s'appuie la CTS₁₀. Pour leur part, Johnson et Leone (2003 : 9) utilisent l'expression « contrôle non violent » pour désigner une échelle similaire, comptant sept énoncés, employée dans le *National Violence Against Women Survey* (NVAWS) (Patricia Tjaden et Nancy Thoennes, 1998). Quant à elles, Riou, Rinfret-Raynor et Cantin (2003 : 63) préfèrent l'emploi de l'expression « conduites contrôlantes ou humiliantes », parce que ces termes « illustrent plus clairement le type de conduites présentes dans l'échelle⁴⁰ et, d'autre part, une véritable échelle de violence psychologique pourrait inclure plusieurs autres éléments ». Elles ajoutent que cette échelle n'a pas, à leur connaissance, fait auparavant l'objet d'analyse de fidélité. Dans les sections suivantes, l'expression « conduites contrôlantes » sera utilisée pour désigner cette échelle.

Conduites contrôlantes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint

Le tableau 7.4 présente la prévalence de chacune des sept conduites contrôlantes, de la part du conjoint actuel, soumises aux répondants de l'ESG de 1999. La prévalence de ces conduites a été établie séparément chez les personnes victimes du conjoint actuel et chez celles qui ne rapportent pas d'incident de violence de la part de leur conjoint au cours des cinq années précédentes.

La prévalence de chacune des conduites contrôlantes peut varier selon que la victime est un homme ou une femme. Au Québec, chez les hommes, la conduite contrôlante la plus fréquente est la jalousie, mentionnée par 45 % des victimes à propos de leur conjointe; 22 % des femmes victimes de leur conjoint souscrivent aussi à cet énoncé. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 35 % et de 32 %. Au Québec, la conduite contrôlante rapportée le plus souvent (49 %) par les femmes victimes de leur conjoint est le fait que celui-ci les a rabaisées et a dit des mots blessants à leur endroit. Pour leur part, 30 % des hommes font mention d'une telle conduite quand ils ont été victimes de leur conjointe. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 38 % chez les femmes et de 29 % chez les hommes. Par ailleurs, chez les victimes du conjoint actuel, une proportion importante des hommes (38 %) et des femmes (25 %), au Québec, ont mentionné que leur conjoint exigeait de

40. L'échelle employée dans l'*Enquête sociale et de santé de 1998* est constituée des cinq questions utilisées par Statistique Canada lors de l'EVEF de 1993 (Riou, Rinfret-Raynor et Cantin, 2003 : 63, 134-135).

Tableau 7.4
Prévalence des conduites contrôlantes de la part du conjoint actuel¹, selon le sexe, Québec et Canada, 1999

Conduite contrôlante	Québec				Canada			
	Homme		Femme		Homme		Femme	
	n ²	%	n ²	%	n ²	%	n ²	%
Victime du conjoint actuel								
Limite les contacts	—	—	17	—	52 800	46 600	18	18
Vous rabaisse ou dit des mots blessants	21 100	25 900	30	49	85 700	95 900	29	38
Est jaloux	31 400	—	45	22	102 300	82 700	35	32
Menace de blesser un proche	—	—	—	—	—	21 100	—	8
Exige de savoir où et avec qui vous vous trouvez	26 900	—	38	25	95 000	75 200	32	29
Endommagement vos biens ou votre propriété	—	—	—	—	26 300	35 500	9	14
Vous empêche de connaître votre revenu familial	—	—	—	—	12 500	27 300	4	11
Au moins une conduite contrôlante	45 900	30 500	65	58	182 800	146 700	62	57
Dénominateur	70 200	52 600	293 700	255 500
Non-victime du conjoint actuel								
Limite les contacts	45 900	35 700	3	2	139 400	108 700	2	2
Vous rabaisse ou dit des mots blessants	30 800	61 400	2	4	130 300	198 400	2	3
Est jaloux	96 200	59 000	6	3	408 600	224 700	6	3
Menace de blesser un proche	—	18 300	—	1	—	25 500	—	—
Exige de savoir où et avec qui vous vous trouvez	92 000	62 300	5	4	333 300	192 900	5	3
Endommagement vos biens ou votre propriété	—	—	—	—	—	21 300	—	—
Vous empêche de connaître votre revenu familial	—	—	—	—	25 200	41 100	—	1
Au moins une conduite contrôlante	181 300	163 200	11	10	734 400	530 700	11	8
Dénominateur	1 680 800	1 695 200	6 715 400	6 566 200

1. Les données de ce tableau proviennent du répondant qui fournit des renseignements sur son conjoint.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

savoir où et avec qui ils se trouvaient à tout moment. Les proportions correspondantes sont de 32 % et de 29 % au Canada. Au total, 65 % des hommes et 58 % des femmes victimes de violence physique de la part de leur conjoint ont souscrit à au moins un des sept énoncés relatifs au recours à des conduites contrôlantes. Au Canada, ces proportions sont comparables et elles se situent à 62 % et à 57 % respectivement.

La présence de conduites contrôlantes s'avère nettement moins fréquente chez les personnes vivant avec un conjoint actuel et qui n'ont pas fait état d'incidents de violence physique de sa part. Au Québec, 6 % des hommes de ce groupe mentionnent que leur conjointe est jalouse et 3 % des femmes ont souscrit à ce même énoncé. Au Canada, ces proportions sont les mêmes que celles que l'on observe au Québec. Par ailleurs, au Québec, 4 % des femmes rapportent que leur conjoint les a rabaisées et a dit des mots blessants à leur égard, comparativement à 2 % des hommes. Au Canada, ces proportions sont de 3 % et de 2 % respectivement. Dans l'ensemble, au Québec, 11 % des hommes et 10 % des femmes font état d'au moins une conduite de ce genre, comparativement à 11 % et à 8 % au Canada.

Par contre, les conduites contrôlantes s'avèrent beaucoup plus fréquentes chez les personnes qui font mention d'un ex-conjoint (tableau 7.5). C'est le cas tant chez les personnes victimes de violence physique que chez celles qui ne rapportent pas de tels incidents au cours des cinq années précédentes. Ainsi, au Québec, la conduite mentionnée le plus souvent (72 %) par les hommes victimes d'une ex-conjointe est l'exigence de cette dernière de savoir à tout moment où et avec qui il se trouvait; la proportion atteint 66 % chez les femmes. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 61 % et de 66 %. Au Québec, la conduite rapportée le plus souvent (79 %) par les femmes victimes d'un ex-conjoint est le fait que celui-ci les a rabaisées et leur a adressé des mots blessants. Pour leur part, 63 % des hommes ont souscrit à ce même énoncé quand ils ont été victimes d'une ex-conjointe. Au Canada, ces proportions sont de 84 % et de 64 % respectivement. Par ailleurs, chez les victimes d'un ex-conjoint, une proportion importante des hommes (67 %) et des femmes (72 %), au Québec, ont mentionné la jalousie de leur ex-partenaire, comparativement à 70 % et à 73 % au Canada. En outre, la prévalence de la plupart des autres énoncés se rapportant à des conduites contrôlantes est importante, si bien qu'au Québec, 95 % des hommes et 96 % des femmes victimes d'un ex-conjoint ont souscrit à au moins un énoncé relatif à ce genre de conduite. Au Canada, ces proportions sont de 92 % et de 95 % respectivement.

Le recours à des conduites contrôlantes par un ex-conjoint est rapporté de façon fréquente, même quand il n'y a pas eu de violence physique de sa part. Ainsi, au Québec, 24 % des hommes de ce groupe font état de la jalousie chez leur ex-conjointe et 18 % des femmes ont souscrit à ce même énoncé. Au Canada, ces proportions sont de 24 % tant chez les hommes que chez les femmes. Par ailleurs, 30 % des femmes, au Québec, rapportent que leur ex-conjoint les a rabaisées et a employé des mots blessants à leur égard, comparativement à 17 % des hommes. Au Canada, ces proportions sont de

32 % et de 18 % respectivement. Dans l'ensemble, même en l'absence de violence physique, le recours à des conduites contrôlantes demeure relativement fréquent chez les personnes ayant un ex-conjoint. Ainsi, au Québec, 39 % des hommes et des femmes font état d'au moins une conduite de ce genre de la part d'un ex-conjoint, comparativement à 40 % et à 44 % au Canada.

Tableau 7.5
Prévalence des conduites contrôlantes de la part d'un ex-conjoint¹, selon le sexe, Québec et Canada, 1999

Conduite contrôlante	Québec				Canada			
	Homme		Femme		Homme		Femme	
	n ²	%	n ²	%	n ²	%	n ²	%
Victime d'un ex-conjoint³								
Limite les contacts	33 000	64 000	45	57	120 800	268 700	47	61
Vous rabaisse ou dit des mots blessants	46 100	89 100	63	79	164 900	365 200	64	84
Est jaloux	49 400	81 300	67	72	181 000	318 500	70	73
Menace de blesser un proche	—	46 500	—	41	45 200	186 100	17	43
Exige de savoir où et avec qui vous vous trouvez	53 000	74 200	72	66	157 900	290 100	61	66
Endommagement vos biens ou votre propriété	29 100	64 400	40	57	107 200	259 500	41	59
Vous empêche de connaître votre revenu familial	—	18 200	—	16	55 400	137 100	21	31
Au moins une conduite contrôlante	70 200	108 500	95	96	239 700	416 400	92	95
Dénominateur ³	73 700	113 300	259 200	437 400
Non-victime d'un ex-conjoint³								
Limite les contacts	45 600	45 800	15	13	133 700	180 900	15	16
Vous rabaisse ou dit des mots blessants	49 500	106 700	17	30	169 200	350 500	18	32
Est jaloux	70 700	63 500	24	18	225 800	269 200	24	24
Menace de blesser un proche	—	17 000	—	5	29 200	87 700	3	8
Exige de savoir où et avec qui vous vous trouvez	59 800	51 600	20	15	152 800	192 500	17	17
Endommagement vos biens ou votre propriété	18 900	37 200	6	11	56 600	139 000	6	13
Vous empêche de connaître votre revenu familial	—	22 700	—	6	30 500	115 100	3	10
Au moins une conduite contrôlante	116 400	136 800	39	39	367 600	480 900	40	44
Dénominateur ³	298 100	353 200	921 800	1 100 200

1. Les données de ce tableau proviennent du répondant qui fournit des renseignements sur un ex-conjoint.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

3. Dans le cas des ex-conjoints, seuls les répondants en contact avec un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête ont été sélectionnés.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Le tableau 7.6 présente la prévalence des conduites contrôlantes à l'égard des personnes ayant un conjoint ou un ex-conjoint, en distinguant celles qui ont été victimes de violence physique et celles qui n'en rapportent pas. Au Québec, 82 % des hommes victimes de violence physique de la part de leur conjointe ou d'une ex-conjointe mentionnent au moins une conduite contrôlante; cette

Tableau 7.6
Prévalence des conduites contrôlantes de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint¹, selon le sexe, Québec et Canada, 1999

Conduite contrôlante	Québec				Canada			
	Homme		Femme		Homme		Femme	
	n ²	%	n ²	%	n ²	%	n ²	%
Victime du conjoint ou d'un ex-conjoint³								
Limite les contacts	43 500	69 800	31	42	176 600	318 800	33	46
Vous rabaisse ou dit des mots blessants	66 700	115 000	48	69	252 500	462 600	47	67
Est jaloux	80 000	93 800	58	57	283 000	406 500	52	59
Menace de blesser un proche	—	51 300	10	31	51 800	209 700	10	31
Exige de savoir où et avec qui vous vous trouvez	78 100	87 500	56	53	251 900	366 100	46	53
Endommagement vos biens ou votre propriété	32 500	73 200	23	44	135 000	298 000	25	43
Vous empêche de connaître votre revenu familial	—	21 500	—	13	67 900	169 500	13	25
Au moins une conduite contrôlante	113 700	139 000	82	84	417 600	563 400	77	82
Dénominateur ³	139 000	165 900	542 900	685 900
Non-victime du conjoint ou d'un ex-conjoint³								
Limite les contacts	89 500	80 700	5	4	262 700	280 600	4	4
Vous rabaisse ou dit des mots blessants	78 700	165 100	4	9	294 200	530 000	4	7
Est jaloux	153 700	118 500	8	6	589 400	468 000	8	7
Menace de blesser un proche	—	35 300	—	2	31 400	108 800	—	2
Exige de savoir où et avec qui vous vous trouvez	144 400	112 700	8	6	463 300	373 400	6	5
Endommagement vos biens ou votre propriété	18 900	44 500	1	2	60 200	154 500	1	2
Vous empêche de connaître votre revenu familial	—	31 800	—	2	54 900	147 500	1	2
Au moins une conduite contrôlante	278 200	289 000	15	15	1 038 700	961 700	14	13
Dénominateur ³	1 848 600	1 881 400	7 170 700	7 131 600

1. Les données de ce tableau proviennent du répondant qui fournit des renseignements sur son conjoint ou un ex-conjoint.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

3. Dans le cas des ex-conjoints, seuls les répondants en contact avec un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête ont été sélectionnés.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

proportion atteint 84 % chez les femmes. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 77 % et de 82 %.

Chez les personnes qui ne rapportent pas de violence physique de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, 15 % des hommes et des femmes, au Québec, font mention d'au moins une conduite contrôlante. Au Canada, ces proportions se situent respectivement à 14 % et à 13 %. Le recours à la violence physique paraît donc associé à une prévalence plus élevée des conduites contrôlantes.

Intensité du recours à des conduites contrôlantes

À la différence des CTS, l'échelle des conduites contrôlantes employée par Statistique Canada ne comporte pas de sous-échelles qui permettraient, à titre d'exemple, de classer les énoncés dans des catégories de « contrôle mineur » ou de « contrôle grave ». L'enquête n'a pas non plus posé de question relativement à la fréquence du recours à des conduites contrôlantes au cours d'une période de référence, comme c'est le cas pour la violence physique. Une façon de distinguer entre des situations de contrôle à faible intensité et à intensité élevée consiste à mesurer le nombre d'énoncés relatifs à des conduites contrôlantes auxquels les personnes ont souscrit au moment de l'enquête.

L'intensité du recours à des conduites contrôlantes varie de manière importante selon qu'il s'agit du conjoint actuel (tableau 7.7) ou d'un ex-conjoint (tableau 7.8). La présence ou l'absence du recours à la violence physique s'accompagne également d'une différence notable dans l'intensité du contrôle observé chez les différents groupes.

Au Québec, chez les victimes ayant un conjoint actuel, 35 % des hommes et 42 % des femmes n'ont identifié aucune des sept conduites contrôlantes proposées dans le questionnaire de l'*Enquête sociale générale 1999* (tableau 7.7). La proportion des victimes qui n'ont reconnu qu'une seule des conduites sur sept atteint 19 % chez les hommes et 23 % chez les femmes; la proportion de celles qui ont acquiescé à deux énoncés se situe à 25 % chez les hommes. Enfin, 22 % des hommes et 20 % des femmes victimes de violence physique de la part du conjoint actuel ont souscrit à trois énoncés et plus relativement à l'emploi de conduites contrôlantes par le conjoint. Au Canada, 38 % des hommes et 43 % des femmes victimes de violence physique de la part de leur conjoint n'ont souscrit à aucun des énoncés; 19 % des hommes et 26 % des femmes ont souscrit à trois énoncés et plus.

La situation est différente chez les personnes qui n'ont pas subi de violence de la part du conjoint actuel. Au Québec, 89 % des hommes de ce groupe n'ont reconnu aucune des sept conduites contrôlantes proposées par l'enquête, comparativement à 90 % chez les femmes. Dans l'ensemble du Canada, ces proportions sont respectivement de 89 % et de 92 %. La proportion des hommes et des femmes qui rapportent le recours à trois conduites contrôlantes et plus de la part de leur conjoint se situe à environ 1 %, tant au Québec qu'au Canada.

Tableau 7.7

Nombre d'énoncés de conduites contrôlantes rapportées, chez les personnes ayant un conjoint actuel¹, selon le sexe, Québec et Canada, 1999

Selon le sexe	Unité	Aucun	Un	Deux	De trois à sept	Total
Victime du conjoint actuel						
Québec						
Homme	n ²	24 300	—	17 600	15 200	70 200
Femme	n ²	22 200	—	—	—	52 600
Canada						
Homme	n ²	110 900	78 100	48 800	55 900	293 700
Femme	n ²	108 800	53 100	27 000	66 600	255 500
Québec						
Homme	%	35	19	25	22	100
Femme	%	42	23	—	20 ³	100
Canada						
Homme	%	38	27	17	19	100
Femme	%	43	21	11	26	100
Non-victime du conjoint actuel						
Québec						
Homme	n ²	1 499 500	119 900	42 700	18 800	1 680 800
Femme	n ²	1 532 000	97 400	46 000	19 900	1 695 200
Canada						
Homme	n ²	5 981 000	506 200	165 700	62 500	6 715 400
Femme	n ²	6 035 500	334 100	129 600	66 900	6 566 200
Québec						
Homme	%	89	7	3	1	100
Femme	%	90	6	3	1	100
Canada						
Homme	%	89	8	2	1	100
Femme	%	92	5	2	1	100

1. Les données de ce tableau proviennent du répondant qui fournit des renseignements sur son conjoint.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

3. Le coefficient de variation approximatif de cette estimation est de 36,1 %.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Les personnes victimes de violence physique de la part d'un ex-conjoint font état, dans une grande proportion, du recours à des conduites contrôlantes de la part de ce dernier (tableau 7.8). Au Québec, 68 % des hommes rapportent le recours à trois conduites contrôlantes et plus de la part d'une ex-conjointe; chez les femmes, cette proportion s'élève à 79 %. Les proportions correspondantes sont de 67 % et de 79 % au Canada. Par ailleurs, dans l'ensemble du Canada, environ 8 % des hommes victimes de la violence physique de leur ex-conjointe ne font état d'aucune conduite contrôlante de sa part; chez les femmes, la proportion correspondante se situe à 5 % seulement.

Tableau 7.8

Nombre d'énoncés de conduites contrôlantes rapportées, chez les personnes ayant un ex-conjoint¹, selon le sexe, Québec et Canada, 1999

Selon le sexe	Unité	Aucun	Un	Deux	De trois à sept	Total
Victime d'un ex-conjoint²						
Québec						
Homme	n ³	—	—	—	50 000	73 700
Femme	n ³	—	—	—	89 000	113 300
Canada						
Homme	n ³	19 500	31 600	35 400	172 600	259 200
Femme	n ³	21 000	29 000	40 900	346 500	437 400
Québec						
Homme	%	—	—	—	68	100
Femme	%	—	—	—	79	100
Canada						
Homme	%	8	12	14	67	100
Femme	%	5	7	9	79	100
Non-victime d'un ex-conjoint²						
Québec						
Homme	n ³	181 700	42 500	35 800	38 100	298 100
Femme	n ³	216 400	55 600	25 400	55 800	353 200
Canada						
Homme	n ³	554 200	150 700	95 800	121 000	921 800
Femme	n ³	619 300	154 600	111 000	215 300	1 100 200
Québec						
Homme	%	61	14	12	13	100
Femme	%	61	16	7	16	100
Canada						
Homme	%	60	16	10	13	100
Femme	%	56	14	10	20	100

1. Les données de ce tableau proviennent du répondant qui fournit des renseignements sur un ex-conjoint.
2. Dans le cas des ex-conjoints, seuls les répondants en contact avec un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête ont été sélectionnés.
3. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Par contre, en l'absence de violence physique, les personnes ayant un ex-conjoint font état de conduites contrôlantes dans une proportion moins élevée. Au Québec, 61 % des hommes ayant une ex-conjointe ne rapportent aucune conduite contrôlante de sa part, lorsqu'il n'y a pas eu de violence physique; chez les femmes, cette proportion est également de 61 %. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 60 % et de 56 %. Dans ce groupe, 13 % des hommes, au Québec et au Canada, font état de trois conduites contrôlantes et plus de la part de leur ex-conjointe; chez les femmes, les proportions respectives sont de 16 % et de 20 %.

Le tableau 7.9 présente la situation d'ensemble chez les personnes ayant un conjoint actuel ou un ex-conjoint. Chez les personnes victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, 46 % des hommes, au Québec, font mention de trois conduites contrôlantes et plus; chez les femmes, cette proportion s'élève à 60 %. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 43 % et de 61 %. La proportion des victimes qui ne rapportent aucune conduite contrôlante se situe à 18 % chez les hommes, au Québec, tandis que cette proportion s'établit à 16 % chez les femmes. Au Canada, ces proportions se situent à 23 % et à 18 % respectivement.

La situation se présente différemment chez les personnes qui n'ont pas été victimes de violence physique. Dans ce cas, 85 % des hommes et des femmes, au Québec, ne font mention d'aucune conduite contrôlante de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint. Au Canada, ces proportions sont de 86 % et de 87 % respectivement. Enfin, 3 % des hommes et 4 % des femmes rapportent trois conduites contrôlantes et plus de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint; les proportions correspondantes sont les mêmes dans l'ensemble du Canada.

Violence situationnelle ou terrorisme conjugal

Les enquêtes sur la violence conjugale réalisées auprès de vastes échantillons représentatifs emploient une variété d'instruments pour procéder à une évaluation des comportements contrôlants, de la violence psychologique ou de l'agression verbale, à titre de dimension importante de la violence conjugale. Selon Michael P. Johnson (2003 : 10), il n'existe pas de méthode reconnue (*standard approach*) pour évaluer le degré de contrôle exercé par le conjoint ou l'ex-conjoint violent, même si divers chercheurs ont élaboré des échelles susceptibles d'être considérées comme des tentatives crédibles à cette fin, y compris l'échelle de Marshal pour mesurer la violence psychologique, celle de Stets sur le contrôle, celle de Tolman sur la maltraitance psychologique, celle de Pence et Penmar sur le pouvoir et le contrôle et celle de Straus et de ses collègues dans les CTS2. Johnson ajoute qu'il serait très utile de voir s'établir un consensus autour d'un instrument de mesure reconnu, comme ce fut le cas pour la mesure de la violence physique, avec les CTS de Straus, même si certains croient que celles-ci comportent des lacunes (Johnson, 2003 : 10).

Par ailleurs, Michael P. Johnson (1995) a retenu la notion de contrôle comme dimension centrale de la mesure de la violence conjugale en proposant une typologie des situations de violence conjugale qui établit une distinction entre la violence conjugale commune et le terrorisme conjugal (*intimate terrorism*), initialement désigné par l'expression « terrorisme patriarcal ». Le terrorisme conjugal se caractérise par un recours à la violence physique inscrit dans un pattern généralisé de comportements contrôlants, qui démontrent que l'agresseur tente d'imposer le contrôle général de son partenaire. C'est à ce type de situation que se réfèrent des expressions courantes comme celles de « femmes battues » (*wife-beating*) ou de maltraitance envers le conjoint (*spouse abuse*). La violence conjugale

Tableau 7.9

Nombre d'énoncés de conduites contrôlantes rapportées, chez les personnes ayant un conjoint actuel ou un ex-conjoint¹, selon le sexe, Québec et Canada, 1999

Selon le sexe	Unité	Aucun	Un	Deux	De trois à sept	Total
Victime du conjoint ou d'un ex-conjoint²						
Québec						
Homme	n ³	25 100	24 200	26 100	63 600	139 000
Femme	n ³	26 900	19 300	20 200	99 500	165 900
Canada						
Homme	n ³	125 300	105 700	80 700	231 300	542 900
Femme	n ³	122 500	78 200	69 700	415 600	685 900
Québec						
Homme	%	18	17	19	46	100
Femme	%	16	12	12	60	100
Canada						
Homme	%	23	19	15	43	100
Femme	%	18	11	10	61	100
Non-victime du conjoint ou d'un ex-conjoint²						
Québec						
Homme	n ³	1 570 400	150 900	68 700	58 600	1 848 600
Femme	n ³	1 592 400	144 600	68 200	76 200	1 881 400
Canada						
Homme	n ³	6 132 000	614 100	243 200	181 500	7 170 700
Femme	n ³	6 169 900	456 900	229 600	275 200	7 131 600
Québec						
Homme	%	85	8	4	3	100
Femme	%	85	8	4	4	100
Canada						
Homme	%	86	9	3	3	100
Femme	%	87	6	3	4	100

1. Les données de ce tableau proviennent du répondant qui fournit des renseignements sur son conjoint ou un ex-conjoint.

2. Dans le cas des ex-conjoints, seuls les répondants en contact avec un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête ont été sélectionnés.

3. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

situationnelle (*situational couple violence*), initialement désignée par « violence conjugale commune », ne se rattache pas à un pattern généralisé de contrôle. Selon Johnson et Leone (2003 : 3), il s'agit de conflits particuliers qui peuvent dégénérer en violence physique, mais qui ne comportent pas de tentative d'exercer le contrôle général du partenaire.

Johnson et Leone (2003) se sont récemment livrés à un premier essai pour distinguer les deux types de violence conjugale à l'aide des données d'une enquête américaine menée en 1995-1996 sous la direction de Tjaden et

Thoennes (1998 : 14), au moyen d'un échantillon représentatif constitué de 8 005 hommes et de 8 000 femmes, âgés de 18 ans et plus, soit le *National Violence Against Women Survey* (NVAWS). L'analyse de Johnson et Leone tente de vérifier, auprès du sous-échantillon des 4 721 femmes mariées de cette enquête, si les effets et les conséquences de la violence conjugale sont différents selon qu'il s'agit de violence situationnelle ou de terrorisme conjugal.

Pour déterminer l'existence d'un pattern général de contrôle, Johnson a recours à sept énoncés⁴¹ ayant trait à des comportements contrôlants exercés par le conjoint de la répondante. Johnson crée un indice d'intensité du contrôle, constitué du nombre d'énoncés auxquels a souscrit chacune des répondantes. Au sein du groupe des femmes ayant un conjoint dans l'échantillon du NVAWS, le nombre moyen d'énoncés de l'indice d'intensité du contrôle s'établit à 0,39, avec un écart type de 0,94. Le coefficient alpha de Cronbach pour cette échelle est de 0,70 (Johnson et Leone, 2003 : 9).

Une analyse de groupement (*cluster analysis*) conduit Johnson à déterminer qu'on se trouve en présence d'une situation de faible contrôle lorsque la répondante a souscrit à deux énoncés et moins (soit 96 % de l'échantillon), et d'une situation de contrôle élevé si elle a souscrit à trois énoncés et plus (soit 4 % de l'échantillon), le maximum possible pour l'indice de contrôle étant de sept. Le point de démarcation entre l'indice de faible contrôle et celui de contrôle élevé se situe à deux écarts types au-dessus du nombre moyen obtenu pour l'indice d'intensité du contrôle (Johnson et Leone, 2003 : 10).

Une situation de violence physique assortie d'un indice d'intensité du contrôle considéré comme « faible » est définie comme « violence situationnelle », tandis qu'en présence d'un indice de contrôle élevé, elle est définie comme « terrorisme conjugal ». Johnson constate alors que 35 % des cas de violence conjugale, rapportés par les femmes dans l'échantillon qu'il utilise, peuvent être classés dans la catégorie de terrorisme conjugal et 65 % dans celle de violence situationnelle. Il évoque comme explication possible d'une proportion aussi élevée de situations de terrorisme conjugal que le NVAWS peut être considéré comme une enquête portant sur la victimisation criminelle, ainsi que Straus l'avait déjà suggéré (Johnson et Leone, 2003 : 10; Straus, 1999 : 26-72).

Il est possible d'appliquer aux données de l'*Enquête sociale générale 1999* la méthode suivie par Johnson pour distinguer la violence situationnelle et le terrorisme conjugal. L'échelle mesurant les conduites contrôlantes présente de manière générale des coefficients alpha de Cronbach satisfaisants (voir annexe 1), même si les valeurs obtenues sont faibles chez les hommes vivant

41. L'introduction et les énoncés des diverses questions sont élaborés dans les termes suivants : « I would like to read to you some statements that some women have used to describe their husband/partner. Thinking about your current husband/partner would you say he/she : (E3) Is jealous or possessive? (E5) Tries to limit your contact with family and friends? (E6) Insists on knowing who you are with at all times? (E7) Calls you names or puts you down in front of others? (E8) Makes you feel inadequate? (E10) Shouts or swears at you? (E12) Prevents you from knowing about or having access to the family income even when you ask? » (Johnson et Leone, 2003 : 9; Patricia Tjaden et Nancy Thoennes, 1999). L'EVEF de 1993 (cinq énoncés) et l'*Enquête sociale générale* de 1999 (sept énoncés) contenaient une introduction similaire et des énoncés correspondant aux items E3, E5, E6, E7 et E12 du questionnaire employé par Tjaden et Thoennes en 1995-1996.

avec une conjointe actuelle. Par contre, les résultats chez les femmes paraissent comparables à ceux qui ont été obtenus dans l'*Enquête sociale et de santé*, menée par Santé Québec en 1998⁴². Chez les personnes ayant un conjoint actuel ou un ex-conjoint (avec lequel le répondant est entré en contact au cours des cinq années précédentes), le coefficient alpha de Cronbach est de 0,78 chez les hommes et de 0,83 chez les femmes, au Québec; la valeur de ce coefficient est de 0,77 et de 0,89 respectivement dans l'ensemble du Canada. Le nombre moyen d'énoncés dans ce groupe est de 0,31 chez les hommes (ET = 0,60) et de 0,39 chez les femmes (ET = 0,65)⁴³ dans l'ensemble du Canada. Les résultats correspondants sont de 0,34 (ET = 0,92) et de 0,40 (ET = 0,85) au Québec. Il semble donc que le point de démarcation entre faible contrôle et contrôle élevé établi par Johnson à deux énoncés et moins et à trois énoncés et plus pour distinguer entre violence situationnelle et terrorisme conjugal puisse également s'appliquer aux données de l'*Enquête sociale générale 1999*.

Le tableau 7.10 indique que, chez les victimes d'un conjoint actuel, la plus grande partie des cas de violence conjugale relèvent de la violence situationnelle, soit 78 % (55 000) chez les hommes et 80 % (42 200) chez les femmes, au Québec. Au Canada (tableau 7.11), les proportions correspondantes sont de 81 % (237 900) et de 74 % (188 900).

Dans le cas de la violence situationnelle, les victimes d'un conjoint ont subi de la violence mineure dans la majorité des cas. Chez les hommes, les données des tableaux 7.10 et 7.11 indiquent que la violence mineure compte pour 59 % (32 700) des cas de violence situationnelle au Québec et pour 56 % (133 900) au Canada. Chez les femmes victimes de leur conjoint, ces proportions sont de 82 % (34 800) et de 78 % (147 200) respectivement.

Par contre, dans le cas du terrorisme conjugal, la majorité des cas relèvent de la violence grave, soit 65 % (36 100) chez les hommes et 64 % (42 500) chez les femmes, au Canada; la taille de l'échantillon est trop faible pour pouvoir établir une proportion fiable chez les femmes, au Québec. Cependant, la violence grave combinée à une situation de terrorisme conjugal occupe une proportion restreinte du total des cas de violence subis de la part du conjoint actuel. La taille de l'échantillon n'est pas suffisante pour pouvoir présenter des estimations fiables pour le Québec; au Canada, 12 % (36 100) des hommes et 17 % (42 500) des femmes victimes du conjoint actuel rapportent de la violence grave subie dans un contexte caractérisé par le terrorisme conjugal.

La situation est tout autre chez les victimes d'un ex-conjoint. Chez celles-ci, on observe que la majorité des cas relèvent du terrorisme conjugal, tel que le définit Michael P. Johnson. Au Québec, 68 % (50 000) des hommes et 79 % des

42. L'échelle des conduites contrôlantes ou humiliantes utilisée dans l'*Enquête sociale et de santé* de 1998 comportait les cinq énoncés employés par Statistique Canada dans l'EVEF de 1993. Le coefficient alpha de consistance interne est de 0,72 (n = 2116); à la connaissance des auteurs, cette échelle n'a pas fait ailleurs l'objet d'analyse de fidélité (Riou, Rinfret-Raynor et Cantin, 2003 : 153).

43. Ces résultats ont été obtenus après normalisation de la variable de pondération WGHT_PER avec PROC STANDARD de SAS, avec les paramètres suivants : moyenne=0 et écart type=1.

Tableau 7.10

Type de conduites contrôlantes rapportées, chez les victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint¹, selon le sexe de la victime et la gravité de la violence, Québec, 1999

Sexe de la victime et gravité de la violence	Violence	Terrorisme	Total	Violence	Terrorisme	Total
	situationnelle	conjugal		situationnelle	conjugal	
	n ²			%		
Victime du conjoint actuel						
Homme						
Violence mineure	32 700	—	32 700	47	—	53
Violence grave	22 300	—	22 300	32	—	47
Total	55 000	15 200	70 200	78	22	100
Femme						
Violence mineure	34 800	—	34 800	66	—	75
Violence grave	—	—	—	—	—	25
Total	42 200	—	52 600	80	—	100
Victime d'un ex-conjoint³						
Homme						
Violence mineure	—	—	23 800	—	18	32
Violence grave	—	36 400	36 400	18	49	68
Total	23 600	50 000	73 700	32	68	100
Femme						
Violence mineure	—	34 100	34 100	—	30	41
Violence grave	—	54 900	54 900	—	48	59
Total	24 300	89 000	113 300	21	79	100
Victime du conjoint ou d'un ex-conjoint³						
Homme						
Violence mineure	42 900	18 300	61 300	31	13	44
Violence grave	32 400	45 300	77 700	23	33	56
Total	75 400	63 600	139 000	54	46	100
Femme						
Violence mineure	47 000	39 000	86 000	28	24	52
Violence grave	19 500	60 500	80 000	12	36	48
Total	66 400	99 500	165 900	40	60	100

1. Les données de ce tableau proviennent de la victime qui fournit des renseignements sur son conjoint ou un ex-conjoint, c'est-à-dire son agresseur.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

3. Dans le cas des ex-conjoints, seuls les répondants en contact avec un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête ont été sélectionnés.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Tableau 7.11

Type de conduites contrôlantes rapportées, chez les victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint¹, selon le sexe de la victime et la gravité de la violence, Canada, 1999

Sexe de la victime et gravité de la violence	Violence	Terrorisme	Total	Violence	Terrorisme	Total
	situationnelle	conjugal		situationnelle	conjugal	
	n ²			%		
Victime du conjoint actuel						
Homme						
Violence mineure	133 900	19 800	153 700	46	7	52
Violence grave	104 000	36 100	140 000	35	12	48
Total	237 900	55 900	293 700	81	19	100
Femme						
Violence mineure	147 200	24 100	171 300	58	9	67
Violence grave	41 700	42 500	84 200	16	17	33
Total	188 900	66 600	255 500	74	26	100
Victime d'un ex-conjoint³						
Homme						
Violence mineure	36 900	34 600	71 500	14	13	28
Violence grave	49 700	138 000	187 600	19	53	72
Total	86 600	172 600	259 200	33	67	100
Femme						
Violence mineure	45 000	97 100	142 100	10	22	32
Violence grave	45 900	249 400	295 300	10	57	68
Total	90 900	346 500	437 400	21	79	100
Victime du conjoint ou d'un ex-conjoint³						
Homme						
Violence mineure	165 100	53 400	218 500	30	10	40
Violence grave	144 200	174 900	319 000	27	32	59
Total⁴	311 700	231 300	542 900	57	43	100
Femme						
Violence mineure	187 000	121 600	308 700	27	18	45
Violence grave	82 400	292 500	375 000	12	43	55
Total⁴	270 300	415 600	685 900	39	61	100

1. Les données de ce tableau proviennent de la victime qui fournit des renseignements sur son conjoint ou un ex-conjoint, c'est-à-dire son agresseur.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

3. Voir la note 3, tableau 7.10.

4. Au Canada, chez les hommes victimes de violence de la part de la conjointe actuelle ou d'une ex-conjointe au cours des cinq années précédant l'enquête, on peut estimer à environ 5 400 le nombre de ceux dont la réponse a été classée « Non déclaré – cheminement incertain »; chez les femmes, l'estimation est de 2 300 personnes environ. Ces cas doivent être ajoutés aux estimations des personnes victimes de violence mineure ou de violence grave pour égaler le nombre total des victimes.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

femmes (89 000) victimes d'un ex-conjoint rapportent de la violence assortie d'un recours élevé à des conduites contrôlantes. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 67 % (172 600) et de 79 % (346 500) des victimes.

Dans le cas du terrorisme conjugal, les victimes d'un ex-conjoint ont subi de la violence grave dans la majorité des cas. Au Québec, la violence grave compte pour 73 % (36 400) des cas de terrorisme conjugal rapportés par les hommes et pour 62 % (54 900) de ceux que rapportent les femmes. Au Canada, les proportions correspondantes s'élèvent respectivement à 80 % (138 000) et à 72 % (249 400).

Il faut aussi noter que, chez les femmes victimes d'un ex-conjoint, la violence mineure survient, dans une majorité des cas, dans un contexte de terrorisme conjugal. Ainsi, 74 % (34 100) des femmes victimes de violence mineure de la part d'un ex-conjoint au Québec ont connu une situation de terrorisme conjugal. Chez les hommes, cette proportion se situe à 57 % (14 000⁴⁴). Au Canada, les proportions correspondantes sont de 68 % (97 100) et de 48 % (34 600).

Chez les victimes d'un ex-conjoint, la violence grave combinée à une situation de terrorisme conjugal occupe une part importante du total des cas de violence. Au Québec, 49 % (36 400) des hommes victimes d'une ex-conjointe déclarent de la violence grave, subie dans le contexte d'un recours élevé à des conduites contrôlantes; chez les femmes, cette proportion est de 48 % (54 900). Au Canada, les proportions correspondantes sont de 53 % (138 000) chez les hommes et de 57 % (249 400) chez les femmes victimes d'un ex-conjoint. Cependant, même si les proportions sont semblables chez les hommes et les femmes, il importe de souligner que le nombre des femmes victimes de violence grave de la part d'un ex-conjoint, dans un contexte de terrorisme conjugal, s'avère nettement plus élevé.

Chez l'ensemble des victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, la violence situationnelle est plus fréquente que le terrorisme conjugal chez les hommes; chez les femmes, on observe la situation inverse. Ainsi, au Québec, 54 % (75 400) des hommes victimes de violence conjugale rapportent de la violence situationnelle, tandis que 60 % (99 500) des femmes décrivent une situation de terrorisme conjugal. Au Canada, les proportions correspondantes sont respectivement de 57 % (311 700) et de 61 % (415 600).

Au Québec, chez les hommes, 31 % (42 900) des victimes rapportent de la violence mineure survenue dans un contexte de violence situationnelle et 33 % (45 300) rapportent de la violence grave subie dans un contexte de terrorisme conjugal. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 30 % (165 100) et de 32 % (174 900). Chez les femmes, 28 % (47 000) des victimes, au Québec, signalent de la violence mineure survenue dans un contexte de violence situationnelle, tandis que 36 % (60 500) déclarent de la violence grave marquée par du terrorisme conjugal. Au Canada, ces proportions sont respectivement de 27 % (187 000) et de 43 % (292 500).

44. Le coefficient de variation approximatif de cette estimation s'établit à 33,9 %.

En somme, la violence grave assortie de terrorisme conjugal frappe un nombre de victimes nettement plus important chez les femmes que chez les hommes. Outre la disparité de force physique entre les hommes et les femmes, cette différence de contexte constitue peut-être un élément susceptible de contribuer à expliquer les écarts importants observés quant aux conséquences physiques et psychologiques de la violence conjugale entre les victimes de sexe masculin et de sexe féminin.

Il convient cependant d'interpréter de tels résultats avec prudence. D'une part, il n'a pas été établi que les propriétés psychométriques de l'échelle employée par Statistique Canada pour mesurer les conduites contrôlantes sont satisfaisantes. D'autre part, il faudra voir si d'autres enquêtes menées auprès d'échantillons représentatifs permettront l'obtention de résultats comparables. Enfin, il faut se rappeler que la typologie de Johnson comporte quatre catégories de situation de violence. Il se peut qu'une proportion plus ou moins importante des situations de « terrorisme conjugal » décelées grâce aux données de l'ESG de 1999 soient des situations de « résistance violente », dans laquelle une victime a recours à la force pour résister à l'agression du conjoint, ou de « contrôle violent mutuel », dans laquelle deux conjoints contrôlants ont mutuellement recours à la violence physique. Il serait nécessaire que de futures enquêtes sur la violence conjugale procèdent à la collecte des renseignements nécessaires à l'établissement de ces distinctions additionnelles.

Conséquences physiques de la violence situationnelle ou du terrorisme conjugal

Johnson et Leone (2003) concluent que les effets et les conséquences de la violence conjugale sont différents selon qu'il s'agit de violence situationnelle ou de terrorisme conjugal. Est-ce que les données de l'ESG de 1999 soutiennent un constat similaire, dans le cas des conséquences physiques de la violence conjugale? Le tableau 7.12 présente le nombre et la proportion des victimes qui rapportent avoir subi des blessures au Canada; le tableau 7.13 fait de même pour celles qui ont reçu des soins à l'hôpital ou qui ont reçu des soins ou un suivi d'un médecin ou d'une infirmière.

Chez les femmes victimes du conjoint actuel, le risque de subir des blessures est plus élevé quand il s'agit de violence grave : 49 % (40 900) des femmes victimes de violence grave rapportent avoir subi des blessures comparativement à 14 % (24 700) chez les victimes de violence mineure. La distinction entre violence conjugale situationnelle et terrorisme conjugal ne permet pas de déceler de risque plus élevé de rapporter des blessures chez les victimes de violence grave aux prises avec une situation de terrorisme conjugal. Environ 44 % (18 900) de celles-ci disent avoir subi des blessures comparativement à 53 % (22 000) des femmes victimes de violence grave dans un contexte de violence situationnelle. La différence la plus importante provient du fait que dans la grande majorité des cas, une

Tableau 7.12

Blessures subies selon le type de conduites contrôlantes rapportées chez les victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon le sexe de la victime et la gravité de la violence, Canada, 1999

Sexe de la victime et gravité de la violence	Blessures					
	Violence Terrorisme situationnelle conjugal		Total	Violence Terrorisme situationnelle conjugal		Total
	n ¹			% ²		
Victime du conjoint actuel						
Homme						
Violence mineure	—	—	—	—	—	—
Violence grave	—	—	12 600	—	—	9
Total	—	—	17 500	—	—	6
Femme						
Violence mineure	19 800	—	24 700	13	—	14
Violence grave	22 000	18 900	40 900	53	44	49
Total	41 800	23 700	65 500	22	36	26
Victime d'un ex-conjoint						
Homme						
Violence mineure	—	—	—	—	—	—
Violence grave	—	41 600	49 100	—	30	26
Total	—	43 900	53 900	—	25	21
Femme						
Violence mineure	—	18 700	26 000	—	19	18
Violence grave	22 300	164 600	186 900	49	66	63
Total	29 600	183 300	212 900	33	53	49
Victime du conjoint ou d'un ex-conjoint						
Homme						
Violence mineure	—	—	—	—	—	—
Violence grave	15 400	46 900	62 300	11	27	20
Total	20 000	51 900	71 900	6	22	13
Femme						
Violence mineure	26 400	23 800	50 200	14	20	16
Violence grave	41 300	186 100	227 400	50	64	61
Total	67 700	209 900	277 600	25	51	40

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Les dénominateurs pour le calcul des proportions proviennent des cellules correspondantes du tableau 7.11.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

situation de terrorisme conjugal s'accompagne de violence grave, alors que c'est la situation inverse qui prévaut dans le cas de la violence situationnelle, de sorte que 36 % (23 700) des victimes de terrorisme conjugal font état de blessures, comparativement à 22 % (41 800) des victimes de violence situationnelle. Les femmes victimes de violence grave dans un contexte de terrorisme conjugal représentent 29 % du total de celles ayant subi des blessures de la part d'un conjoint actuel. La taille limitée de l'échantillon ne permet pas de présenter des résultats fiables dans le cas des hommes.

Tableau 7.13

Soins reçus à l'hôpital, soins ou suivi d'un médecin ou d'une infirmière selon le type de conduites contrôlantes rapportées, chez les victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, selon le sexe de la victime et la gravité de la violence, Canada, 1999

Sexe de la victime et gravité de la violence	Soins reçus					
	Violence situationnelle	Terrorisme conjugal	Total	Violence situationnelle	Terrorisme conjugal	Total
	n ¹			% ²		
Victime du conjoint actuel						
Homme						
Violence mineure	—	—	—	—	—	—
Violence grave	—	—	—	—	—	—
Total	—	—	—	—	—	—
Femme						
Violence mineure	—	—	—	—	—	—
Violence grave	—	—	16 400	—	—	19
Total	16 200	—	26 300	9	—	10
Victime d'un ex-conjoint						
Homme						
Violence mineure	—	—	—	—	—	—
Violence grave	—	—	11 700	—	8	6
Total	—	11 900	12 800	—	7	5
Femme						
Violence mineure	—	—	—	—	—	—
Violence grave	—	66 500	71 200	—	27	24
Total	—	73 100	79 600	—	21	18
Victime du conjoint ou d'un ex-conjoint						
Homme						
Violence mineure	—	—	—	—	—	—
Violence grave	—	—	13 400	—	—	4
Total	—	11 900	14 800	—	5	3
Femme						
Violence mineure	—	—	16 900	—	—	5
Violence grave	12 600	74 600	87 200	15	26	23
Total	21 100	83 000	104 100	8	20	15

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Les dénominateurs pour le calcul des proportions proviennent des cellules correspondantes du tableau 7.11.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Chez les victimes d'un ex-conjoint, le risque de subir des blessures est également plus élevé en cas de violence grave : 63 % (186 900) des femmes victimes de violence grave rapportent avoir subi des blessures comparativement à 18 % (26 000) dans le cas de violence mineure. Cette fois, 49 % (22 300) des femmes victimes de violence grave dans un contexte de violence situationnelle rapportent des blessures (soit à peu près la même proportion que les victimes du conjoint actuel), comparativement à 66 % (164 600) si la violence grave est survenue dans un contexte de terrorisme conjugal. Si l'on ajoute à cela le fait

que les situations de terrorisme conjugal représentent environ 79 % des cas chez les femmes victimes d'un ex-conjoint au tableau 7.11, il n'est pas étonnant de constater que plus de 77 % des femmes qui ont subi des blessures de la part d'un ex-conjoint ont subi de la violence grave dans un contexte de terrorisme conjugal.

Le constat est similaire chez les hommes qui ont subi des blessures de la part d'une ex-conjointe : environ 77 % de ceux-ci rapportent des incidents de violence grave survenus dans un contexte de terrorisme conjugal. Cependant, la proportion des hommes qui ont subi des blessures de la part d'une ex-conjointe (21 %, soit 53 900) est moins importante que chez les femmes (49 %, 212 900). Cela peut découler en partie du fait que les hommes font état de violence grave accompagnée d'un contexte de terrorisme conjugal en moins grande proportion (67 %) que les femmes (79 %) au tableau 7.11. Mais les différences entre les hommes et les femmes au plan de la grandeur, de la force et du poids font sans doute en sorte que les hommes peuvent être mieux à même de parer les assauts d'une ex-conjointe ou d'une conjointe : ces différences physiques peuvent constituer la source la plus importante d'une telle disparité dans les conséquences physiques de la violence.

Enfin, chez l'ensemble des victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, 27 % (46 900) des hommes victimes de violence grave dans un contexte de terrorisme conjugal rapportent avoir subi des blessures physiques. Ils constituent cependant 65 % du total des hommes qui rapportent avoir subi de telles blessures. Chez les femmes, 50 % (41 300) de celles qui ont subi de la violence grave dans un contexte de violence conjugale situationnelle déclarent avoir subi des blessures; la proportion atteint 64 % (186 1000) chez celles qui ont subi de la violence grave dans un contexte de terrorisme conjugal. Ces dernières constituent 67 % du total des femmes qui ont mentionné avoir subi des blessures.

Le tableau 7.13 montre la proportion des victimes de violence conjugale qui ont reçu des soins à l'hôpital ou qui ont fait l'objet de soins ou d'un suivi de la part d'un médecin ou d'une infirmière. Chez les femmes victimes du conjoint actuel, 19 % (16 400) de celles qui ont fait mention de violence grave ont reçu des soins à l'hôpital ou des soins ou un suivi d'un médecin ou d'une infirmière; un peu moins de 50 % de ces cas se trouvent chez les femmes qui ont subi de la violence grave dans un contexte de terrorisme conjugal. Dans le cas des hommes, la taille de l'échantillon n'est suffisante pour obtenir des résultats fiables.

Chez les victimes d'un ex-conjoint, 27 % (66 500) des femmes victimes de violence grave dans un contexte de terrorisme conjugal ont reçu des soins dans un hôpital ou un suivi d'un médecin ou d'une infirmière. Ce groupe constitue cependant 84 % du total des femmes victimes d'un ex-conjoint qui ont reçu des soins médicaux. Chez les hommes, près de 8 % des hommes victimes de violence grave de la part d'une ex-conjointe dans un contexte de terrorisme conjugal ont reçu des soins médicaux. Ce groupe représente également 84 % du total des hommes victimes d'une ex-conjointe qui ont reçu de tels soins.

Chez l'ensemble des victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, 26 % (74 600) des femmes qui ont subi de la violence grave dans un contexte de terrorisme conjugal ont reçu des soins médicaux; elles représentent près de 72 % du total de celles qui ont nécessité de tels soins par suite de la violence d'un conjoint ou d'un ex-conjoint. Dans le cas des hommes, la proportion correspondante s'établit à 73 %.

En somme, chez les victimes du conjoint ou d'un ex-conjoint, les proportions des victimes de violence grave dans un contexte de terrorisme conjugal dans le total des victimes qui ont subi des blessures physiques ou qui ont reçu des soins médicaux sont similaires dans chaque cas chez les hommes et les femmes, bien que l'effectif des victimes de sexe féminin soit nettement plus important dans chacun des cas également.

Typologie des agresseurs

Un autre instrument utile à la compréhension et à la mise en perspective de la variété des résultats que l'on obtient dans une enquête sur la violence conjugale est la constitution d'une typologie des agresseurs; un tel outil apporte également une contribution essentielle à la prévention et au dépistage de la violence conjugale. Dans une revue des progrès réalisés dans le domaine de la recherche sur la violence conjugale au cours des années 1990, Johnson et Ferraro (2000 : 950) notent une convergence importante des différentes tentatives faites en vue d'élaborer une typologie des agresseurs de sexe masculin. Cette recherche tend à identifier trois types d'agresseurs, dont deux sont impliqués dans le « terrorisme intime » et l'autre dans la « violence conjugale commune ». Les agresseurs engagés dans le terrorisme conjugal peuvent être classés soit dans la catégorie des agresseurs dits « généralement violents-antisociaux », soit parmi les « dysphoriques-borderline ».

Ces deux catégories correspondraient à deux types de développement de la personnalité et à des profils psychologiques nettement distincts, la première rassemblant des individus grandement violents et sociopathes, et la seconde, des individus caractérisés par une dépendance émotive profonde à l'égard de la relation avec leur partenaire (Johnson et Ferraro, 2000 : 950).

Holzworth-Munroe et ses collègues ont testé empiriquement une typologie proposée en 1994, qui repose sur une synthèse de 15 typologies élaborées antérieurement (Holzworth-Munroe et autres, 2000 : 1000). Les trois catégories de conjoints violents décrits par le modèle Holzworth-Munroe sont les suivantes : conjoints exerçant de la violence familiale seulement (*family only* ou *FO*), conjoints dysphoriques-borderline (*dysphoric-borderline* ou *BD*), et conjoints généralement violents-antisociaux (*generally violent-antisocial* ou *GVA*). La recherche empirique qu'ils ont menée a permis de vérifier l'existence des trois types de conjoints violents prédits par leur modèle, auxquels est venue s'ajouter une quatrième catégorie jusque-là inaperçue dans les typologies des conjoints violents.

La vérification empirique de la typologie de Holzworth-Munroe a recours à trois dimensions descriptives, soit la gravité de la violence, la généralité de la violence, la psychopathologie ou les troubles de la personnalité des agresseurs, afin de constituer des sous-catégories de conjoints violents. Ces catégories sont ensuite comparées les unes aux autres ainsi qu'avec des échantillons de conjoints non violents, selon diverses mesures distales et proximales d'une grande variété de corrélats (c'est-à-dire des variables associées au recours à la violence conjugale) de la violence (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1002). L'analyse de groupement (*cluster analysis*) est employée pour faire ressortir une typologie des agresseurs.

À la différence de la plupart des tentatives pour établir des typologies des conjoints violents, Holzworth-Munroe et ses collègues ont constitué un échantillon composite comportant un groupe de conjoints violents (hommes en thérapie pour conjoints violents) et un échantillon recruté dans la communauté. En outre, deux groupes de conjoints non violents ont été ajoutés à l'échantillon, soit des hommes éprouvant des problèmes matrimoniaux et des hommes sans difficulté matrimoniale. Selon Holzworth-Munroe, des comparaisons avec des groupes de conjoints non violents sont essentielles pour arriver à comprendre ce qui distingue les divers types d'hommes violents des hommes non violents. De telles comparaisons peuvent s'avérer particulièrement utiles pour distinguer les conjoints qui n'ont pas recours, de manière typique, à la violence grave (le type FO) de ceux qui ne sont pas violents (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1002).

La première catégorie, soit le type FO, caractérise les conjoints violents qui ont le moins recours à la violence grave envers la conjointe, à la violence exercée à l'extérieur du domicile ou à des comportements criminels. Les hommes de ce groupe ne présentent que peu ou aucun symptôme de psychopathologie. Pour leur part, les conjoints de type BD feraient preuve envers leur conjointe d'une violence dont le niveau est décrit comme allant de modéré à grave. Dans ce cas, la partenaire serait l'objet principal de l'expression de leur violence, même si une certaine violence extrafamiliale peut parfois être mise en évidence. Les individus de ce groupe seraient aux prises avec un état de détresse psychologique, qui correspond aux caractéristiques de la personnalité de type borderline et ils éprouveraient des problèmes de consommation d'alcool ou de drogues. Les conjoints de la troisième catégorie, soit le type GVA, manifestent un niveau de violence pouvant aller de modéré à grave envers leur conjointe et ils font preuve d'un degré élevé d'agressions extramaritales et de comportements criminels. Les hommes de ce groupe sont également les plus susceptibles de présenter des caractéristiques associées à la personnalité dite « antisociale » (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1001).

Sur le plan des facteurs de risque distaux (par exemple, exposition à la violence familiale durant l'enfance) et proximaux (compétences relationnelles à la fois sur les plans matrimonial et non matrimonial), ces groupes présentent des traits distinctifs. Le modèle de Holzworth-Munroe pose l'hypothèse que la violence des conjoints du groupe FO résulte d'une combinaison de facteurs de stress

d'origine personnelle ou matrimoniale, et de facteurs de risque de faible niveau (par exemple, exposition à la violence familiale dans l'enfance, compétences relationnelles limitées), de telle sorte qu'à l'occasion de conflits avec la conjointe qui dégénèrent, ces hommes auront recours à la violence physique. À la suite de tels incidents, cependant, le niveau peu élevé de leur psychopathologie et de leurs problèmes (par exemple, impulsivité, style d'attachement dysfonctionnel), combiné à une attitude positive envers les femmes et à une attitude négative envers la violence, les conduit au remords et contribue à éviter une escalade dans l'agression (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1001).

Par contre, les conjoints violents de type BD, dans le modèle Holzworth-Munroe, viennent d'un milieu caractérisé par le rejet et la maltraitance des parents, ce qui a conduit ces hommes à éprouver des difficultés à construire un style d'attachement marqué par la stabilité et la confiance à l'égard d'un partenaire intime. En conséquence de ce style d'attachement et des caractéristiques de leur personnalité borderline, ils sont de tempérament jaloux. Ils présentent des déficiences en matière de compétences relationnelles matrimoniales et font preuve d'attitudes hostiles envers les femmes. Ils affichent en outre des attitudes favorables, mais de manière modérée, à la violence. Ce groupe ressemble aux conjoints violents étudiés par Dutton en 1995; celui-ci note qu'une série d'expériences traumatisantes précoces conduit les conjoints de cette catégorie à une organisation de la personnalité de type borderline, à la colère, à un style d'attachement marqué par un sentiment d'insécurité qui, en cas de frustration sur le plan de l'attachement, résulte dans le recours à la violence envers la figure qui constitue l'objet d'attachement, soit la conjointe le plus souvent (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1001).

Pour ce qui est de la catégorie des conjoints violents de type GVA, le modèle de Holzworth-Munroe établit que les individus de ce groupe présentent de grandes affinités avec d'autres groupes agressifs et antisociaux. Ils ont subi un niveau élevé de violence dans leur famille d'origine et sont ceux que l'on trouve le plus souvent associés à des pairs déviants. Ils peuvent avoir un style d'attachement caractérisé par la difficulté à faire confiance aux autres et à établir des liens émotionnels étroits avec eux (*dismissing attachment*). Ils sont impulsifs et manquent de compétence dans les situations matrimoniales et non matrimoniales; ils font preuve d'hostilité envers les femmes et considèrent la violence comme acceptable. La violence conjugale dont ils font preuve peut être conceptualisée comme faisant partie d'un recours généralisé à l'agression et à des comportements antisociaux (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1002).

Cette typologie générale s'est avérée compatible avec plusieurs typologies tirées d'études empiriques publiées depuis 1994 (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1002). Cependant, au terme de leur propre étude empirique dans laquelle les groupes de conjoints violents sont comparés à des conjoints non violents, Holzworth-Munroe et ses collègues, outre qu'ils confirment l'existence des trois types de conjoints violents établis par leur théorie

(Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1008), ont identifié un quatrième groupe de conjoints violents qu'ils ont désignés comme « antisociaux de faible intensité » (*low-level antisocial* ou *LLA*), à cause des scores intermédiaires observés dans la plupart des critères de mesure employés, à l'exception de l'échelle mesurant les comportements antisociaux où les résultats sont élevés. Cette catégorie de conjoints violents se situe entre le groupe FO et les groupes BD et GVA dans une échelle croissante de la gravité et de l'intensité de la violence conjugale (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1007).

Holzworth-Munroe et ses collègues concluent que le groupe LLA, apparu au terme de leur analyse, ressemble de près au groupe FO théorisé dans leur modèle initial et aux divers groupes FO identifiés par d'autres chercheurs dans des typologies proposées antérieurement, construites à partir d'échantillons d'hommes recrutés uniquement dans les milieux cliniques. Par contre, étant donné que l'échantillon utilisé par Holzworth-Munroe pour tester leur modèle a été constitué de personnes recrutées au sein de la population (*community sample*), il y a des raisons de penser que le groupe FO qu'ils ont identifié n'avait pas été étudié dans les typologies antérieures de conjoints violents (construites uniquement à partir d'échantillons cliniques ou de conjoints hautement violents). Une comparaison entre les résultats du groupe FO défini dans leur étude et ceux des groupes décrits FO dans des typologies précédentes laisse croire que le groupe FO, déterminé à partir d'un échantillon constitué dans la population en général, est moins violent et présente moins de traits pathologiques (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1014).

Ils concluent que le groupe FO de leur typologie ressemble aux hommes moins violents souvent décrits dans des études réalisées à partir d'échantillons populationnels comme ceux de Straus et de Gelles ou d'échantillons de couples nouvellement mariés. Les auteurs estiment que cette nouvelle typologie à quatre groupes de conjoints violents pourrait combler le fossé observé entre la recherche portant sur des niveaux généralement peu élevés de violence au sein d'échantillons tirés de l'ensemble de la population, qu'il s'agisse de « violence mineure » que l'on trouve chez O'Leary, en 1993, ou de la « violence conjugale commune » décrite par Johnson en 1995, par opposition aux travaux effectués habituellement à partir d'échantillons cliniques, constitués de conjoints hautement violents, qu'il s'agisse de la violence grave décrite par O'Leary, en 1993, ou du « terrorisme patriarcal » conceptualisé par Johnson en 1995 (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1016).

La typologie des conjoints violents établie par Holzworth-Munroe a été testée sur un échantillon de conjoints violents recrutés dans la communauté au moyen d'annonces. Il ne s'agissait pas d'un échantillon représentatif de la population (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1017) et on ne peut dire quelle est l'importance relative de chacune des catégories de cette typologie dans l'ensemble des conjoints violents. Cependant, Holzworth-Munroe conclut qu'il devient de plus en plus clair que la recherche doit commencer à prendre en considération différents sous-groupes dans l'étude des

conjoints violents. Il se pourrait bien que la seule comparaison des conjoints violents et non violents ne soit pas adéquate, et qu'il soit préférable de former des sous-catégories d'agresseurs et de les comparer les unes aux autres ainsi qu'avec les conjoints non violents (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000 : 1017). La grande quantité de variables nécessaires à l'établissement et à la vérification empirique d'une telle typologie se prête peu à son utilisation avec un échantillon populationnel. Cependant, il serait peut-être possible de sélectionner un nombre limité de caractéristiques que l'on pourrait inclure dans une enquête sur la victimisation, afin de repérer la catégorie de conjoints violents à laquelle les victimes de violence conjugale sont confrontées.

Enfin, il semble possible d'établir un lien entre la typologie des agresseurs de Holzworth-Munroe et la typologie des situations de violence conjugale proposée par Michael P. Johnson (1995). Johnson et Ferraro (2000) croient que la catégorie d'agresseurs FO pourrait correspondre principalement à la violence conjugale commune ou situationnelle. Les autres catégories d'agresseurs auraient largement recours au terrorisme intime. Il semble que la pratique du terrorisme intime puisse correspondre à deux profils psychologiques distincts résultant de processus différenciés de développement personnel, un premier type s'avérant largement sociopathe et violent, le second, caractérisé par une dépendance émotionnelle profonde à la relation avec un partenaire (Johnson et Ferraro, 2000 : 950).

Une telle typologie des agresseurs, si elle fait l'objet de corroboration dans d'autres études, peut contribuer à un meilleur dépistage de la violence conjugale ou à mieux cibler les mesures prises à l'encontre des conjoints violents, notamment en ce qui a trait à la mise au point de mesures judiciaires et de traitements mieux adaptés à chacun des types d'agresseurs masculins.

Johnson et Ferraro (2000 : 950) croient que la conjonction et l'extension des travaux relatifs aux divers types de situations de violence conjugale et aux divers types d'agresseurs vont se traduire par des progrès importants dans la connaissance des origines de la violence entre partenaires intimes. En outre, il conviendrait que des chercheurs examinent s'il est possible d'établir une typologie des agresseurs de sexe féminin en ayant recours à une méthodologie similaire à celle qu'a employée Holtzworth-Munroe. Par ailleurs, il est possible qu'il existe chez les victimes de violence conjugale des catégories aussi différenciées que chez les agresseurs. Il y aurait lieu de se demander s'il ne serait pas opportun d'établir des typologies des victimes féminines et des victimes masculines, qui pourraient bien présenter des profils assez différenciés.

Un tel ensemble de typologies permettrait en premier lieu d'améliorer la conception des enquêtes sur la violence conjugale et de fournir ensuite un cadre empirique pour être mieux à même d'interpréter le large éventail des résultats que l'on obtient selon les enquêtes.

Violence conjugale signalée à la police

Les incidents de violence conjugale subis de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint constituent des infractions au Code criminel canadien. Les divers paliers de gouvernement ont adopté des politiques pour inciter les services policiers et les instances judiciaires à intervenir avec fermeté lors de telles agressions, à arrêter les agresseurs et à entreprendre des poursuites contre ceux-ci. Le projet de loi C-127, adopté en 1983, a ajouté des dispositions au Code criminel canadien qui ont pour effet d'accorder aux policiers plus de latitude pour procéder à l'arrestation des agresseurs et au dépôt d'accusations contre eux (Statistique Canada, 1994 : 35). Ces ajouts visaient, notamment, à augmenter la capacité d'intervention des forces policières dans les incidents de violence familiale.

Les données de l'enquête de 1999 sur la victimisation montrent que les femmes signalent aux services policiers les incidents de violence conjugale dont elles sont victimes dans une proportion plus grande que les hommes. De plus, les incidents de violence grave sont portés à l'attention des services policiers plus fréquemment que les incidents de violence mineure. Par ailleurs, la police est plus souvent informée d'incidents subis de la part d'un ex-conjoint.

Signalement de la violence conjugale aux services policiers

Au Québec, environ 15 700 hommes, soit 11 % des victimes masculines de violence conjugale de la part de la conjointe actuelle ou d'une ex-conjointe au cours des cinq dernières années, rapportent que les services policiers ont eu connaissance de leur situation. Pour leur part, 46 200 femmes, soit 28 % des victimes féminines, déclarent que les services policiers ont été avisés. Au Canada, ces proportions sont respectivement de 15 % chez les hommes, soit 81 700 cas, et de 37 % chez les femmes, soit 254 700 cas environ (tableau 8.1). Le plus souvent, un incident est signalé par la victime elle-même, tant chez les hommes que chez les femmes. Au Québec, l'incident a été signalé par le répondant dans 80 % des cas chez les hommes. Cette proportion s'établit à 81 % chez les femmes, au Québec, comparativement à 78 % dans l'ensemble du Canada. De façon surprenante, cette proportion n'atteint que 50 % chez les hommes au Canada.

Tableau 8.1

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint dont la situation a été signalée à la police au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Gravité de la violence	Total des victimes	Signalement de l'incident				Manière dont l'incident a été signalé	
		Oui		Non		Par la victime	Autrement
		n ¹					
Québec							
Homme	139 000	15 700	118 900	11	86	80	—
Violence mineure	61 300	—	55 400	—	90	—	—
Violence grave	77 700	—	63 500	—	82	85	—
Femme	165 900	46 200	119 000	28	72	81	—
Violence mineure	86 000	—	74 200	—	86	74	—
Violence grave	79 900	34 400	44 800	43	56	83	—
Canada							
Homme²	542 900	81 700	444 000	15	82	50	50
Violence mineure	218 500	12 200	199 300	6	91	65	—
Violence grave	319 000	67 400	244 600	21	77	46	54
Femme²	685 900	254 500	411 400	37	60	78	22
Violence mineure	308 700	63 000	236 300	20	77	77	23
Violence grave	375 000	190 100	175 200	51	47	78	22

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Voir tableau 3.6, note 3.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

La situation des victimes de violence grave est signalée plus fréquemment, particulièrement chez les femmes, que dans le cas où la violence conjugale demeure circonscrite à la violence mineure. Ainsi, au Québec, environ 43 % des cas comportant au moins un incident de violence grave subi par les femmes victimes de violence conjugale sont parvenus à la connaissance des services policiers, tandis que 86 % des cas circonscrits à la violence mineure n'ont pas fait l'objet d'un signalement. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 51 % et de 77 %. Chez les hommes, 82 % des cas comportant au moins un incident de violence grave ne sont pas parvenus à la connaissance des services policiers au Québec, comparativement à 90 % dans le cas où la violence est demeurée circonscrite à la violence mineure. Au Canada, ces proportions se situent respectivement à 77 % et à 91 %.

Il s'ensuit que les cas de violence grave constituent la majorité des situations de violence conjugale portées à l'attention des services policiers. Ainsi, chez les femmes, les victimes de violence grave comptent pour environ 75 % des cas dont les services policiers ont eu connaissance au Québec; chez les hommes, cette proportion atteint 72 %. Au Canada, les proportions correspondantes sont de 75 % et de 82 %.

En plus de la gravité de la violence, le type de situation de violence conjugale exerce une influence sur le signalement des incidents aux services policiers (données non présentées). Au Canada, chez les hommes, les cas de violence grave survenus dans un contexte de terrorisme conjugal constituent près de 64 % (51 900) du total des incidents parvenus à la connaissance des services policiers au cours de cinq années précédant l'enquête. Environ 30 % des cas de violence grave survenus dans un contexte de terrorisme conjugal ont fait l'objet d'un signalement; la proportion s'établit à 11 % (15 500) quand il s'agit de violence grave survenue dans un contexte de violence conjugale situationnelle.

Chez les femmes, plus de 60 % (153 800) des cas signalés à la police au cours des cinq années précédant l'enquête relèvent de la violence grave survenue dans un contexte de terrorisme conjugal. Près de 53 % des cas de violence grave survenus dans un contexte de terrorisme conjugal ont fait l'objet d'un signalement aux services policiers; la proportion se situe à 44 % (36 300) dans le cas de la violence grave subie dans un contexte de violence situationnelle. Environ 19 % (35 900) des cas de violence mineure survenus dans un contexte de violence situationnelle sont parvenus à la connaissance des services policiers.

Enfin, les victimes féminines constituent une forte majorité des cas de violence conjugale qui sont portés à l'attention des services policiers. Ainsi, au Québec, les femmes comptent pour 75 % du total des victimes de violence conjugale dont la situation a été signalée aux services policiers au cours des cinq années précédant l'enquête. Au Canada, cette proportion est similaire et elle se situe à 76 %.

Les incidents de violence conjugale ont des chances nettement plus élevées d'être parvenus à la connaissance des services policiers lorsque l'agresseur est un ex-conjoint de la victime (tableau 8.2). Au Québec, les incidents subis de la part d'une ex-conjointe comptent pour la quasi-totalité des cas portés à la connaissance des services policiers chez les victimes de sexe masculin (dans le tableau 8.2, la proportion obtenue est de 100 %, mais, avec un échantillon plus important, cette proportion serait susceptible de diminuer et pourrait se rapprocher de la proportion canadienne). Chez les victimes de sexe féminin, les incidents subis de la part d'un ex-conjoint représentent 89 % des incidents parvenus à la connaissance des services policiers. Ces proportions sont un peu moins élevées au Canada et elles se situent respectivement à 79 % et à 75 %. L'enquête ne permet pas d'établir si le signalement aux services policiers de la violence conjugale subie de la part d'un ex-conjoint est antérieur à la dissolution de l'union entre la victime et l'agresseur ou s'il lui est consécutif.

Les incidents subis de la part du conjoint actuel ont donc beaucoup moins de chances d'être portés à la connaissance des services policiers que les agressions infligées par un ex-conjoint, particulièrement dans le cas des incidents de violence mineure. Chez les hommes, la proportion des victimes de la conjointe actuelle dont la situation est parvenue à la connaissance des services policiers

Tableau 8.2

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale dont la situation a été signalée à la police, au cours des cinq années précédant l'enquête, selon que l'agresseur est le conjoint actuel ou un ex-conjoint, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Gravité de la violence	Situation de violence communiquée à la police par la victime ou autrement			Cas des ex-conjoints en proportion du total des cas communiqués	Proportion du total des victimes dont le cas a été signalé aux services policiers		
	Conjoint actuel	Ex-conjoint	Conjoint actuel ou ex- conjoint		Conjoint actuel	Ex- conjoint	Conjoint actuel ou ex- conjoint
	n ¹				%		
Québec							
Homme	—	15 700	15 700	100	—	21	11
Violence mineure	—	—	—	—	—	—	—
Violence grave	—	—	—	100	—	23	—
Femme	—	41 200	46 200	89	—	36	28
Violence mineure	—	—	—	76	—	—	—
Violence grave	—	33 000	34 400	96	—	49	43
Canada							
Homme²	18 900	65 000	81 700	79	6	25	15
Violence mineure	—	—	12 200	65	—	11	—
Violence grave	14 600	54 900	67 400	81	10	29	21
Femme²	67 200	190 100	254 500	75	26	43	37
Violence mineure	27 400	35 500	63 000	56	16	25	20
Violence grave	39 700	153 200	190 100	81	47	52	51

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Voir note 1, tableau 8.8

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

est infime; elle se situe à 6 % au Canada en ce qui concerne l'ensemble des hommes victimes de violence conjugale de la part de la conjointe actuelle. Cette proportion s'élève à 10 % dans le cas de violence grave. La taille de l'échantillon n'est pas suffisamment grande pour permettre d'obtenir des estimations fiables dans le cas du Québec. Par ailleurs, environ 26 % des femmes victimes du conjoint actuel au Canada ont mentionné que leur situation était parvenue à la connaissance des services policiers; cette proportion atteint 47 % quand il s'agit de violence grave et elle se situe à 16 % dans les cas de violence mineure. Dans ce cas également, la taille limitée de l'échantillon ne permet pas l'obtention de résultats fiables en ce qui concerne le Québec.

La proportion des cas parvenus à la connaissance des services policiers s'élève de façon significative lorsque l'agresseur est un ex-conjoint. Chez les hommes, 21 % des cas ont été portés à la connaissance des services policiers au Québec; cette proportion atteint 23 % lorsqu'il y a eu violence grave. Au Canada, ces proportions sont respectivement de 25 % et de 29 %. Chez les femmes, la proportion des victimes d'un ex-conjoint dont le cas a été signalé aux services policiers s'élève à 36 % au Québec; elle est de 49 % s'il s'agit de violence grave. Au Canada, ces proportions s'établissent l'une et l'autre à 43 % et à 52 %.

En somme, la situation des femmes victimes de violence conjugale a plus de chances d'être portée à l'attention des services policiers que celle des hommes. Ainsi, il y a environ quatre fois plus de chances que les services policiers soient informés de la situation des femmes victimes du conjoint actuel. Si l'agresseur est un ex-conjoint, les victimes de sexe féminin ont près de deux fois plus de chances que leur situation soit portée à la connaissance des services policiers.

Enfin, malgré les contraintes qui découlent de la taille plus limitée de l'échantillon concernant le Québec, il semble que la situation des victimes de violence conjugale serait portée à la connaissance des services policiers un peu moins fréquemment au Québec qu'au Canada. Au Canada, les situations de violence conjugale subies par les femmes sont signalées aux services policiers dans 37 % des cas, comparativement à 28 % au Québec. Chez les hommes, les proportions correspondantes sont de 15 % et de 11 % respectivement.

Infractions recensées par la DUC 2 et cas de violence signalés selon l'ESG de 1999

Après avoir demandé si la police a eu « *connaissance de cet incident, de quelque manière que ce soit* », le questionnaire de l'enquête de 1999 sur la victimisation demande si la police l'a « *appris au cours des 12 derniers mois* ». Dans les deux cas, la question s'applique à tout incident survenu au cours des cinq dernières années.

Au cours des 12 mois précédant l'enquête sur la victimisation, environ 14 600 personnes, comptant pour environ 14 % du total des victimes de violence conjugale au cours de la même période, mentionnent que leur situation a été portée à la connaissance des services policiers au Québec, soit par elles-mêmes (12 000⁴⁵ cas), soit autrement (tableau 8.3). Les données de l'enquête permettent également d'estimer à approximativement 11 600⁴⁶ le nombre de femmes victimes de violence conjugale dont le cas est parvenu à l'attention des services policiers au Québec au cours des 12 mois précédents, soit environ 19 % du nombre total des victimes de sexe féminin au cours de la même période. Par ailleurs, les femmes constituent environ 79 % des cas signalés aux services policiers au cours de cette période. Chez les femmes dont la situation est venue à la connaissance des services policiers, 85 % des cas ont été signalés par la victime elle-même.

Dans le cas du Québec, les valeurs réelles correspondant à ces estimations sont connues, puisque le ministère de la Sécurité publique du Québec publie chaque année un rapport sur le nombre d'infractions réelles de violence conjugale

45. Dans le cas de cette estimation, le coefficient de variation approximatif s'élève à environ 36,6 %, selon Statistique Canada.

46. Dans le cas de cette estimation, le coefficient de variation approximatif s'élève à environ 36,6 %, selon Statistique Canada.

Tableau 8.3

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint dont la situation a été rapportée à la police, au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon la manière dont l'incident a été signalé, la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Manière dont l'incident a été signalé	Québec			Canada		
	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
Homme						
Victime	n ¹	—	—	—	—	—
Autrement	n ¹	—	—	—	—	11 800
Total	n¹	—	—	—	17 700	20 100
Femme						
Victime	n ¹	—	—	19 800	42 200	62 000
Autrement	n ¹	—	—	—	—	12 500
Total	n¹	—	—	11 600²	21 900	52 600
Les deux sexes						
Victime	n ¹	—	—	12 000 ²	20 800	49 400
Autrement	n ¹	—	—	—	20 800	24 400
Total	n¹	—	—	14 600	24 400	70 300
Proportion des victimes signalées à la police						
Homme	%	—	—	—	15	12
Femme	%	—	—	19	22	34
Les deux sexes	%	—	—	14	16	24
Dénominateur pour le calcul des proportions						
Victime de violence au cours des 12 derniers mois						
Homme	n ¹	—	26 500	39 500	52 500	119 300
Femme	n ¹	34 400	28 300	62 700	101 600	116 200
Les deux sexes	n¹	47 400	54 800	102 200	154 100	235 600

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Le coefficient de variation approximatif de ces deux estimations est de 36,6 %.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

signalées aux divers services policiers du Québec⁴⁷. En 1999, le ministère de la Sécurité publique du Québec recense 14 243 infractions, dont 12 325 infractions subies par des femmes, soit 86,5 % du total, et 1 918, par des hommes, c'est-à-dire une proportion de 13,5 % du total (Motard, 2000 : 12).

47. Les estimations obtenues au moyen de l'enquête sur la victimisation et les données provenant de la Déclaration uniforme de la criminalité portant sur l'affaire (DUC 2) ne sont pas tout à fait comparables. Dans le cas de l'enquête sur la victimisation, l'estimation obtenue porte sur le nombre de personnes différentes dont le cas a été signalé aux services policiers. Dans le cas des données de la DUC 2, il s'agit non pas du nombre de personnes, mais du nombre d'infractions réelles, c'est-à-dire des infractions signalées que les services policiers, au terme d'une première enquête, considèrent comme étant réellement survenues. Les services policiers ne retiennent pas nécessairement comme infractions réelles tous les cas qui font l'objet d'un signalement. À titre d'exemple, en ce qui concerne le total des voies de fait, la proportion des infractions non fondées s'établissait à 5,1 % en 1997 (données du ministère de la Sécurité publique du Québec). Il est également possible, dans certains cas, que la même personne ait pu faire l'objet de plus d'un signalement et, partant, de plus d'une infraction réelle au cours d'une même période de 12 mois.

Compte tenu du coefficient élevé de variation qui découle de la taille relativement faible de l'échantillon utilisé pour obtenir ces estimations, il semble que les enquêtes de victimisation permettent de prédire de manière assez juste le nombre des cas signalés à la police et la proportion des victimes féminines et masculines. L'EVEF de 1993 permettait également d'obtenir une assez bonne approximation du nombre d'infractions subies par des victimes féminines signalées aux services policiers (Laroche, 1996 : 324).

Le tableau 8.3 présente également une estimation du nombre de victimes de violence conjugale dont le cas a été signalé aux services policiers dans l'ensemble du Canada. La proportion des incidents de violence conjugale signalée aux services policiers au cours des 12 mois précédents semble plus importante dans l'ensemble du Canada (24 %) qu'au Québec (14 %). Le taux de signalement des incidents subis par les femmes (34 %) y est plus important que chez les hommes (12 %). Chez les femmes, la proportion des cas de violence grave signalés atteint 45 %, comparativement à environ 15 % chez les hommes. Enfin, la proportion des femmes dans le total des cas signalés à la police au cours des 12 mois précédents se situe à 79 % dans l'ensemble du Canada. À la différence de la situation observée au Québec, on ne dispose pas, pour l'ensemble du Canada, de données sur les infractions réelles de violence conjugale provenant des services policiers⁴⁸.

Le résultat observé au Québec serait quelque peu différent si l'on prenait en considération les personnes qui ont été victimes de violence au cours des 12 mois précédant l'enquête et dont la situation a été signalée aux services policiers à un moment quelconque au cours des cinq années précédant l'enquête. L'écart s'explique par le fait que certaines personnes, dont la situation est venue à la connaissance des services policiers avant la période des 12 mois précédents, ont à nouveau été victimes de violence au cours de ces 12 mois. Ainsi, chez les personnes victimes de violence au cours des 12 mois précédant l'enquête sur la victimisation, environ 17 300 personnes, soit 17 % du total des victimes de violence conjugale au cours de cette période, rapportent que leur situation a été portée à la connaissance des services policiers au Québec au cours des cinq années précédentes, soit par elles-mêmes, soit autrement.

48. Dans le cas de l'ensemble du Canada, la Déclaration uniforme de la criminalité fondée sur l'affaire (DUC 2) ne représente que 46 % du volume national des données sur les infractions réelles au Code criminel (Statistique Canada, 2000c : 50). Le nombre total d'infractions réelles contre la personne perpétrées par le conjoint ou un ex-conjoint s'élève à 3 630 dans le cas des hommes et à 27 168 dans le cas des femmes, soit un total de 30 798 (Statistique Canada, 2000c : 57, tableau 4.10). La proportion des infractions déclarées par des femmes atteint 88,2 % du total des infractions de violence conjugale. Cependant, les données colligées par Statistique Canada ne sont pas représentatives de l'ensemble du Canada, car les données provenant du Québec y occupent une place prépondérante parmi les différentes provinces canadiennes, de même que celles des grands centres urbains dans la majorité des autres provinces où la DUC 2 est en voie d'implantation. Les données québécoises occupent une importante proportion dans cette tranche de 46 % du volume canadien de données sur les infractions, car le taux de couverture du volume de données des infractions réelles serait d'environ 96 % au Québec en 1999 (Motard, 2000 : 1).

Raisons de ne pas signaler la violence conjugale

La majorité des cas de violence conjugale ne viennent pas à la connaissance des services policiers. Ainsi, au Québec, au cours des cinq ans précédant l'enquête, il se trouve environ 118 900 hommes et 119 000 femmes victimes de violence de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint, dont la situation n'a pas été portée à la connaissance des services policiers. De tels nombres représentent 86 % du total des victimes dans le cas des hommes et 72 % chez les femmes. Au Canada, ces proportions sont de 82 % (444 000) chez les hommes et de 60 % (411 400) chez les femmes. L'enquête a demandé à ces victimes, qui ont omis de signaler aux services policiers les incidents qu'elles ont subis, quelles raisons les avaient motivées à adopter cette attitude (tableau 8.4).

Le questionnaire de l'enquête proposait à ces victimes 10 énoncés relatifs à diverses raisons susceptibles d'expliquer l'omission de signaler un incident de violence conjugale aux services de police. Une onzième catégorie « *Autre* » regroupe les personnes qui ont fourni une autre raison que celles qu'énuméraient les 10 premiers énoncés. Les victimes dont la situation n'a pas été signalée aux services policiers pouvaient souscrire à plusieurs ou même à chacun des énoncés qui leur ont été soumis. Le tableau 8.4 distingue entre les victimes de violence mineure et de violence grave, afin de déterminer si la gravité de la violence subie a pu influencer sur les raisons invoquées pour ne pas signaler l'incident.

L'énoncé « *Il s'agissait d'une affaire personnelle qui ne concernait pas la police* » est la raison invoquée le plus fréquemment par les hommes et il occupe le deuxième rang chez les femmes. Ainsi, au Québec, 84 % des hommes et 69 % des femmes agressés par un conjoint ou un ex-conjoint ont invoqué cette raison pour avoir omis de signaler leur situation à la police. Les proportions correspondantes sont de 77 % et de 61 % dans l'ensemble du Canada. La proportion des victimes qui invoquent cette raison tend à être plus élevée chez les hommes victimes de violence grave (89 % au Québec et 79 % au Canada), comparativement à ceux qui ont été victimes de violence mineure (78 % et 73 % respectivement). On observe le phénomène inverse chez les femmes qui invoquent cette raison en plus grande proportion si elles ont été victimes de violence mineure (76 % et 67 % respectivement) que si elles ont été victimes de violence grave (58 % et 52 % respectivement).

L'énoncé « *Tout a été réglé d'une autre façon* » constitue la raison invoquée le plus fréquemment par les femmes victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint et qui ont omis de signaler leur situation aux services policiers. Cet énoncé occupe le deuxième rang chez les hommes. Ainsi, il est mentionné par 76 % des femmes et par 73 % des hommes au Québec, comparativement à 66 % et à 71 % dans l'ensemble du Canada. La proportion des femmes qui ont souscrit à cet énoncé varie en fonction de la gravité de la violence subie. Environ 81 % des femmes qui ont subi des incidents de violence mineure invoquent cette raison pour avoir omis de signaler les incidents, comparativement

Tableau 8.4

Raisons invoquées par les victimes d'incidents de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête, pour ne pas avoir signalé un incident aux services policiers, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Raison du non-sigalement	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ¹			%		
Québec						
Homme						
Tout a été réglé d'une autre façon	41 200	45 700	86 900	74	72	73
Peur du conjoint	—	—	—	—	—	—
La police n'aurait rien pu faire	21 400	25 400	46 900	39	40	39
La police n'aurait pas voulu intervenir	—	—	27 000	25	21	23
Ne voulait pas avoir affaire à la police	23 500	31 800	55 300	42	50	46
Ne voulait pas l'arrestation du conjoint	16 500	36 900	53 400	30	58	45
Affaire personnelle ne concernant pas la police	43 300	56 700	100 000	78	89	84
Ne voulait pas que d'autres soient mis au courant	19 400	21 700	41 100	35	34	35
Crainte de la publicité ou des médias	—	—	—	—	—	12
Incident pas assez grave (anodin, etc.)	41 900	42 600	84 500	76	67	71
Autre raison	—	—	—	—	—	—
Femme						
Tout a été réglé d'une autre façon	59 900	30 300	90 100	81	67	76
Peur du conjoint	—	15 400	26 900	—	34	23
La police n'aurait rien pu faire	30 600	15 400	46 000	41	34	39
La police n'aurait pas voulu intervenir	22 000	—	27 500	30	12	23
Ne voulait pas avoir affaire à la police	47 500	19 700	67 200	64	44	56
Ne voulait pas l'arrestation du conjoint	30 500	18 500	49 100	41	41	41
Affaire personnelle ne concernant pas la police	56 300	25 900	82 200	76	58	69
Ne voulait pas que d'autres soient mis au courant	31 400	17 100	48 600	42	38	41
Crainte de la publicité ou des médias	—	—	—	—	—	—
Incident pas assez grave (anodin, etc.)	46 500	15 200	61 700	63	34	52
Autre raison	—	—	—	—	—	11
Dénominateur²						
Homme	55 400	63 500	118 900
Femme	74 200	44 800	119 000
Canada						
Homme						
Tout a été réglé d'une autre façon	148 000	164 100	313 700	74	67	71
Peur du conjoint	—	15 600	19 700	—	6	4
La police n'aurait rien pu faire	43 600	62 100	105 700	22	25	24
La police n'aurait pas voulu intervenir	21 000	27 700	48 600	11	11	11
Ne voulait pas avoir affaire à la police	73 600	124 900	200 300	37	51	45
Ne voulait pas l'arrestation du conjoint	49 300	114 900	164 200	25	47	37
Affaire personnelle ne concernant pas la police	145 700	194 200	341 800	73	79	77
Ne voulait pas que d'autres soient mis au courant	47 400	84 200	131 700	24	34	30
Crainte de la publicité ou des médias	19 800	35 100	55 700	10	14	13
Incident pas assez grave (anodin, etc.)	119 900	131 800	252 000	60	54	57
Autre raison	—	—	16 000	—	—	4

Tableau 8.4 (suite)

Raisons invoquées par les victimes d'incidents de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête, pour ne pas avoir signalé un incident aux services policiers, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Raison du non-signallement	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ¹			%		
Femme						
Tout a été réglé d'une autre façon	179 000	93 300	272 300	76	53	66
Peur du conjoint	25 600	78 000	103 600	11	45	25
La police n'aurait rien pu faire	56 700	46 900	103 500	24	27	25
La police n'aurait pas voulu intervenir	32 800	25 100	58 000	14	14	14
Ne voulait pas avoir affaire à la police	112 900	76 100	189 000	48	43	46
Ne voulait pas l'arrestation du conjoint	88 600	70 200	158 800	38	40	39
Affaire personnelle ne concernant pas la police	158 200	91 100	249 300	67	52	61
Ne voulait pas que d'autres soient mis au courant	69 300	79 900	149 200	29	46	36
Crainte de la publicité ou des médias	15 400	35 900	51 400	7	21	12
Incident pas assez grave (anodin, etc.)	108 100	35 600	143 600	46	20	35
Autre raison	17 200	21 100	38 300	7	12	9
Dénominateur²						
Homme	199 300	244 600	444 000
Femme	236 300	175 200	411 400

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Les dénominateurs employés dans ce tableau proviennent du tableau 8.1.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

à 67 % chez les victimes de violence grave; au Canada, ces proportions sont respectivement de 76 % et de 53 %. Dans le cas des hommes, les écarts entre les deux catégories de victimes sont nettement moins prononcés.

Chez les hommes, la raison selon laquelle « *L'incident n'était pas assez grave* » constitue le troisième énoncé par ordre d'importance, mentionné par 71 % des victimes au Québec et 57 % au Canada. La proportion des victimes qui invoquent cette raison se situe à 76 % et à 60 % respectivement quand il s'agit de violence mineure, comparativement à 67 % et à 54 % quand il s'agit de violence grave. Par contre, chez les femmes, cette raison arrive au quatrième rang au Québec et en sixième place au Canada. Dans ce cas, la proportion des femmes qui ont invoqué cette raison est environ deux fois plus élevée chez les victimes de violence mineure que chez les victimes de violence grave.

Chez les femmes, c'est le motif « *Ne pas vouloir avoir affaire à la police* » qui arrive au troisième rang. Il est mentionné par 56 % des victimes au Québec et

46 % au Canada. Dans ce cas également, les victimes de violence mineure ont tendance à souscrire à cet énoncé en plus grande proportion que les victimes de violence grave. Chez les hommes, cet énoncé se classe au quatrième rang au Québec et au Canada, soit 46 % et 45 % des victimes respectivement. Les hommes victimes de violence grave tendent à invoquer cette raison dans une proportion plus élevée que les victimes de violence mineure.

Les hommes et les femmes font état, à peu près dans la même proportion, de leurs craintes que d'autres personnes ne soient informées de leur situation. Ainsi, 35 % des hommes et 41 % des femmes victimes de violence conjugale au Québec ont souscrit à l'énoncé « *Ne voulait pas que d'autres soient au courant* », comparativement à 30 % et à 36 % respectivement au Canada. Les victimes de violence mineure et de violence grave ont fait mention de cet énoncé dans des proportions à peu près comparables au Québec; cependant, dans l'ensemble du Canada, les victimes de violence grave en ont fait mention dans une proportion plus élevée que les victimes de violence mineure.

De manière analogue, un peu plus de 10 % des victimes au Québec et dans l'ensemble du Canada ont mentionné « *La crainte de la publicité ou de la couverture des médias* » comme raison de ne pas signaler la violence subie aux services policiers. Dans ce cas, la proportion des victimes de violence qui ont invoqué cette raison paraissait plus importante chez les victimes de violence grave.

La proportion des victimes qui mentionnent l'énoncé « *La peur du conjoint* » est nettement plus importante chez les femmes, soit 23 % au Québec et 25 % au Canada. Chez les hommes, cet énoncé est mentionné par environ 4 % des victimes au Canada. Chez les victimes de violence grave, ces proportions sont de 34 %, de 45 % et de 6 % respectivement. Il en ressort que, chez les femmes victimes de violence grave de la part d'un partenaire (du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint), la crainte de l'agresseur est mentionnée dans une proportion importante des cas où ces victimes n'ont pas signalé leur situation aux services policiers.

Au Québec, en regard de la plupart des énoncés invoqués pour expliquer l'omission de signaler les incidents à la police, on observe des proportions plus élevées chez les femmes victimes de violence mineure que chez les victimes de violence grave. La situation est différente chez les hommes; en effet, les proportions atteignent un niveau plus élevé chez les victimes de violence grave que chez les victimes de violence mineure dans le cas des raisons suivantes : « *Ne voulait pas avoir affaire à la police* », « *Ne voulait pas l'arrestation du conjoint* » et « *Affaire personnelle ne concernant pas la police* ».

Dans l'ensemble du Canada, la même tendance s'applique à la plupart des énoncés chez les hommes, sauf les deux énoncés suivants : « *Tout a été réglé d'une autre façon* » et « *L'incident n'était pas assez grave* ». Chez les femmes, outre les cas de non signalement inspirés par la peur du conjoint, les énoncés relatifs à la crainte de la publicité, de la couverture des médias ou de l'éventualité que quelqu'un d'autre soit mis au courant sont plus souvent évoqués chez les victimes de violence grave que chez les victimes de violence mineure.

Raison principale de ne pas signaler la violence conjugale

Dans la section précédente, les personnes victimes de violence conjugale pouvaient invoquer plusieurs ou même tous les énoncés relatifs aux raisons de ne pas signaler leur situation aux services policiers. Cependant, une question additionnelle de l'enquête de 1999 sur la victimisation demandait aux victimes du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint de préciser la raison principale pour laquelle la violence conjugale n'avait pas été signalée à la police. Cependant, le fichier de microdonnées ne comportait pas de variable dérivée qui aurait spécifié tant pour les victimes du conjoint actuel que pour celles d'un ex-conjoint, la raison principale du non-sigalement de la violence. Les résultats présentés ci-dessous ont nécessité de combiner les réponses données par les personnes victimes du conjoint actuel et celles victimes d'un ex-conjoint qui ont indiqué la raison principale du non recours aux services policiers.

La procédure suivie pour combiner ces deux variables impose certaines restrictions à l'interprétation des résultats : une victime qui n'a pas signalé la situation aux services policiers, à la suite de la violence subie de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint se retrouve par défaut dans la catégorie « *Autres raisons invoquées* », à moins qu'elle n'ait invoqué comme raison principale l'une ou l'autre des trois raisons suivantes, dans l'ordre de préséance suivant⁴⁹ : « *L'incident n'était pas assez important aux yeux du répondant* », « *Il s'agissait d'une affaire personnelle ou elle ne voulait pas voir la police* », « *L'incident a été réglé d'une autre façon* ».

Dans ces conditions, la catégorie « *Autres raisons invoquées* » rassemble les personnes dont la raison principale pour ne pas signaler l'incident est l'une ou l'autre des raisons suivantes : « *Peur du conjoint (ou de l'ex-conjoint)* », « *La police n'aurait pu rien faire* », « *La police n'aurait pas voulu intervenir* », « *Crainte de la publicité ou de la couverture par les médias* », « *Ne voulait pas que le conjoint (ou l'ex-conjoint) soit arrêté ou mis en prison* », « *Ne voulait pas que quelqu'un d'autre soit au courant* », « *Autre* ».

L'ordre d'importance de la raison principale pour laquelle la violence conjugale n'a pas été signalée aux services policiers n'est pas le même chez les hommes et les femmes (tableau 8.5). Chez les femmes, c'est la catégorie « *Autres raisons invoquées* » qui occupe le premier rang, tant au Québec qu'au Canada. Au Québec, 39 % des femmes qui ont omis de signaler la violence aux services policiers se sont classées dans cette catégorie, comparativement à 22 % des hommes. Au Canada, ces proportions sont respectivement de 40 % et de 18 %. Chez les femmes qui ont subi de la violence grave, la proportion de celles qui

49. Si l'ordre de préséance avait été différent, le résultat aurait pu varier très légèrement, car, dans un nombre infime de cas, des personnes ont été victimes à la fois du conjoint actuel et d'un ex-conjoint et elles ont pu invoquer chaque fois une raison principale différente pour ne pas avoir signalé leur situation aux services policiers. Dans une telle éventualité, l'ordre de préséance dans lequel les raisons principales ont été déterminées dans l'algorithme pourrait influencer le résultat d'une manière qui reste infime.

Tableau 8.5

Raison principale invoquée par les victimes d'incidents de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête, pour ne pas avoir signalé les incidents aux services policiers, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Raison du non-sigalement	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ¹			%		
Québec						
Homme						
Incident réglé d'une autre façon	15 000	—	18 100	27	—	15
Affaire personnelle (ne voulait pas voir la police)	—	24 100	36 700	23	38	31
Incident pas assez important	17 900	19 900	37 800	32	31	32
Autre raison invoquée	—	16 400	26 300	—	26	22
Femme						
Incident réglé d'une autre façon	15 900	—	23 300	21	—	20
Affaire personnelle (ne voulait pas voir la police)	15 200	—	22 000	21	—	18
Incident pas assez important	21 700	—	27 600	29	—	23
Autre raison invoquée	21 400	24 800	46 200	29	55	39
Dénominateur²						
Homme	55 400	63 500	118 900
Femme	74 200	44 800	119 000
Canada						
Homme						
Incident réglé d'une autre façon	44 400	38 100	83 400	22	16	19
Affaire personnelle (ne voulait pas voir la police)	54 400	84 000	139 300	27	34	31
Incident pas assez important	69 600	72 100	142 000	35	29	32
Autre raison invoquée	30 900	50 400	81 300	15	21	18
Femme						
Incident réglé d'une autre façon	63 200	35 500	98 600	27	20	24
Affaire personnelle (ne voulait pas voir la police)	51 100	29 500	80 600	22	17	20
Incident pas assez important	54 500	12 700	67 200	23	7	16
Autre raison invoquée	67 500	97 800	165 300	29	56	40
Dénominateur²						
Homme	199 300	244 600	444 000
Femme	236 300	175 200	411 400

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Les dénominateurs employés dans ce tableau proviennent du tableau 8.1.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

se trouvent dans cette catégorie atteint 55 % au Québec et 56 % au Canada. Les proportions chez les hommes sont respectivement de 26 % et de 21 %.

Chez les hommes, la raison principale invoquée pour ne pas avoir signalé l'incident aux services policiers est que « *L'incident n'était pas assez important* ». Environ 32 % des hommes ont mentionné cet énoncé, au Québec et au Canada, comme raison principale pour avoir omis de signaler la violence subie de la part de leur conjointe ou d'une ex-conjointe. Chez les femmes, les proportions correspondantes se situent à 23 % au Québec et à 16 % au Canada. Dans l'ensemble du Canada, à peine 7 % des femmes victimes de violence grave ont opté pour cet énoncé. Dans le cas des hommes, la proportion, chez les victimes de violence grave, s'élève à 31 % au Québec et à 29 % au Canada. Le fait que cette raison soit invoquée par une faible proportion des femmes victimes de violence grave découle peut-être du fait que ces femmes rapportent des répercussions physiques et psychologiques dans des proportions plus élevées que les hommes, comme l'indiquent les résultats présentés au chapitre 5 de ce rapport.

Environ 31 % des victimes masculines, au Québec et au Canada, ont mentionné la raison « *Affaire personnelle ou ne voulait pas voir la police* » comme motif principal pour avoir omis de signaler la violence conjugale. Chez les femmes, la proportion se situe à 18 % au Québec et à 20 % au Canada. C'est la raison que les hommes victimes de violence grave mentionnent dans les proportions les plus élevées, soit 38 % des cas au Québec et 34 % au Canada.

Enfin, au Québec, 15 % des hommes et 20 % des femmes invoquent comme raison principale le motif que « *L'incident a été réglé d'une autre façon* ». Les proportions correspondantes sont de 19 % et de 24 % au Canada. Dans ce dernier cas, 16 % des hommes et 20 % des femmes victimes de violence grave ont opté pour ce motif.

Il en ressort que les femmes victimes de violence grave ont une faible propension à invoquer le peu d'importance de l'incident et qu'elles ont fortement tendance (55 % des cas) à choisir comme motif principal le libellé « *Autres raisons invoquées* », constitué à partir de raisons diverses telles que la crainte de la divulgation publique de l'incident, le manque de confiance dans l'efficacité de l'intervention policière ou la crainte du partenaire violent. Pour leur part, les hommes victimes de violence grave ont plutôt tendance à invoquer (entre 65 % et 70 % des cas) soit le fait que l'incident était peu important, soit qu'il s'agissait d'une affaire personnelle, comme motif principal d'avoir omis de signaler l'incident aux services policiers.

Raisons de signaler la violence conjugale

L'enquête sur la victimisation a soumis aux personnes ayant signalé elles-mêmes leur situation aux services policiers diverses raisons qui auraient pu les motiver à révéler leur situation. Le tableau 8.6 présente le nombre et la proportion des

Tableau 8.6

Raisons invoquées par les victimes d'incidents de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête, pour avoir signalé un incident aux services policiers, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Raison du signalement	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ¹			%		
Québec						
Homme						
Pour mettre fin à la violence ou pour être protégé	—	—	—	—	85	80
Pour arrêter et punir la conjointe ou l'ex-conjointe	—	—	—	—	—	—
C'était un devoir de prévenir la police	—	—	—	—	78	66
Parce que quelqu'un a conseillé de prévenir la police	—	—	—	—	—	—
Femme						
Pour mettre fin à la violence ou pour être protégée	—	28 500	37 200	74	83	81
Pour arrêter et punir le conjoint ou l'ex-conjoint	—	16 600	23 500	59	48	51
C'était un devoir de prévenir la police	—	18 900	25 800	59	55	56
Parce que quelqu'un a conseillé de prévenir la police	—	—	16 200	—	40	35
Dénominateur²						
Homme	—	—	15 700
Femme	—	34 400	46 200
Canada						
Homme						
Pour mettre fin à la violence ou pour être protégé	—	24 600	32 300	—	36	39
Pour arrêter et punir la conjointe ou l'ex-conjointe	—	—	13 800	—	17	17
C'était un devoir de prévenir la police	—	19 200	23 600	—	28	29
Parce que quelqu'un a conseillé de prévenir la police	—	—	—	—	—	14
Femme						
Pour mettre fin à la violence ou pour être protégée	41 600	140 500	183 600	66	74	72
Pour arrêter et punir le conjoint ou l'ex-conjoint	16 000	78 200	94 900	25	41	37
C'était un devoir de prévenir la police	23 200	84 500	108 100	37	44	42
Parce que quelqu'un a conseillé de prévenir la police	16 600	44 200	60 700	26	23	24
Dénominateur²						
Homme	—	67 400	81 700
Femme	63 000	190 100	254 500

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Les dénominateurs employés dans ce tableau proviennent du tableau 8.1.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

victimes de violence conjugale, selon la raison invoquée pour signaler leur situation aux services policiers. Les répondants pouvaient souscrire à chacun des quatre énoncés qui leur ont été soumis. Le tableau 8.6 distingue entre les victimes de violence mineure et de violence grave, afin de vérifier si la sévérité de la violence subie a pu influencer sur les raisons invoquées pour signaler l'incident. Comme le nombre et la proportion des hommes victimes de violence conjugale qui ont signalé leur situation aux services policiers sont nettement moins élevés que dans le cas des femmes, la taille de l'échantillon n'était pas suffisante, dans plusieurs cas, pour que les résultats obtenus puissent être considérés comme fiables.

La raison invoquée le plus souvent à l'appui de la décision des victimes de signaler leur situation aux services policiers est l'énoncé « *Pour mettre fin à la violence ou pour être protégé* ». Au Québec, 80 % des hommes et 81 % des femmes qui ont signalé leur situation aux services policiers ont souscrit à cet énoncé. Les proportions obtenues au Canada sont de 39 % chez les hommes et de 72 % chez les femmes. Ces proportions s'avèrent relativement comparables chez les victimes de violence grave, ce qui n'est pas étonnant, car la majorité des cas dont la situation est rapportée aux services policiers relèvent de la violence grave. Ainsi, au Québec, 85 % des hommes victimes de violence grave ont invoqué cette raison, comparativement à 83 % des femmes victimes de violence grave. Au Canada, ces proportions étaient de 36 % et de 74 % respectivement.

Le devoir de prévenir la police constitue le deuxième motif en importance retenu par les hommes et les femmes qui ont fait appel aux services policiers. Au Québec, 66 % des hommes et 56 % des femmes ont fait mention de cette raison, comparativement à des proportions respectives de 29 % et de 42 % au Canada. La gravité de la violence subie ne paraît pas exercer un effet notable sur la mention de ce motif. Cependant, au Québec, 78 % des hommes victimes de violence grave ont invoqué cette motivation, parmi ceux qui ont signalé leur situation à la police.

L'énoncé « *Pour arrêter et punir le conjoint et l'ex-conjoint* » a suscité l'adhésion de 51 % des femmes au Québec, comparativement à 37 % au Canada. Environ 35 % des femmes au Québec et 24 % des femmes au Canada disent avoir prévenu la police de leur situation parce que quelqu'un le leur avait conseillé. Chez les hommes, au Canada, ces deux énoncés ont été choisis respectivement par 17 % et 14 % des victimes qui ont fait appel à la police.

Lorsqu'on fait la somme de la proportion des victimes qui ont signalé leur situation aux services policiers, plus le total obtenu dépasse le seuil de 100 %, plus la proportion des répondants ayant choisi plus d'une raison est importante. Sur cette base, il semble que peu d'hommes au Canada sont portés à faire mention de plus d'une raison, tandis que les femmes du Québec paraissent nombreuses à mentionner plus d'une raison de signaler la violence aux services policiers.

Nature de l'intervention policière

La raison d'être du signalement des agressions aux services policiers est de mettre un terme à la violence conjugale. C'est d'ailleurs l'une des principales raisons invoquées par les personnes qui ont signalé les incidents. Il importe donc d'examiner quelle a été l'intervention policière, de vérifier si elle a produit le résultat attendu et si elle répond aux attentes des victimes.

Le tableau 8.7 présente en premier lieu cinq énoncés susceptibles de décrire la nature de l'intervention des services policiers à la suite du signalement d'un incident de violence conjugale, que ce soit par la victime ou autrement. Un sixième énoncé s'applique aux cas où la police « *A pris une autre action* » et un septième évoque l'éventualité où « *La police n'a rien fait* ». Trois autres énoncés du tableau 8.7 résultent d'une compilation des cas où les répondants ont fourni une réponse affirmative à plus d'un énoncé. L'énoncé « *S'est rendu sur les lieux ou a enquêté* » considère la possibilité d'une réponse affirmative à l'un ou l'autre des deux premiers énoncés. L'énoncé « *A averti ou éloigné le conjoint ou l'ex-conjoint* » considère le cas d'une réponse positive au troisième ou au quatrième énoncé. Enfin, l'énoncé « *Une ou l'autre des cinq formes d'action* » vérifie si la victime a mentionné l'un ou l'autre des cinq premiers énoncés. Le tableau 8.7 distingue entre les victimes de violence mineure et de violence grave, afin de déterminer si l'intervention de la police a pu varier en fonction du degré de la violence subie.

Le nombre de cas des victimes dont la situation a été portée à l'attention des services policiers par la victime ou autrement constitue le dénominateur employé pour calculer la proportion des victimes qui ont souscrit à au moins un énoncé. Il faut rappeler que, dans environ 80 % des cas, les incidents de violence ont été signalés par la victime elle-même; dans environ 20 % des cas, les services policiers ont été informés autrement. Parmi les cinq premiers énoncés mentionnés au tableau 8.7, l'énoncé « *S'est rendue sur le lieu de l'incident* » est celui qui recueille la proportion la plus élevée de réponses positives, tant chez les hommes que chez les femmes. Au Québec, 63 % des hommes dont la situation a été signalée à la police ont souscrit à cet énoncé, comparativement à 68 % chez les femmes. Les proportions sont un peu moins élevées dans l'ensemble du Canada et elles se situent à 58 % et à 53 % respectivement.

Par ailleurs, au Québec, 59 % des hommes et 49 % des femmes rapportent que la police a fait enquête; ces proportions sont respectivement de 43 % et de 50 % au Canada. Si l'on combine les deux premiers énoncés, on constate que la police « *S'est rendue sur les lieux ou a enquêté* » dans 76 % des cas chez les hommes, comparativement à 79 % des cas chez les femmes, au Québec. Encore une fois, les proportions obtenues sont un peu moindres dans l'ensemble du Canada où elles se situent à 64 % et à 71 % respectivement.

Les autres formes d'intervention de la police s'avèrent moins fréquentes. Ainsi, chez les femmes, au Québec, le conjoint ou l'ex-conjoint a reçu un avertissement dans 32 % des cas et il a été éloigné dans 31 % des cas. Dans l'ensemble

Tableau 8.7

Action de la police à la suite du signalement des incidents de violence de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada et Québec, 1999

Action de la police	Gravité de la violence			Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ¹			En proportion des cas signalés			En proportion des cas de violence		
				%					
Québec									
Homme									
S'est rendue sur les lieux de l'incident	—	—	—	—	63	63	—	—	—
A fait enquête/rapport	—	—	—	—	63	59	—	—	—
A averti conjointe ou ex-conjointe	—	—	—	—	—	—	—	—	—
A éloigné conjointe ou ex-conjointe	—	—	—	—	—	—	—	—	—
A mis victime en contact avec services comm.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
A pris autre action	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N'a rien fait	—	—	—	—	—	—	—	—	—
S'est rendue sur les lieux ou a enquêté	—	—	—	—	80	76	—	—	—
A averti ou éloigné conjointe ou ex-conjointe	—	—	—	—	62	54	—	—	—
L'une ou l'autre des cinq formes d'action	—	—	15 700	100	100	100	—	15	11
Dénominateur²									
Cas signalés à la police	—	—	15 700
Total des victimes	61 300	77 700	139 000
Femme									
S'est rendue sur les lieux de l'incident	—	22 300	31 600	79	65	68	—	—	19
A fait enquête/rapport	—	18 600	22 400	—	54	49	—	—	14
A averti conjoint ou ex-conjoint	—	11 700	14 600	—	34	32	—	—	9
A éloigné conjoint ou ex-conjoint	—	—	14 500	—	—	31	—	—	9
A mis victime en contact avec services comm.	—	—	4 200	—	—	—	—	—	—
A pris autre action	—	—	8 100	—	—	—	—	—	—
N'a rien fait	—	—	2 500	—	—	—	—	—	—
S'est rendue sur les lieux ou a enquêté	—	26 600	36 600	84	77	79	—	33	22
A averti ou éloigné conjoint ou ex-conjoint	—	17 900	23 300	—	52	50	—	22	14
L'une ou l'autre des cinq formes d'action	—	34 400	46 200	100	100	100	—	43	28
Dénominateur²									
Cas signalés à la police	11 800	34 400	46 200
Total des victimes	86 000	79 900	165 900

Tableau 8.7 (suite)

Action de la police à la suite du signalement des incidents de violence de la part du conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada et Québec, 1999

Action de la police	Gravité de la violence			Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ¹			En proportion des cas signalés			En proportion des cas de violence		
				%					
Canada									
Homme									
S'est rendue sur les lieux de l'incident	—	38 500	47 000	62	57	58	—	12	9
A fait enquête/rapport	—	27 800	35 000	52	41	43	—	9	6
A averti conjointe ou ex-conjointe	—	17 900	20 800	—	27	25	—	6	4
A éloigné conjointe ou ex-conjointe	—	11 800	14 200	—	18	17	—	4	3
A mis victime en contact avec services comm.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
A pris autre action	—	—	—	—	—	—	—	—	—
N'a rien fait	—	—	—	—	—	—	—	—	—
S'est rendue sur les lieux ou a enquêté	—	43 300	52 700	69	64	64	—	14	10
A averti ou éloigné conjointe ou ex-conjointe	—	25 300	29 200	—	38	36	—	8	5
L'une ou l'autre des cinq formes d'action	12 200	67 400	81 700	100	100	100	6	21	15
Dénominateur²									
Cas signalés à la police	12 200	67 400	81 700
Total des victimes	218 500	319 000	542 900
Femme									
S'est rendue sur les lieux de l'incident	36 100	98 100	134 100	57	52	53	12	26	20
A fait enquête/rapport	30 200	97 000	128 300	48	51	50	10	26	19
A averti conjoint ou ex-conjoint	14 500	43 500	58 800	23	23	23	5	12	9
A éloigné conjoint ou ex-conjoint	15 000	56 700	71 800	24	30	28	5	15	10
A mis victime en contact avec services comm.	—	—	14 500	—	—	6	—	—	2
A pris autre action	—	18 500	21 600	—	10	8	—	5	3
N'a rien fait	—	16 500	21 200	—	9	8	—	4	3
S'est rendue sur les lieux ou a enquêté	48 300	130 400	179 800	77	69	71	16	35	26
A averti ou éloigné conjoint ou ex-conjoint	25 500	92 400	118 600	40	49	47	8	25	17
L'une ou l'autre des cinq formes d'action	63 500	190 400	255 300	100	100	100	21	51	37
Dénominateur²									
Cas signalés à la police	63 000	190 100	254 500
Total des victimes	308 700	375 000	685 900

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Les dénominateurs pour les cas signalés à la police proviennent du tableau 8.1.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

du Canada, ces proportions sont respectivement de 23 % et de 28 % chez les femmes, comparativement à 25 % et à 17 % chez les hommes. Au Québec, la taille de l'échantillon est trop faible pour que les résultats chez les hommes soient considérés comme fiables. Au total, il semble que la police a recours à l'un ou l'autre de ces deux types d'intervention dans environ 50 % des cas au Québec, soit une proportion de 54 % chez les hommes et de 50 % chez les femmes, comparativement à 36 % et à 47 % dans l'ensemble du Canada.

Les trois autres énoncés recueillent une faible proportion de réponses positives et la taille restreinte de l'échantillon ne permet pas d'obtenir des estimations fiables, sauf dans le cas des femmes dans l'ensemble du Canada. Environ 6 % des femmes victimes ont été mises en contact avec des services communautaires, et 8 % mentionnent que la police a pris d'autres actions non spécifiées. Enfin, 8 % des femmes jugent que la police n'a rien fait. Il ne semble pas y avoir de différence notable dans les proportions des victimes qui ont souscrit aux divers énoncés, qu'il s'agisse de violence mineure ou de violence grave.

Enfin, si l'on prend en compte une réponse positive à l'un ou l'autre des cinq premiers énoncés proposés dans le questionnaire, on obtient un résultat de 100 % dans tous les cas au Québec et au Canada. Il semble donc que les services policiers sont intervenus d'une façon ou d'une autre dans tous les cas de violence conjugale portés à leur attention, pour autant qu'il soit possible d'en juger, même si une faible proportion des femmes dans l'ensemble du Canada (8 %) jugent tout de même que la police n'a rien fait.

Résultat de l'intervention de la police

L'intervention des services de police s'avère-t-elle efficace pour contrer la violence conjugale? L'enquête de 1999 a demandé aux personnes dont la situation était parvenue à la connaissance des services policiers si, à la suite de l'intervention de la police, le comportement violent du conjoint ou de l'ex-conjoint avait augmenté, arrêté/diminué, ou était demeuré le même? Le tableau 8.8 présente les résultats de l'intervention de la police sur le comportement des conjoints ou ex-conjoints violents. Dans le cas du Québec, la taille réduite de l'échantillon ne permet pas, dans la plupart des cas, d'obtenir des résultats considérés comme fiables. Néanmoins, il est possible de déterminer que, chez les femmes, l'intervention de la police a eu pour résultat un arrêt ou une diminution des incidents chez 43 % des victimes de violence. Chez les femmes victimes de violence grave, la proportion obtenue est également de 43 %. Par ailleurs, on observe que 25 % des femmes déclarent que la violence est demeurée la même.

La taille plus importante de l'échantillon dans l'ensemble du Canada permet d'obtenir des résultats plus détaillés. Chez les hommes victimes de violence conjugale, l'intervention policière a permis un arrêt ou une réduction de la violence dans 43 % des cas, la proportion étant comparable quand il s'agit de

Tableau 8.8

Effet de l'intervention de la police sur le comportement violent ou menaçant du conjoint actuel ou de l'ex-conjoint, à la suite du signalement de la violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Effet de l'intervention	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total ¹	Mineure	Grave	Total
	n ²			%		
Québec						
Homme						
Violence a augmenté	—	—	—	—	—	—
Violence a diminué/arrêté	—	—	—	—	—	—
Violence est restée la même	—	—	—	—	—	—
Non déclaré/Sans objet/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—
Total	—	—	15 700	—	—	100
Femme						
Violence a augmenté	—	—	—	—	—	—
Violence a diminué/arrêté	—	14 800	19 900	—	43	43
Violence est restée la même	—	—	—	—	—	25
Non déclaré/Sans objet/Ne sait pas	—	—	—	—	—	—
Total	—	34 400	46 200	100	100	100
Canada						
Homme						
Violence a augmenté	—	—	—	—	—	—
Violence a diminué/arrêté	—	29 300	35 100	—	44	43
Violence est restée la même	—	21 300	22 400	—	32	27
Non déclaré/Sans objet/Ne sait pas	—	—	16 600	62	—	20
Total	12 200	67 400	81 700	100	100	100
Femme						
Violence a augmenté	—	33 100	33 900	—	17	13
Violence a diminué/arrêté	20 600	75 800	96 500	33	40	38
Violence est restée la même	—	51 400	61 100	—	27	24
Non déclaré/Sans objet/Ne sait pas	32 500	29 900	62 300	52	16	24
Total	63 000	190 100	254 500	100	100	100

1. Au Canada, environ 2 200 hommes et 1 400 femmes, victimes de violence conjugale, n'ont pas donné suffisamment de précisions pour déterminer s'il s'agissait de violence mineure ou de violence grave.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

violence grave. Dans 27 % des cas, la violence est restée la même. Dans le cas de la violence mineure, 62 % des hommes victimes n'ont pas précisé quel effet avait eu l'action policière. Chez les femmes, 38 % rapportent une diminution ou une cessation de la violence, tandis que 24 % disent que la situation est demeurée la même et que 13 % affirment que la violence a augmenté. Dans chacun des cas, les proportions correspondantes sont à peu près comparables chez les femmes victimes de violence grave. Enfin, 52 % des femmes victimes de violence mineure n'ont pas défini l'effet de l'intervention policière.

Pour mieux apprécier l'effet de l'intervention policière, il faut se rappeler que les services policiers sont informés de la situation des victimes de violence grave dans 43 % des cas chez les femmes au Québec, comparativement à 51 % au Canada (tableau 8.1). Comme l'indique le même tableau, ces proportions sont nettement moins élevées dans les cas de violence mineure. Même si la proportion des victimes qui rapportent un arrêt ou une réduction de la violence à la suite de l'intervention policière est comparable dans les cas de violence mineure et de violence grave portés à l'attention des services policiers, il ne fait guère de doute que l'effet de cette intervention s'avère plus prononcé chez les victimes de violence grave.

Ainsi, dans l'ensemble du Canada, 51 % des cas de violence grave subie par les femmes sont portés à la connaissance de la police et, à la suite de l'intervention policière, 40 % des cas signalés sont marqués par une diminution ou un arrêt de la violence; il en résulte qu'environ 20 % du total des cas de violence grave cessent ou diminuent à la suite de cette intervention. Les données correspondantes dans l'ensemble des cas de violence chez les femmes sont de 37 %, de 38 % et de 14 %. Chez les hommes, 21 % des cas de violence grave sont portés à l'attention des services policiers, et 44 % des cas de violence grave signalés sont marqués par une diminution ou un arrêt de la violence; il en découle qu'environ 9 % du total des cas de violence grave cessent ou diminuent à la suite de leur intervention. Les données correspondantes dans l'ensemble des cas de violence chez les hommes sont de 15 %, de 43 % et de 6 %.

L'intervention policière produit un effet sensiblement comparable auprès des conjoints actuels ou des ex-conjoints pour ce qui est de l'arrêt ou de la réduction de la violence (tableau 8.9). Dans 42 % des cas, les hommes victimes de leur conjointe ou d'une ex-partenaire ont mentionné un arrêt ou une réduction de la violence à la suite de l'action policière. Environ 40 % des femmes victimes du conjoint actuel font mention du même résultat, comparativement à 37 % chez les victimes d'un ex-conjoint.

Par contre, les victimes d'un ex-conjoint sont nombreuses à affirmer que la violence est restée la même, soit 32 % chez les hommes et 28 % chez les femmes. La taille de l'échantillon est trop réduite pour pouvoir publier des estimations fiables en ce qui concerne les victimes du conjoint actuel, mais il est facile de déduire que la proportion des victimes susceptibles de dire que la violence est demeurée la même est nettement moins élevée, car une proportion importante des hommes (41 %) et des femmes (44 %) victimes du conjoint actuel n'ont pas précisé le résultat de l'intervention policière. Enfin, il semble que l'intervention policière ne produit pas toujours les résultats escomptés : 16 % des femmes victimes d'un ex-conjoint rapportent que la violence a augmenté à la suite d'une intervention policière consécutive à un signalement d'incident.

L'enquête de 1999 n'aborde pas d'autres suites de l'intervention policière, telles que le dépôt d'accusations criminelles contre le conjoint violent et la condamnation éventuelle de celui-ci, après sa comparution devant les tribunaux. Il y aurait lieu d'envisager d'approfondir les suites de l'intervention policière lors d'une prochaine enquête sur la victimisation. Cependant, il se peut que les victimes de violence conjugale choisissent parfois de recourir à d'autres ressources afin de mettre fin à la violence conjugale ou de se soustraire à l'emprise du conjoint ou de l'ex-conjoint violent. Ces recours font l'objet du prochain chapitre.

Tableau 8.9

Effet de l'intervention de la police sur le comportement violent ou menaçant du conjoint actuel ou de l'ex-conjoint, à la suite du signalement de la violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête, selon le sexe de la victime, Canada, 1999

Effet de l'intervention	Conjoint actuel			Ex-conjoint		
	n ¹			%		
Homme						
Violence a augmenté	—	—	—	—	—	—
Violence a diminué/arrêté	—	27 200	35 100	42	42	43
Violence est restée la même	—	21 000	22 400	—	32	27
Non déclaré/Sans objet/ Ne sait pas	—	—	16 600	41	17	20
Total	18 700	65 000	81 700	100	100	100
Femme						
Violence a augmenté	—	30 600	33 900	—	16	13
Violence a diminué/arrêté	26 000	71 000	96 500	40	37	38
Violence est restée la même	—	53 900	61 100	—	28	24
Non déclaré/Sans objet/ Ne sait pas	28 500	35 500	62 300	44	19	24
Total	65 000	191 000	254 500	100	100	100

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Recours à des confidents ou à des proches ou à des services d'aide

Les agressions commises dans l'intimité conjugale ont acquis la réputation d'être soumises à une implacable loi du silence que peu de victimes se risquent à enfreindre pour demander de l'aide ou obtenir du soutien. Dans quelle mesure les victimes de violence de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint sont-elles portées, soit par choix, soit sous l'effet de la gêne ou de la crainte, à dissimuler à leurs proches et à leur entourage les sévices qu'elles subissent? À quels services d'aide les personnes violentées par un conjoint ou un ex-conjoint ont-elles recours pour contrer la violence conjugale ou s'y soustraire?

Recours à des confidents ou à des proches

L'enquête de 1999 sur la victimisation a demandé aux personnes victimes de violence de la part de leur conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq dernières années si, mis à part la police, elles ont « *déjà parlé à quelqu'un de cet (ces) incident(s)* », qu'il s'agisse d'un membre de la famille, d'un ami ou d'un voisin, d'un collègue de travail, d'un médecin ou d'une infirmière, d'un avocat, d'un prêtre ou d'un membre du clergé, d'un pasteur ou d'un autre conseiller spirituel.

Au Québec, 59 % des hommes et 85 % des femmes victimes de violence conjugale ont parlé de leur situation avec au moins une de ces catégories de proches. Dans l'ensemble du Canada, ces proportions se situent respectivement à 56 % et à 81 % (tableau 9.1). Au Québec, les femmes victimes de violence conjugale sont susceptibles, dans des proportions égales, de s'être confiées à un membre de la famille (69 %) ou à un ami ou à un voisin (70 %). On observe un phénomène similaire dans l'ensemble du Canada, où 64 % des femmes victimes de violence conjugale en ont fait part à un membre de la famille et 66 % à un ami ou à un voisin. Les hommes victimes de violence conjugale semblent un peu plus susceptibles d'en parler à un membre de leur famille au Québec (47 %) que dans l'ensemble du Canada (40 %). Par contre, la proportion de ceux qui décident d'en parler à un voisin ou à un ami est comparable dans les deux cas et elle se situe autour de 40 %.

Tableau 9.1

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale qui ont parlé de ces incidents à des proches, mis à part la police, au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Proche auquel la victime s'est confiée	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ¹			%		
Québec						
Homme						
À un membre de la famille	22 000	43 500	65 500	36	56	47
À un ami ou un voisin	19 900	36 000	55 900	33	46	40
À un collègue de travail	—	23 600	29 700	—	30	21
À un médecin ou une infirmière	—	—	—	—	17	10
À un avocat	—	—	—	—	—	—
À un prêtre, un pasteur, etc.	—	—	—	—	—	—
Au moins une des catégories précédentes	29 300	52 700	82 000	48	68	59
Femme						
À un membre de la famille	55 300	58 300	113 700	64	73	69
À un ami ou un voisin	55 800	59 800	115 600	65	75	70
À un collègue de travail	14 800	28 400	43 200	17	35	26
À un médecin ou une infirmière	—	32 900	46 800	16	41	28
À un avocat	—	28 100	38 300	—	35	23
À un prêtre, un pasteur, etc.	—	—	—	—	—	—
Au moins une des catégories précédentes	68 600	72 300	140 900	80	90	85
Dénominateur						
Homme	61 300	77 700	139 000
Femme	86 000	79 900	165 900
Canada						
Homme²						
À un membre de la famille	66 800	149 000	218 800	31	47	40
À un ami ou un voisin	64 000	143 700	210 700	29	45	39
À un collègue de travail	26 000	73 900	102 900	12	23	19
À un médecin ou une infirmière	—	46 900	58 000	—	15	11
À un avocat	—	45 000	57 100	—	14	11
À un prêtre, un pasteur, etc.	—	22 600	32 800	—	7	6
Au moins une des catégories précédentes	99 200	204 300	306 400	45	64	56
Femme²						
À un membre de la famille	172 600	267 800	441 900	56	71	64
À un ami ou un voisin	183 500	264 600	449 500	59	71	66
À un collègue de travail	61 600	121 100	183 800	20	32	27
À un médecin ou une infirmière	65 700	144 700	210 800	21	39	31
À un avocat	38 400	120 300	159 400	12	32	23
À un prêtre, un pasteur, etc.	22 700	53 200	76 200	7	14	11
Au moins une des catégories précédentes	230 500	325 200	557 100	75	87	81
Dénominateur						
Homme	218 500	319 000	542 900
Femme	308 700	375 000	685 900

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Voir tableau 3.6, note 3.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Le recours à des collègues de travail, à un médecin ou à une infirmière, à un avocat, à un prêtre ou à un pasteur est moins fréquent que la discussion avec un membre de la famille ou un ami. Néanmoins, les femmes font appel à ces ressources de leur entourage dans des proportions plus élevées que les hommes. Ainsi, dans l'ensemble du Canada, 27 % des femmes victimes de violence conjugale se sont confiées à un collègue de travail, 31 % à un médecin ou à une infirmière, 23 % à un avocat et 11 % à un pasteur ou à un prêtre. Chez les hommes, ces proportions sont respectivement de 19 %, de 11 %, de 11 % et de 6 %. Au Québec, dans les cas où la taille de l'échantillon est suffisante pour pouvoir présenter une estimation fiable, les proportions respectives sont similaires à celles que l'on observe dans l'ensemble du Canada chez les femmes et chez les hommes.

Il semble que la gravité de la violence exerce un effet sur la propension à se confier à un proche ou à quelqu'un de l'entourage. Ainsi, les femmes victimes de violence grave en ont fait part à au moins une catégorie de membres de leur entourage dans 90 % des cas au Québec, comparativement à 87 % au Canada. S'il s'agit de violence mineure, la proportion de celles qui se sont confiées à quelqu'un atteint alors 80 % au Québec et 75 % au Canada. La différence de comportement en réaction à une situation de violence grave comparativement à un cas de violence mineure ressort de manière plus accentuée chez les hommes. Les victimes de violence grave en ont parlé avec quelqu'un de leur entourage dans 68 % des cas, comparativement à 48 % chez les victimes de violence mineure au Québec. Au Canada, ces proportions sont de 64 % et de 45 % respectivement.

Certaines des victimes de violence conjugale qui n'en ont pas parlé à des membres de leur entourage ont fait appel à d'autres services pour obtenir de l'aide (tableau 9.2). Ainsi, dans l'ensemble du Canada, chez les femmes victimes de violence conjugale qui n'ont parlé de leur situation à personne de leur entourage, 18 600, soit 17 %, rapportent que les services policiers ont été avisés de leur situation. Chez les femmes victimes de violence grave, leur situation a été signalée aux services policiers dans 28 % des cas. Chez les hommes, ces proportions s'élèvent à 5 % et à 10 % respectivement. La taille de l'échantillon n'est pas suffisante pour pouvoir produire des résultats fiables au Québec.

Par ailleurs, certaines des victimes qui ne se sont pas confiées à des membres de leur entourage ont pu avoir recours à certains services comme un centre d'aide pour les femmes, une maison de transition ou un refuge. Dans l'ensemble du Canada, chez les femmes victimes de violence conjugale qui n'ont parlé de leur situation à personne de leur entourage, environ 23 600, soit 21 % de ce groupe, ont fait appel à au moins un service d'aide. Chez les femmes victimes de violence grave, cette proportion s'élève à 34 %. Dans le cas des hommes, les proportions correspondantes sont de 8 % et de 11 %.

Enfin, si l'on considère la possibilité d'avoir fait appel soit aux services de police ou aux services d'aide, on constate que les femmes qui n'ont pas parlé de leur situation à quelqu'un de leur entourage ont fait appel à l'un ou l'autre de ces

Tableau 9.2

Nombre et proportion des victimes qui n'ont pas fait part de leur situation à un proche ou à quelqu'un de leur entourage, qui ont fait appel à d'autres formes d'aide, comme les services d'aide ou les services policiers, chez les victimes de violence conjugale au cours des cinq dernières années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Canada, 1999

Autre forme d'aide employée	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ¹			%		
Homme						
Signalement de l'incident à la police	—	10 600 ²	11 000 ²	—	10	5
Recours à au moins un service d'aide	—	11 800	18 500	—	11	8
Services d'aide ou de police	—	21 200	28 300	—	20	13
Femme						
Signalement de l'incident à la police	—	11 700	18 600	—	28	17
Recours à au moins un service d'aide	—	14 300	23 600	—	34	21
Services d'aide ou de police	14 400	20 200	34 600	21	48	32
Dénominateur						
Homme	111 700	107 300	219 000
Femme	67 600	42 000	109 600

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Le coefficient de variation approximatif pour ces deux estimations est de 34,6 %.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

deux types de services dans une proportion de 32 %. Chez les femmes victimes de violence grave, cette proportion s'élève à 48 %. Dans le cas des hommes, ces mêmes proportions s'élèvent à 13 % et à 20 % respectivement.

Recours aux services d'aide aux victimes

L'enquête de 1999 sur la victimisation a également demandé aux personnes victimes de violence de la part de leur conjoint actuel ou d'un ex-conjoint au cours des cinq dernières années si elles ont utilisé ou communiqué avec certains services afin d'obtenir de l'aide. Les différentes catégories de services d'aide mentionnées dans le questionnaire sont les suivantes : un centre de détresse-secours ou service d'écoute téléphonique, un conseiller ou psychologue, un centre local de services communautaires (CLSC) ou centre familial, une maison de transition ou un refuge, un centre d'aide aux femmes, un centre d'aide ou de soutien pour les hommes, un centre d'aide pour les personnes âgées, un centre d'aide pour les victimes d'acte criminel (CAVAC). Les personnes interrogées pouvaient mentionner plusieurs types de services d'aide, si bien que le total des réponses peut excéder 100 %.

Au Québec, au cours des cinq années précédant l'enquête, environ 47 % des femmes victimes de violence de la part de leur conjoint ou d'un ex-conjoint ont eu recours à au moins une des huit catégories de services mentionnées (tableau 9.3).

Chez les femmes victimes de violence grave, la proportion atteint 59 %, comparativement à 35 % chez les victimes de violence mineure. Dans l'ensemble du Canada, les proportions correspondantes sont de 48 %, de 58 % et de 36 % respectivement.

Le service d'aide auquel les femmes ont recours le plus souvent est celui d'un conseiller ou d'un psychologue, soit une proportion de 34 % au Québec et de 38 % dans l'ensemble du Canada. Au Québec, le deuxième rang est occupé par les CLSC ou les centres familiaux, à raison de 24 %. Les centres de détresse-secours ou d'écoute téléphonique arrivent au troisième rang au Québec, et 12 % des femmes victimes de violence conjugale disent y avoir eu recours. Dans l'ensemble du Canada, 17 % des femmes victimes de violence conjugale ont fait appel aux services de détresse-secours et 15 %, à un centre de services communautaires.

Par ailleurs, dans l'ensemble du Canada, 11 % des femmes victimes de violence conjugale se sont adressées à une maison de transition ou à un refuge et 11 % à un centre d'aide pour femmes au cours de la même période. Dans le cas de ces deux catégories de services d'aide, il semble qu'une bonne partie de la clientèle fait appel aux deux types de services, car 100 900 femmes, soit 15 % des femmes victimes de violence, ont utilisé l'un ou l'autre de ces services au cours des cinq années précédant l'enquête. En outre, l'enquête permet de préciser qu'environ 45 % des utilisatrices de l'un ou l'autre service pour femmes victimes de violence ont reçu de l'aide des deux types de services. La situation est similaire au Québec, car environ 11 % des femmes victimes de violence conjugale ont reçu de l'aide de l'un ou l'autre type de centres. Environ 51 % des utilisatrices ont reçu de l'aide dans les deux types de centres.

Les hommes ont recours aux services d'aide dans une proportion moins élevée que les femmes. Au Québec, seulement 12 % des hommes victimes de violence conjugale disent avoir reçu de l'aide de l'une ou l'autre des huit catégories de services proposées aux répondants de l'enquête. Environ 10 % des hommes victimes de violence mentionnent avoir eu recours à un conseiller ou à un psychologue; cette forme d'aide rassemble donc la grande majorité du faible nombre des hommes victimes de violence qui ont reçu une forme quelconque d'aide. Dans l'ensemble du Canada, 17 % des hommes victimes de violence mentionnent avoir reçu de l'aide d'au moins un des huit types de services mentionnés. Environ 15 % du total des victimes ont eu recours à un conseiller ou à un psychologue; dans ce cas également, ce recours occupe donc la place prépondérante chez les victimes qui ont reçu une forme quelconque d'aide. En second lieu, 4 % des hommes victimes de violence se sont adressés à un centre de services communautaires ou à un centre familial. Dans 2 % des cas, ils ont eu recours à un centre de détresse-secours ou d'écoute téléphonique et, dans 2 % des cas, ils se sont adressés à un centre d'aide ou de soutien aux hommes. Ces résultats peuvent-ils s'expliquer par le peu de ressources accessibles aux hommes victimes de violence conjugale au Québec et au Canada? Ainsi, en 1999-2000, Statistique Canada recense 508 refuges ou centres d'hébergement pour femmes, tandis qu'il n'existe aucun refuge au Canada qui

Tableau 9.3

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale qui ont recouru à un des services suivants pour obtenir de l'aide, au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Service d'aide utilisé	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ¹			%		
Québec						
Homme						
Centre de détresse-secours ou d'écoute téléphonique	—	—	—	—	—	—
Un autre conseiller ou psychologue	—	—	—	—	—	10
Centre de serv. comm. ou centre familial	—	—	—	—	—	—
Maison de transition ou refuge	—	—	—	—	—	—
Centre d'aide ou de soutien aux hommes	—	—	—	—	—	—
Centre d'aide pour personnes âgées	—	—	—	—	—	—
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels	—	—	—	—	—	—
Au moins un des sept services précédents	—	—	17 300	—	—	12
Femme						
Centre de détresse-secours ou d'écoute téléphonique	—	—	19 700	—	17	12
Un autre conseiller ou psychologue	22 200	34 200	56 400	26	43	34
Centre de serv. comm. ou centre familial	—	28 600	39 700	—	36	24
Maison de transition ou refuge	—	—	—	—	—	—
Centre d'aide aux femmes	—	—	16 300	—	—	10
Centre d'aide pour personnes âgées	—	—	—	—	—	—
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels	—	—	—	—	—	—
Au moins un des sept services précédents	30 400	47 100	77 500	35	59	47
Dénominateur						
Homme	61 300	77 700	139 000
Femme	86 000	79 900	165 900
Canada						
Homme						
Centre de détresse-secours ou d'écoute téléphonique	—	—	12 400	—	—	2
Un autre conseiller ou psychologue	16 300	62 600	81 600	7	20	15
Centre de serv. comm. ou centre familial	—	15 400	20 000	—	5	4
Maison de transition ou refuge	—	—	—	—	—	—
Centre d'aide ou de soutien aux hommes	—	—	12 200	—	—	2
Centre d'aide pour personnes âgées	—	—	—	—	—	—
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels	—	—	—	—	—	—
Au moins un des sept services précédents	20 700	68 000	91 400	9	21	17

Tableau 9.3 (suite)

Nombre et proportion des victimes de violence conjugale qui ont recouru à un des services suivants pour obtenir de l'aide, au cours des cinq années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Service d'aide utilisé	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ¹			%		
Femme						
Centre de détresse-secours ou d'écoute téléphonique	33 100	82 200	115 700	11	22	17
Un autre conseiller ou psychologue	89 800	169 700	260 100	29	45	38
Centre de serv. comm. ou centre familial	27 700	74 000	101 700	9	20	15
Maison de transition ou refuge	15 200	57 500	72 800	5	15	11
Centre d'aide aux femmes	16 500	57 400	73 800	5	15	11
Centre d'aide pour personnes âgées	—	—	—	—	—	—
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels	—	33 000	39 700	—	9	6
Au moins un des sept services précédents	112 600	218 600	331 800	36	58	48
Dénominateur						
Homme	218 500	319 000	542 900
Femme	308 700	375 000	685 900

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

offre des services d'hébergement exclusivement aux hommes adultes victimes de violence conjugale et à leurs enfants (Locke et Code, 2001 : 2).

Clientèle des maisons de transition, des refuges ou des centres d'aide pour les femmes

Un grand nombre d'études portant sur les femmes victimes de violence conjugale sont menées auprès de celles qui ont recours aux maisons de transition ou aux refuges ou aux centres d'aide pour les femmes. Les données sur la clientèle des services pour femmes violentées recueillies par l'enquête de 1999 sur la victimisation permettent de vérifier si cette clientèle est représentative de l'ensemble des femmes qui rapportent avoir fait l'objet de violence conjugale ou si elle constitue un sous-groupe formé d'une sélection des cas les plus graves, comme le soutiennent divers chercheurs, tels Straus et Michael P. Johnson.

Le tableau 9.4 présente le nombre et la distribution en pourcentage des femmes aidées dans une maison d'hébergement ou un refuge ou un centre pour femmes au cours des cinq années précédentes dans l'ensemble du Canada, selon le degré de gravité des incidents rapportés et le nombre de ces incidents. Ces résultats indiquent que 79 % des 100 900 femmes aidées dans ces centres rapportent avoir été victimes de violence grave, comparativement à une proportion

Tableau 9.4

Femmes victimes de violence conjugale aidées par une maison d'hébergement ou un refuge ou un centre pour femmes, selon le nombre et la gravité des incidents de violence, Canada, 1999

Victime de violence	Unité	Nombre d'incidents rapportés par la victime						Total
		Violence mineure			Violence grave			
		Cinq ou moins	Plus de cinq/Ne sait pas	Violence mineure	Cinq ou moins	Plus de cinq/Ne sait pas	Violence grave	
Femme aidée par un refuge ou un centre pour femmes	n ¹	14 200	—	21 200	27 200	52 500	79 700	100 900
Proportion	%	14	—	21	27	52	79	100
Proportion des femmes victimes de violence conjugale aidées par des refuges ou des centres pour femmes	%	6	—	7	17	25	21	15
Dénominateur								
Femme victime de violence ²		257 900	50 800	308 700	161 000	214 000	375 000	685 900
Proportion	%	38	7	45	23	31	55	100

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Environ 2 300 femmes victimes de violence grave n'ont pu préciser le nombre d'incidents de violence subis.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

de 55 % chez l'ensemble des femmes victimes de violence. En outre, 52 % des femmes aidées dans ces centres rapportent avoir subi de la violence grave et connu plus de cinq événements de violence, comparativement à 31 % chez l'ensemble des femmes victimes de violence. Les femmes qui ont subi des incidents de violence circonscrits à la violence mineure et qui rapportent cinq événements ou moins au cours des cinq années précédant l'enquête constituent 14 % de la clientèle des refuges ou des centres d'aide pour femmes, comparativement à 38 % de l'ensemble des femmes victimes de violence.

En plus du nombre des incidents et de la gravité de la violence, le type de situation de violence contribue à déterminer le profil des victimes susceptibles de recourir à l'aide offerte par les centres d'hébergement ou les centres de femmes (données non présentées). Environ 69 % (69 200) des femmes qui ont obtenu de l'aide de ces services ont subi de la violence grave dans un contexte de terrorisme conjugal, tel que défini par Michael P. Johnson (2003). Près de 24 % du total des femmes victimes de violence grave dans un tel contexte y ont reçu de l'aide, comparativement à 12 % quand la violence grave s'est produite dans un contexte de violence conjugale situationnelle. Par ailleurs, environ 6 % (11 400⁵⁰) du total des femmes victimes de violence mineure dans un contexte de violence conjugale situationnelle ont obtenu de l'aide auprès de ces services.

50. Les coefficients de variation approximatifs de ces deux estimations se situent respectivement à 33,8 % et à 34,6 %.

Sur la base de ces résultats, il semble donc qu'un échantillon recruté parmi la clientèle de ces services ne pourrait pas être présenté comme représentatif de l'ensemble des femmes victimes de violence conjugale, comme le propose Straus avec le concept de *clinical sample fallacy*.

L'enquête de 1999 sur la victimisation demande en outre aux victimes de préciser si elles ont eu recours aux divers services d'aide au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. Les données obtenues permettent d'établir qu'environ 30 200 femmes dans l'ensemble du Canada ont reçu de l'aide d'une maison d'hébergement ou d'un refuge ou d'un centre pour femmes au cours des 12 mois précédant l'enquête. Le coefficient de variation de cette estimation est d'environ 20,9 %.

Par ailleurs, Statistique Canada a publié des données sur les services fournis par ces organismes d'aide aux femmes victimes de violence, y compris le nombre d'admissions (Locke et Code, 2001 : 7, tableau 4). Les estimations obtenues avec l'enquête sur la victimisation sont-elles compatibles avec les données administratives portant sur ces services d'aide? Entre le 1^{er} avril 1999 et le 31 mars 2000, il y a eu 57 182 admissions de femmes dans 448 établissements au Canada⁵¹. Les femmes admises dans ces centres d'hébergement ne sont pas toutes victimes de violence de la part d'un intime (conjoint, ex-conjoint, ami ou ex-ami). Un portrait de la situation, daté du 17 avril 2000, laisse voir que, dans 81 % des cas, les femmes admises cherchaient à fuir des mauvais traitements; en outre, environ 85 % des femmes maltraitées hébergées dans ces refuges cherchaient à se mettre à l'abri d'une personne avec qui elles avaient une relation intime (conjoint actuel, ex-conjoint, ami ou ex-ami) (Locke et Code, 2001 : 8). Appliquées aux admissions de femmes au cours de l'année 1999-2000, ces deux proportions permettent d'évaluer à environ 39 400 le nombre d'admissions de femmes maltraitées par un intime.

Le nombre estimatif de 30 200 femmes qui ont reçu de l'aide d'une maison de transition ou d'un centre pour femmes et celui de 39 400 admissions ne sont pas strictement comparables, car une même femme peut faire l'objet de plus d'une admission, dans un même centre ou dans des centres différents, au cours d'une même année. Par ailleurs, la définition d'« intime », employée dans le questionnaire rempli par les centres d'hébergement, est un peu plus large que celle de conjoint actuel ou d'ex-conjoint employée dans l'enquête sur la victimisation. Néanmoins, les résultats de l'enquête sur la victimisation permettent d'obtenir une estimation du nombre de femmes qui ont reçu de l'aide dans de tels centres qui n'est pas incompatible avec les données administratives recueillies auprès de ces centres par Statistique Canada, lors de l'*Enquête sur les maisons d'hébergement*.

51. Selon Statistique Canada, le terme *admission* « est employé pour désigner l'acceptation officielle, dans un établissement, d'une femme ou d'un enfant qui se voit attribuer un lit. Une même personne peut faire l'objet de plus d'une admission au cours d'une année » (Locke et Code, 2001 : 6). Parmi les 467 refuges qui ont répondu au questionnaire de Statistique Canada sur les maisons d'hébergement, 19 n'ont pas fourni de réponses à la question relative au nombre d'admissions. En conséquence, Statistique Canada mentionne qu'il est possible que le nombre de 57 182 admissions sous-estime quelque peu le nombre réel d'admissions en 1999-2000.

Raisons invoquées pour ne pas avoir utilisé les services d'aide

L'enquête de 1999 a soumis aux victimes n'ayant pas reçu de soutien de services d'aide une liste de 13 raisons possibles pour lesquelles ces personnes ne se sont pas adressées à ces services ou n'ont pu en recevoir d'aide (tableau 9.5). Chacune de ces raisons fait l'objet d'une variable distincte; elles ont fait l'objet d'une compilation de manière à regrouper sous quatre motifs les raisons de l'abstention. La façon dont certaines de ces variables ont été compilées pour constituer ces quatre motifs peut avoir eu pour résultat, dans certains cas, de ne retenir qu'une seule raison, même si les répondants ont invoqué des raisons multiples. Dans ce cas, le motif retenu peut dépendre de l'ordre dans lequel les diverses raisons ont été intégrées par l'algorithme employé pour constituer ces variables regroupées.

Au Québec et au Canada, 56 % des femmes ont dit ne pas avoir utilisé les services d'aide soit parce que l'incident n'était pas assez important, ou parce qu'elles ne voulaient pas d'aide ou n'en avaient pas besoin. Cependant, au Québec, 31 % des femmes ont mentionné comme raison que l'incident n'était pas assez important, comparativement à 15 % dans l'ensemble du Canada. En contrepartie, 41 % des femmes dans l'ensemble du Canada ont affirmé qu'elles ne voulaient pas d'aide ou n'en avaient pas besoin, comparativement à 25 % au Québec. Dans l'ensemble du Canada, 6 % des femmes qui n'ont pas reçu d'aide ont invoqué le fait qu'il n'y avait aucun service offert ou qu'elles en ignoraient l'existence.

Au Québec, environ 59 % des hommes ont répondu ne pas avoir eu recours aux services d'aide soit parce que l'incident n'était pas assez important, soit parce qu'ils ne voulaient pas d'aide ou n'en avaient pas besoin. Dans l'ensemble du Canada, cette proportion s'élève à 70 %. Au Québec, 31 % des hommes ont affirmé ne pas vouloir d'aide ou ne pas en avoir besoin, comparativement à 47 % dans l'ensemble du Canada. Par ailleurs, 28 % des hommes, au Québec, disent que l'incident n'était pas assez important, comparativement à 23 % au Canada. Enfin, 14 % des hommes, au Québec, n'ont pas sollicité d'aide ou n'ont pu en obtenir parce qu'il n'y avait aucun service offert ou qu'ils en ignoraient l'existence. Cette proportion se situe à 7 % dans l'ensemble du Canada.

La catégorie « *Toute autre raison invoquée* » regroupe les personnes qui ont mentionné au moins une autre raison (liste d'attente dans les services d'aide, honte ou gêne, crainte de ne pas être cru, le conjoint l'a empêché, éloignement du service d'aide, peur de perdre l'aide financière, peur de perdre les enfants, ne voulait pas mettre fin au mariage ou à l'union, autre raison non précisée) pour ne pas avoir eu recours aux services d'aide et qui n'ont pas fait mention, dans cet ordre de préséance, du fait qu'elles considéraient que l'incident n'était pas assez important ou qu'elles ne voulaient pas d'aide ou n'en avaient pas besoin, ou parce qu'il n'y avait pas de service offert ou qu'elles en ignoraient l'existence. Ainsi définies, les autres raisons invoquées regroupent 14 % des

Tableau 9.5

Raison invoquée par les victimes d'incidents de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête pour ne pas avoir utilisé les services d'aide, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Raison invoquée	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ¹			%		
Québec						
Homme						
L'incident n'était pas assez important	—	20 900	34 600	25	31	28
Ne voulait aucune aide ou n'en avait pas besoin	18 200	20 000	38 200	33	30	31
Aucun service offert ou en ignorait l'existence	—	—	17 000	—	—	14
Toute autre raison invoquée	—	—	16 700	—	—	14
Ne sait pas/Non déclaré/Sans objet	—	—	15 100	—	—	12
Total	54 400	67 400	121 700	100	100	100
Femme						
L'incident n'était pas assez important	22 400	—	27 400	40	—	31
Ne voulait aucune aide ou n'en avait pas besoin	16 300	—	21 900	29	—	25
Aucun service offert ou en ignorait l'existence	—	—	—	—	—	—
Toute autre raison invoquée	—	15 600	25 400	—	48	29
Ne sait pas/Non déclaré/Sans objet	—	—	—	—	—	11
Total	55 600	32 800	88 400	100	100	100
Canada						
Homme²						
L'incident n'était pas assez important	47 500	57 400	105 200	24	23	23
Ne voulait aucune aide ou n'en avait pas besoin	96 000	117 300	213 600	49	47	47
Aucun service offert ou en ignorait l'existence	14 700	15 600	31 500	7	6	7
Toute autre raison invoquée	15 900	32 000	47 900	8	13	11
Ne sait pas/Non déclaré/Sans objet	23 400	28 600	53 300	12	11	12
Total	197 800	251 000	451 600	100	100	100
Femme²						
L'incident n'était pas assez important	44 000	—	54 700	22	—	15
Ne voulait aucune aide ou n'en avait pas besoin	88 000	55 300	144 100	45	35	41
Aucun service offert ou en ignorait l'existence	—	12 800	20 600	—	8	6
Toute autre raison invoquée	26 700	51 700	78 500	14	33	22
Ne sait pas/Non déclaré/Sans objet	29 500	25 800	56 200	15	17	16
Total	196 100	156 400	354 100	100	100	100

1. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

2. Dans le cas du Canada, un faible nombre de victimes, tant chez les hommes que les femmes, n'ont pas donné suffisamment de précisions pour déterminer si elles avaient subi de la violence mineure ou de la violence grave.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

hommes et 29 % des femmes qui n'ont pas cherché à obtenir de l'aide au Québec; les proportions correspondantes sont de 11 % et de 22 % dans l'ensemble du Canada.

Victimes sans soutien des proches, des services policiers ou des services d'aide

Depuis longtemps, la violence conjugale a acquis la triste réputation d'être soumise à une impitoyable loi du silence que trop peu de victimes s'aventurent à rompre afin d'obtenir de l'aide ou du soutien. Cela correspond-t-il à la situation qu'il est possible d'observer grâce aux données de l'enquête de 1999 sur la victimisation? Le tableau 9.6 présente le nombre et la proportion des victimes de violence conjugale dont la situation n'a pas été signalée à la police, qui n'en ont parlé à aucun de leurs proches et qui n'ont pas fait appel aux services d'aide disponibles.

Au Québec, 36 % des hommes et 11 % des femmes victimes de violence conjugale disent n'avoir eu recours à aucun des trois types de ressources mentionnées. Dans l'ensemble du Canada, les proportions correspondantes sont de 35 % et de 11 %. Tant chez les hommes que chez les femmes, il y a plus de chances que les victimes rapportent n'avoir eu recours à aucune forme d'aide si les incidents de violence sont demeurés circonscrits à la violence mineure. Environ 48 % des hommes et 17 % des femmes qui ont vécu des incidents de violence mineure n'ont eu recours à aucune des trois formes d'aide au Québec; les proportions correspondantes sont de 47 % et de 16 % dans l'ensemble du Canada. Dans le cas où il y a eu de la violence grave, 27 % des hommes et 5 % des femmes n'ont eu recours à aucun des trois types d'aide dans l'ensemble du Canada.

L'enquête n'a pas demandé à ces victimes qui n'ont eu recours à aucun type d'aide la raison de leur abstention, le cas échéant. Mais il semble bien que la loi du silence qui entoure la violence conjugale exerce son emprise dans des proportions plus élevées chez les hommes que chez les femmes. Un tel constat pourrait peut-être s'expliquer par le fait que les hommes subissent des répercussions physiques de la violence conjugale en proportions moins élevées que les femmes. La moins grande disponibilité des ressources accessibles aux hommes constitue un facteur additionnel à prendre en considération, sans compter que la « socialisation vers les rôles masculins traditionnels constitue un facteur inhibiteur » dans la démarche de la demande d'aide de la part des hommes (Dulac, 2001 : 24, 42-45, 51; voir également Dallaire, 2002 : 25-26).

Tableau 9.6

Nombre et proportion des victimes qui n'ont pas fait appel à leurs proches, aux services de police ou aux services d'aide¹, chez les victimes de violence conjugale au cours des cinq dernières années précédant l'enquête, selon la gravité de la violence et le sexe de la victime, Québec et Canada, 1999

Sexe	Gravité de la violence			Gravité de la violence		
	Mineure	Grave	Total	Mineure	Grave	Total
	n ²			%		
Québec						
Homme	29 700	20 000	49 700	48	26	36
Femme	14 700	—	17 500	17	—	11
Dénominateur						
Homme	61 300	77 700	139 000
Femme	86 000	79 900	165 900
Canada						
Homme	104 600	86 100	190 700	47	27	35
Femme	50 800	21 300	72 100	16	5	11
Dénominateur						
Homme	218 500	319 000	542 900
Femme	308 700	375 000	685 900

1. Ont répondu « Non » aux variables Pr5talkd, Pr5reprt et Pr5cserv.

2. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Les hommes qui n'ont pas fait appel à leurs proches, aux services de police ou aux services d'aide invoquent, dans des proportions élevées, la raison que « *L'incident n'était pas assez grave* », qu'il s'agissait « *d'une affaire personnelle* » ou qu'ils ne voulaient pas voir la police, pour ne pas avoir signalé leur situation aux services policiers. Un certain nombre de femmes invoquent également ces mêmes raisons. Mais, en l'absence d'une question précise à ce sujet, il reste difficile de déterminer précisément quelles raisons ont pu motiver les victimes de violence conjugale à garder le secret de leur situation. Par ailleurs, l'enquête de 1999 sur la victimisation ne demande pas non plus aux victimes si elles en ont parlé ou discuté avec le conjoint ou l'ex-conjoint violent et si elles sont parvenues à mettre un terme à la violence de cette façon.

Conclusion

Pour la première fois, au Québec et au Canada, un échantillon de grande taille, représentatif de la population des 15 ans et plus, s'attache à mesurer la prévalence de la violence conjugale tant chez les hommes que chez les femmes. L'enquête sociale générale de 1999, réalisée par Statistique Canada, permet en outre de mesurer les répercussions de la violence conjugale sur les victimes et le recours de ces dernières à des proches, aux services policiers ou à des services d'aide.

Il en ressort que le recours à la violence physique par le conjoint ou un ex-conjoint est rapporté dans des proportions presque égales par les hommes et les femmes. Le taux de prévalence sur cinq ans de la violence conjugale de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint s'établit à 67 ‰ (165 900) chez les femmes et à 62 ‰ (139 000) chez les hommes, au Québec. Chez les femmes comme chez les hommes, les taux de prévalence sur cinq ans y sont d'un ordre de grandeur comparable aux taux observés dans l'ensemble du Canada.

Les taux de victimisation de la part du conjoint actuel sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes, tandis que la victimisation par un ex-conjoint est plus importante chez les femmes. Par ailleurs, les victimes – hommes ou femmes – sont à peu près également susceptibles d'avoir subi de la violence mineure ou de la violence grave.

L'utilisation de la typologie de Michael P. Johnson (1995; 2003) sur les situations de violence conjugale laisse voir que la majorité des cas de violence conjugale chez les victimes d'un conjoint actuel relèvent de la violence dite situationnelle, tant chez les hommes que chez les femmes. Par contre, chez les victimes d'un ex-conjoint, il semble que la violence physique soit survenue dans un contexte de terrorisme conjugal dans la majorité des cas, tant chez les hommes que chez les femmes. Cependant, même si la proportion du total des cas de violence grave survenus dans un contexte de terrorisme conjugal est semblable chez les hommes et chez les femmes victimes d'un ex-conjoint, le nombre de femmes rapportant ce type de violence dans un tel contexte est nettement plus élevé.

Dans l'ensemble, la majorité des hommes victimes de leur conjointe ou d'une ex-conjointe rapportent avoir subi de la violence grave. Par ailleurs, une

majorité des hommes victimes de leur conjointe ou d'une ex-conjointe font état d'une situation de violence situationnelle. La majorité des femmes victimes de leur conjoint ou d'un ex-conjoint rapportent également avoir subi de la violence grave, cependant le terrorisme conjugal constitue le contexte prépondérant. Ces résultats laissent entrevoir la possibilité que, même si l'on peut retrouver tous les types de conjoint violent chez les hommes et chez les femmes, l'importance relative des divers types d'agresseurs diffère de manière sensible chez les hommes et chez les femmes (Vivian et Langhinrichsen-Rohling, 1994 : 114-115).

Les hommes et les femmes victimes de violence conjugale se différencient quant aux répercussions physiques ou psychologiques que le recours à la violence par un conjoint ou un ex-conjoint est souvent susceptible d'entraîner. La violence risque, nettement plus chez les femmes que chez les hommes, de causer des blessures, de nécessiter des soins dans un hôpital, ou des soins et un suivi médical par un médecin ou une infirmière, d'occasionner une interruption des activités quotidiennes normales des victimes ou même de les amener à craindre pour leur vie. Les femmes mentionnent également avoir éprouvé des répercussions psychologiques à la suite de la violence conjugale dans des proportions plus élevées que les hommes.

Les hommes et les femmes se distinguent également quant à leur façon de réagir à la violence conjugale. En général, il semble que les femmes mettent fin plus rapidement que les hommes à une union marquée par la violence. C'est l'explication la plus plausible de résultats variés, obtenus à partir des données sur l'enquête de 1999 sur la victimisation. En outre, les femmes sont plus nombreuses à voir leur situation portée à l'attention des services policiers, à se confier à des membres de leur famille ou à des personnes de leur entourage, et elles ont une propension plus grande que les hommes à recourir à des services d'aide. Ces tendances sont en général plus fortement présentes chez les femmes victimes de violence grave, ce qui laisse croire que les femmes établissent une distinction plus accentuée que les hommes entre la violence mineure et la violence grave. De même, les femmes victimes de violence grave rapportent, dans des proportions plus grandes que les hommes, des effets psychologiques ravageurs consécutifs à la violence physique.

Le motif invoqué le plus fréquemment, tant par les hommes que les femmes, pour avoir signalé les incidents de violence aux services policiers est celui de mettre un terme à la violence et d'être protégé. Le devoir de prévenir la police en de telles circonstances arrive au deuxième rang. Par ailleurs, les femmes mentionnent, dans des proportions nettement moins élevées que les hommes, que la violence n'était pas assez grave ou qu'elles n'avaient pas besoin d'aide, pour expliquer l'omission de signaler leur situation aux services policiers ou pour s'être abstenues de faire appel à des services d'aide.

Il n'en reste pas moins que des hommes victimes de leur conjointe ou d'une ex-conjointe rapportent en grand nombre subir des conséquences physiques et des ravages psychologiques de la violence conjugale. En outre, les écarts entre hommes et femmes sont moins prononcés en ce qui concerne les effets

psychologiques que les séquelles physiques. La plus faible propension de ces hommes à se confier à des proches ou à des membres de leur entourage, à signaler leur situation aux services policiers ou à recourir aux services d'aide, dans les rares cas où il s'en trouve, peut constituer un facteur additionnel de vulnérabilité.

Même si l'enquête de Statistique Canada améliore de façon notable les connaissances de la violence conjugale au Québec et au Canada, des aspects importants de ce problème social n'ont pu être décrits de manière satisfaisante en raison de certaines lacunes du questionnaire de l'enquête de 1999 sur la victimisation. Ainsi, la mesure de l'interruption de la violence conjugale, tant de la part des conjoints actuels que des ex-conjoints, devrait occuper une place primordiale. Elle ne peut cependant qu'être esquissée de manière approximative en raison du manque de précision du questionnaire de l'enquête de 1999 quant au moment du premier incident et de l'incident le plus récent. Il en va de même de divers aspects relationnels et contextuels de la violence conjugale : l'omission de demander aux répondants s'ils ont eux-mêmes eu recours à la violence physique envers un conjoint ou un ex-conjoint, s'ils ont eux-mêmes amorcé les épisodes de violence et quel degré de violence ils ont employé. Ce sont des éléments du contexte et de la dynamique de la violence conjugale que l'on ne peut plus persister à ignorer.

À l'usage, la décision d'effectuer la rétrospective de la violence conjugale sur cinq ans apparaît judicieuse. Cependant, cette approche s'accompagne, dans le cas des personnes victimes d'un ex-conjoint, de l'inconvénient que de nombreuses caractéristiques des victimes peuvent s'être modifiées de façon marquée depuis la dissolution de l'union. Il serait souhaitable de disposer de l'information sur la situation qui avait cours au moment de la dissolution de l'union pour ce qui est de certains de ces corrélats de la violence conjugale.

Au cours de la dernière décennie, des travaux remarquables ont permis de renouveler plusieurs des aspects de l'analyse de la violence conjugale et ils fournissent un cadre conceptuel plus riche et plus nuancé qu'auparavant pour interpréter les résultats. La définition d'une typologie permettant de distinguer diverses catégories de violence conjugale (Johnson, 1995; Johnson et Leone, 2003) et la mise à l'épreuve empirique d'une typologie des agresseurs masculins (Holzworth-Munroe, Meehan, Stuart, Herron et Rehman, 2000) constituent des exemples de ces progrès conceptuels. Il faut souhaiter que des travaux similaires sauront permettre, dans un avenir prochain, d'établir une typologie des agresseurs de sexe féminin et des typologies des victimes de sexe masculin ou féminin.

Pour la première fois également, les données relatives à une cohorte d'enfants observés depuis leur naissance à Dunedin, en Nouvelle-Zélande, offrent un large éventail des facteurs de risque de la violence conjugale tant chez les agresseurs que chez les victimes, qui se trouvent souvent les mêmes personnes (Magdol, Moffitt, Caspi et Silva, 1998b). Cette enquête montre que l'on peut détecter de manière prospective, dès la jeune adolescence, des facteurs de risque de la violence conjugale.

Au Québec, Lafontaine (2002) examine, à partir des données recueillies auprès d'un échantillon de 316 couples, un modèle théorique spécifiant le rôle joué par la colère dans la relation unissant l'attachement et la violence conjugale. La violence dont il est question fait davantage référence à la violence conjugale commune (ou situationnelle) qu'au terrorisme conjugal (Lafontaine, 2002 : 147). Les résultats laissent voir que la colère au sein du couple (état colérique élevé, trait colérique élevé et expression inadéquate de la colère élevée) joue un rôle médiateur dans la relation unissant un attachement anxieux et évitant à la violence conjugale. En outre, à partir d'une typologie des couples (couples non violents; couples où seulement les hommes sont violents; couples où seulement les femmes sont violentes; couples où les deux partenaires sont violents), une analyse des différences entre ces divers groupements est réalisée en fonction des variables d'attachement et d'ajustement dyadique des hommes et des femmes.

De tels travaux, conjugués à des enquêtes de grande ampleur, pourront conduire à une connaissance améliorée de la violence conjugale pour mieux la dépister et y mettre un terme plus efficacement, quand elle existe. Mieux encore, une meilleure connaissance des facteurs susceptibles, au moment de l'enfance ou de l'adolescence, d'amener un homme ou une femme à agresser son conjoint éventuel pourraient permettre de définir des interventions préventives en vue de faire en sorte que la menace de la violence conjugale ne puisse se matérialiser.

Annexe

Coefficient de fidélité alpha normalisé de Cronbach pour la CTS₁₀ et l'échelle des conduites contrôlantes, chez les personnes ayant un conjoint actuel ou un ex-conjoint, selon le sexe, Canada et Québec, 1999

Échelle évaluée	Homme		Femme		Les deux sexes	
	n	Coefficient	n	Coefficient	n	Coefficient
Avec conjoint actuel						
Québec						
CTS ₁₀	1 084	0,73 ¹	1 263	0,79 ¹	2 349	0,75 ¹
Conduites contrôlantes	1 085	0,53	1 264	0,64	2 349	0,60
Canada						
CTS ₁₀	6 202	0,79	6 865	0,83	13 067	0,81
Conduites contrôlantes	6 204	0,56	6 859	0,70	13 063	0,64
Avec ex-conjoint²						
Québec						
CTS ₁₀	344	0,89	520	0,90	864	0,89
Conduites contrôlantes	342	0,79	519	0,83	861	0,81
Canada						
CTS ₁₀	1 459	0,88	2 228	0,92	3 687	0,90
Conduites contrôlantes	1 453	0,78	2 231	0,85	3 684	0,83
Avec conjoint actuel ou ex-conjoint²						
Québec						
CTS ₁₀	1 338	0,87	1 654	0,90	2 992	0,88
Conduites contrôlantes	1 337	0,78	1 650	0,83	2 987	0,81
Canada						
CTS ₁₀	7 219	0,87	8 556	0,91	15 775	0,89
Conduites contrôlantes	7 203	0,77	8 545	0,89	15 748	0,83

1. La valeur présentée est le coefficient brut alpha de Cronbach. Le coefficient normalisé n'a pu être établi dans ce cas particulier.

2. Dans le cas des répondants ayant un ex-conjoint, le calcul du coefficient a tenu compte uniquement des cas où le répondant a été en contact au moins une fois avec un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête, car seuls ces répondants ont été sélectionnés pour répondre aux CTS₁₀ et aux questions sur les comportements contrôlants de la part d'un ex-conjoint.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale 1999*, fichier de microdonnées.

Bibliographie

- ALLARD, Marie (2000). « Amour et violence », *La Presse*, mercredi 25 octobre, p. B1-B3.
- AMERICAN MEDICAL ASSOCIATION (1994). *Violence Toward Men. Fact or Fiction*, report 9 of the Council of Scientific Affairs (I-94), [En ligne] : www.ama-assn.org/ama/pub/print/article/2036-2559.html (page consultée le 16 juin 2003).
- ANGLIN, Kimberley, et Amy HOLZWORTH-MUNROE (1997). « Comparing the Responses of Maritally Violent and Nonviolent Spouses to Problematic Marital and Nonmarital Situations. Are the Skills Deficits of Physically Aggressive Husbands and Wives Global? », *Journal of Family Psychology*, vol. 11, n° 3, p. 301-313.
- ARCHER, John (1999). « Assessment of the Reliability of the Conflict Tactics Scales. A Meta-Analytic Review », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 14, n° 12, décembre, p. 1263-1289.
- BESSERER, Sandra, et Catherine TRAINOR (2000). « La victimisation criminelle au Canada, 1999 », *Juristat*, vol. 20, n° 10, Statistique Canada (85-002), Centre canadien de la statistique juridique, 28 p.
- BLACK, Danielle A., Julie A. SCHUMACHER, Amy M. SMIT SLEP et Richard E. HEYMAN (1999). « Risk Factors for Partner Abuse and Child Maltreatment. A Review of Literature », dans *Partner, Child Abuse Risk Factors Literature Review*, State University of New York at Stony Brook, décembre, 10 p., [En ligne] : www.nnh.org/risk/chap2_RiskFactorsforMale.html (page consultée le 16 juin 2003).
- BRADBURY, Thomas N., et Erika LAWRENCE (1999). « Physical Aggression and the Longitudinal Course of Newlywed Marriage », dans Ximena B. ARRIAGA et Stuart OSKAMP (dir.), *Violence and Intimate Relationships*, Thousand Oaks (Calif.), Sage Publications, p. 181-202.
- BRINKERHOFF, Merlin B., et Eugen LUPRI (1988). « Interspousal violence », *Canadian Journal of Sociology*, vol. 13, n° 4, p. 407-431.

- BUNGE, Valerie Pottie (2000). « Violence conjugale », dans *La violence familiale au Canada. Un profil statistique, 2000*, Ottawa, Statistique Canada (85-224-XIF), Centre canadien de la statistique juridique, p. 11-21, [En ligne] : www.statcan.ca/francais/freepub/85-224-XIF/0000085-224-XIF.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- CLARKSON, May (1994). *La violence familiale. Une approche systémique*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, coll. « Études et analyses », n° 23, 83 p.
- COUTURE, R. (2002). *Enquête psychosociale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2000*, Roberval, RRSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Direction régionale de la santé publique.
- DALLAIRE, Yvon (2002). *La violence faite aux hommes. Une réalité taboue et complexe*, Québec, Les Éditions Option Santé, coll. « Mise au point », 61 p.
- DUCHESNE, Louis (2002). « Les enfants et le divorce. De plus en plus de garde partagée », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 7, n° 1, octobre, Institut de la statistique du Québec, p. 1-2, [En ligne] : www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf/brefoct02.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- DULAC, Germain (2001). *Aider les hommes...aussi*, Montréal, VLB Éditeur, 191 p.
- DURAND, Claire (1994). « Violence envers les femmes. Questions méthodologiques », dans Maryse RINFRET-RAYNOR et autres, *Violence envers les femmes. La controverse des chiffres*, [Montréal], CRI-VIFF, coll. « Réflexions », n° 2, p. 71-80.
- DUTTON, Donald G. (1994). « Patriarchy and Wife Assault. The Ecological Fallacy », *Violence and Victims*, vol. 9, n° 2, p. 167- 182.
- FEKETE, John (1994). *Moral Panic. Biopolitics Rising*, Montréal-Toronto, Robert Davies Publishing, 383 p.
- FIEBERT, Martin S. (2003). References Examining Assaults by Women on their Spouses or Male Partners. An Annotated Bibliography, 14 p., [En ligne] : www.csulb.edu/~mfiebert/assault.htm (page consultée le 16 juin 2003).
- GARTNER, Rosemary (1993). « Studying Woman Abuse. A Comment on Dekeseredy and Kelly », *Canadian Journal of Sociology*, vol. 18, n° 3, p. 313-320.
- GELLES, Richard J., et Donileen R. LOSEKE (dir.) (1993). *Current Controversies on Family Violence*, Newbury Park (Calif.), Sage Publications, 385 p.
- GRANDIN, Elaine, et Eugen LUPRI (1997). « Intimate Violence in Canada and the United States. A Cross-National Comparison », *Journal of Family Violence*, vol. 12, n° 4, p. 417-443.
- HAMBY, Sherry L., et Bernadette GRAY-LITTLE (2000). « Labelling Partner Violence. When Do Victims Differentiate Among Acts? », *Violence and Victims*, vol. 15, n° 2, p. 173-186.

- HAMBY, Sherry L., Valerie C. POINDEXTER et Bernadette GRAY-LITTLE (1996). « Four Measures of Partner Violence. Construct Similarity and Classification Differences », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 58, février, p. 127-139.
- HEISE, Lori, et Claudia MARCIA-MORENO (2002). « Violence by Intimate Partners », dans Etienne G. KRUG, Linda L. DAHLBERG, James A. MERCY, Anthoby B. ZWI et Rafael LOZANO (dir.), *First World Report on Violence and Health*, Genève, World Health Organization, p. 88-121, [En ligne] : www5.who.int/violence_injury_prevention/download.cfm?id=0000000480 (page consultée le 16 juin 2003).
- HOLZWORTH-MUNROE, Amy, Jeffrey C. MEEHAN, Catherine HERRON et Gregory L. STUART (1999). « A Typology of Male Batterers. An Initial Examination », dans X. B. ARRIAGA et S. OSKAMP (dir.), *Violence in Intimate Relationships*, Thousand Oaks (Calif.), Sage Publications, p. 45-72.
- HOLZWORTH-MUNROE, Amy, Jeffrey C. MEEHAN, Gregory L. STUART, Catherine HERRON et Uzma REHMAN (2000). « Testing the Holzworth-Munroe and Stuart (1994) Batterer Typology », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 68, n° 6, p. 1000-1019.
- HOTTON, Tina (2001). « La violence conjugale après la séparation », *Juristat*, vol. 21, n° 7, Statistique Canada (85-002), Centre canadien de la statistique juridique, 19 p.
- JOHNSON, Holly (2000). « Tendances des agressions contre la conjointe signalées par la victime », dans *La violence familiale au Canada. Un profil statistique, 2000*, Ottawa, Statistique Canada (85-224-XIF), Centre canadien de la statistique juridique, p. 27-45, [En ligne] : www.statcan.ca/francais/freepub/85-224-XIF/0000085-224-XIF.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- JOHNSON, Holly (1990). « La violence conjugale contre les femmes », *Juristat*, vol. 10, n° 7, Statistique Canada (85-002), Centre canadien de la statistique juridique, 7 p.
- JOHNSON, Holly (1988). « Les crimes de violence », *Tendances sociales canadiennes*, n° 9, été, Statistique Canada (11-008F), p. 25-29.
- JOHNSON, Holly, et Tina HOTTON (2001). « Violence conjugale », dans *La violence familiale au Canada. Un profil statistique, 2001*, Ottawa, Statistique Canada (85-224-XIF), Centre canadien de la statistique juridique, p. 27-45, [En ligne] : www.statcan.ca/francais/freepub/85-224-XIF/0100085-224-XIF.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- JOHNSON, Holly, et Vincent SACCO (dir.) (1995). « Focus on the Violence Against Women Survey », *Canadian Journal of Criminology*, vol. 37, n° 3, p. 281-484.

- JOHNSON, Michael P. (2003). *Conflict and Control. Gender, Symmetry and Asymmetry in Domestic Violence*, revision of a paper prepared for the National Institute of Justice Gender Symmetry Violence Workshop, Arlington (Virginia), novembre 2000, [pour paraître dans *Violence Against Women*, avec des modifications mineures], 17 p., [En ligne] : <http://www.personal.psu.edu/faculty/m/p/mpj/02VAW.html> (page consultée le 10 août 2003).
- JOHNSON, Michael P. (2000). « Conflict and Control. Images of Symmetry and Asymmetry in Domestic Violence », dans Alan BOOTH, Ann C. CROUTER et Mari CLEMENTS (dir.), *Couples in Conflict*, Hillsdale (N.J.), Lawrence Erlbaum, [En ligne] : www.personal.psu.edu/faculty/m/p/mpj/boothfinal2.htm (page consultée le 16 juin 2003).
- JOHNSON, Michael P. (1995). « Patriarchal Terrorism and Common Couple Violence. Two Forms of Violence Against Women », *Journal of Marriage and the Family*, mai, p. 283-294.
- JOHNSON, Michael P. et Janel M. LEONE (2003). *The Differential Effect of Intimate Terrorism and Situational Couple Violence. Findings from the National Violence Against Women Survey*, revision of a paper presented at the Tenth International Conference on Personal Relationships, Brisbane (Australie), juillet 2000, 32 p., [En ligne] : <http://www.personal.psu.edu/faculty/m/p/mpj/JFI03.html> (page consultée le 10 août 2003).
- JOHNSON, Michael P., et Kathleen J. FERRARO (2000). « Research on Domestic Violence in the 1990s. Making Distinctions », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 62, novembre, p. 944-963.
- KAUFMAN KANTOR, Glenda, et Jana L. JASINSKI (1997). « Dynamics of Partner Violence and Types of Abuse and Abusers », dans *Partner Violence. A 20-Year Literature Review and Synthesis*, National Network for Family Resiliency, 32 p., [En ligne] : www.nnfr.org/research/pv/pv_ch1.html (page consultée le 16 juin 2003).
- KENNEDY, Leslie, et Donald G. DUTTON (1989). « The Incidence of Wife Assault in Alberta », *Canadian Journal of Behavioral Science*, vol. 21, n° 1, p. 40-54.
- KWONG, Marilyn J., Kim BARTHOLOMEW et Donald G. DUTTON (1999). « Gender Differences in Patterns of Relationship Violence in Alberta », *Canadian Journal of Behavioral Science*, vol. 31, n° 3, p. 150-160, [En ligne] : <http://fact.on.ca/Info/dom/kwong99.pdf> (page consultée le 16 juin 2003).
- LAFONTAINE, Marie-France (2002). « Dimension affective de la violence conjugale masculine et féminine. Contribution de la théorie de l'attachement », thèse de doctorat inédite, Université du Québec à Trois-Rivières, 167 p.
- LAFONTAINE, Marie-France, et Yvan LUSSIER (2000). « Amour et violence. Incompatible, direz-vous? Résultats préliminaires d'un sondage sur les relations de couples », document inédit, Université du Québec à Trois-Rivières, 15 p.

- LAROCHE, Denis (2003). « La désistance à la violence conjugale », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 8, n° 1, octobre, Institut de la statistique du Québec, p. 1-3, [En ligne] : <http://stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf/brefoct03.pdf> (page consultée le 20 septembre 2003).
- LAROCHE, Denis (2002). « La violence conjugale », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 6, n° 2, février, Institut de la statistique du Québec, p. 6-8, [En ligne] : <http://stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf/breffev02.pdf> (page consultée le 10 août 2003).
- LAROCHE, Denis (1996). « La violence conjugale envers les femmes », étude spéciale dans *Les conditions de vie au Québec. Un portrait statistique*, Bureau de la statistique du Québec, p. 297-330, [En ligne] : www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf/cond_vie-10.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- LEMIEUX, Denise (1994). « La violence conjugale », dans Fernand DUMONT, Simon LANGLOIS et Yves MARTIN (dir.), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 337-361.
- LEWIS Ann, et Sotirios SARANTAKOS (2001). « Domestic Violence and the Male Victim », *Nuance*, n° 3, décembre, 15 p., [En ligne] : www.nuancejournal.com.au/documents/three/saran.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- LOCKE, Daisy, et Ruth CODE (2001). « Les refuges pour femmes violentées au Canada, 1999-2000 », *Juristat*, vol. 21, n° 1, mars, Statistique Canada (85-002-XP), 13 p.
- LUPRI, Eugen (1989). « La violence masculine au foyer », *Tendances sociales canadiennes*, automne, Statistique Canada (11-008F), p. 19-21.
- MACLEOD, Linda, et Andrée CADIEUX (1980). *La femme battue au Canada. Un cercle vicieux*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 72 p.
- MAGDOL, Lynn, Terrie E. MOFFITT, Avshalom CASPI, Denise L. NEWMAN, Jeffrey FAGAN et Phil A. SILVA (1997). « Gender Differences in Partner Violence in a Birth Cohort of 21-Years-Old. Bridging the Gap Between Clinical and Epidemiological Approaches », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 65, n° 1, p. 68-78.
- MAGDOL, Lynn, Terrie E. MOFFITT, Avshalom CASPI et Phil A. SILVA (1998a). « Hitting Without a License. Testing Explanations for Differences in Partner Abuse Between Young Adult Daters and Cohabitors », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 60, février, p. 41-55.
- MAGDOL, Lynn, Terrie E. MOFFITT, Avshalom CASPI et Phil A. SILVA (1998b). « Developmental Antecedents of Partner Abuse. A Prospective-Longitudinal Study », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 107, n° 3, p. 375-389.

- MIRLEES-BLACK, Catriona (1999). « Domestic Violence. Findings from a New British Crime Survey Self-Completion Questionnaire », Londres, *Home Office Research Studies*, n° 191, 136 p., [En ligne] : www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs/hors191.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- MIRLEES-BLACK, Catriona, et Carole BYRON (1999). « Domestic Violence. Findings from the BCS Self-Completion Questionnaire », *Research Findings*, Londres, Home Office, n° 86, 4 p., [En ligne] : www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs/r86.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- MOFFITT, Terrie E., Avshalom CASPI (1999). *Findings About Partner Violence, From the Dunedin Multidisciplinary Health and Development Study*, U.S. Department of Justice, National Institute of Justice, juillet, 12 p., [En ligne] : <http://ncjrs.org/pdffiles1/170018.pdf> (page consultée le 16 juin 2003).
- MOFFITT, Terrie E., Avshalom CASPI, Robert F. KRUEGER, Lynn MAGDOL, Gayla MARGOLIN, Phil A. SILVA et Ros SYDNEY (1997). « Do Partners Agree About Abuse in Their Relationship? A Psychometric Evaluation of Interpartner Agreement », *Psychological Assessment*, vol. 9, n° 1, p. 47-56.
- MOTARD, Louise (2000). *La violence conjugale. Statistiques 1999*, Québec, Ministère de la Sécurité publique, 67 p., [En ligne] : www.msp.gouv.qc.ca/stats/crimina/1999/violconj/viol_conjugale99.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- O'LEARY, Daniel K. (1999). « Psychological Abuse. A Variable Deserving Critical Attention in Domestic Violence », *Violence and Victims*, vol. 14, n° 1, p. 3-23.
- O'LEARY, Daniel K., Jean MALONE, et Andrea TYREE (1994). « Physical Aggression in Early Marriage. Pre-relationship and Relationship Effects », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 62, n° 3, p. 594-602.
- PÉRON, Yves, et Claude STROHMENGER (1985). *Indices démographiques et indicateurs de santé des populations. Présentation et interprétation*, Statistique Canada (82-543F), 265 p.
- RENNISON, Callie Marie, et Sarah WELCHANS (2000). *Intimate Partner Violence*, Bureau of Justice Statistics (NJC 178247), mai, 11 p., [En ligne] : www.ojp.usdoj.gov/bjs/pub/pdf/ipv.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- RENZETTI, Claire M. (1992). *Violent Betrayal. Partner Abuse in Lesbian Relationships*, Newbury Park (Calif.), Sage Publications, 202 p.
- RINFRET-RAYNOR, Maryse, et Solange CANTIN (1994). *Violence conjugale. Recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Boucherville, Gaëtan Morin, 513 p.
- RIOU, Diane Ariane, Maryse RINFRET-RAYNOR et Solange CANTIN (2003). *La violence envers les conjointes dans les couples québécois, 1998*, Institut de la statistique du Québec, 162 p., [En ligne] http://stat.gouv.qc.ca/publications/sante/violence_femme98_pdf.htm (page consultée le 10 août 2003).

- RODGERS, Karen (1994) « Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe », *Juristat*, Statistique Canada (85-002), vol. 14, n° 9, 21 p.
- RONDEAU, Gilles (1994). « La violence familiale », dans Fernand DUMONT, Simon LANGLOIS et Yves MARTIN (dir.), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 319-335.
- SACCO, Vincent F., et Holly JOHNSON (1990). *Profil de la victimisation au Canada. Enquête sociale générale*, série analytique, vol. 2, n° 2, Statistique Canada (11-612F), 135 p.
- SMITH, Michael D. (1987). « The Incidence and Prevalence of Woman Abuse in Toronto », *Violence and Victims*, vol. 2, n° 3, p. 173-187.
- SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA (1985). *Les femmes victimes d'actes criminels. Sondage sur la victimisation en milieu urbain*, bulletin n° 4, Ottawa, 12 p.
- STATISTIQUE CANADA (2000a). *Enquête sociale générale, 1999, cycle 13 : Victimization. Documentation sur le fichier de microdonnées à grande diffusion et guide de l'utilisateur*, automne, [En ligne] : http://sherlock.crepuq.qc.ca/cgi-bin/sherlock.pl?langue=F&action=MPCP&choix_public=IE&no_enquete=ENQ-10205 (page consultée le 16 juin 2003).
- STATISTIQUE CANADA (2000b). *La violence familiale au Canada. Un profil statistique, 2000*, révisé par Valerie Pottie BUNGE et Daisy LOCKE, Centre canadien de la statistique juridique (85-224-XIF), 66 p., [En ligne] : www.statcan.ca/francais/freepub/85-224-XIF/0000085-224-XIF.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- STATISTIQUE CANADA (2000c). *Statistique de la criminalité au Canada, 1999*, Centre canadien de la statistique juridique (85-205-XIF), 78 p.
- STATISTIQUE CANADA (1994). *Statistique de la criminalité au Canada, 1993*, Centre canadien de la statistique juridique (85-205), 69 p.
- STATISTIQUE CANADA (1990). « La violence conjugale contre les femmes », *Juristat*, vol. 10, n° 7, Centre canadien de la statistique juridique, 7 p.
- STRAUS, Murray A. (1999). « The Controversy Over Domestic Violence by Women. A Methodological, Theoretical, and Sociology of Science Analysis », dans X. B. ARRIAGA et S. OSKAMP (dir.), *Violence in Intimate Relationships*, Thousand Oaks (Calif.), Sage Publications, p. 17-44, [En ligne] : <http://pubpages.unh.edu/~mas2/CTS21.pdf> (page consultée le 16 juin 2003).
- STRAUS, Murray A. (1997). « Physical Assaults by Women Partners. A Major Social Problem », dans M. R. WALSH (dir.) (1997). *Women, Men and Gender. Ongoing Debates*, New Haven, Yale University Press, p. 210-221, [En ligne] : <http://pubpages.unh.edu/~mas2/VB33.pdf> (page consultée le 16 juin 2003).
- STRAUS, Murray A. (1993). « Physical Assaults by Wives. A Major Social Problem », dans Richard J. GELLES et Donileen R. LOSEKE (dir.), *Current Controversies on Family Violence*, Newbury Park (Calif.), Sage Publications, p. 67-87.

- STRAUS, Murray A. (1978). « Wife Beating. How Common and Why? », *Victimology*, vol. 2, n° 3/4, p. 443-457.
- STRAUS, Murray A., et Richard J. GELLES (dir.) (1990). *Physical Violence in American Families. Risk Factors and Adaptations to Violence in 8,145 Families*, New Brunswick (É.-U.), Transaction Publishers, 621 p.
- STRAUS, Murray A., Richard J. GELLES et Suzanne STEINMETZ (1980). *Behind Closed Doors. Violence in the American Family*, New York, Anchor Books, 288 p.
- STRAUS, Murray A., Sherry L. HAMBY, Sue BONEY-McCOY et David B. SUGARMAN (1996). « The Revised Conflict Tactics Scales (CTS2) », *Journal of Family Issues*, vol. 17, n° 3, mai, p. 283-316, [En ligne] : <http://pubpages.unh.edu/~mas2/CTS15.pdf> (page consultée le 16 juin 2003).
- SZABO, Paul, M.P. (1998). « Tragic Tolerance... of Domestic Violence », monographie en format PDF, 109 p., [En ligne] : www.paulszabo.com/images/pdf_books/Bktragic.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- TJADEN, Patricia, et Nancy THOENNES (1999). *Violence and Threats of Violence Against Women and Men in the United States, 1994-1996*, ICPSR 2566, novembre, National Institute of Justice, Ann Harbor (Mich.), 210 p., [En ligne] : <http://www.sc.edu/ardc/icpsr/pdf/cbs2566.pdf> (page consultée le 10 août 2003).
- TJADEN, Patricia, et Nancy THOENNES (1998). *Prevalence, Incidence and Consequences of Violence Against Women. Findings From the National Violence Against Women Survey*, novembre, National Institute of Justice, U.S. Department of Justice, Washington (D.C.), 16 p., [En ligne] : <http://www.ncjrs.org/pdffiles/172837.pdf> (page consultée le 10 août 2003).
- THOMASSIN, Karl (2000). « La mesure de la criminalité », *Bulletin d'information sur la criminalité et l'organisation policière*, vol. 2, n° 2, décembre, 16 p., [En ligne] : www.msp.gouv.qc.ca/police/police.asp?ndn=08&txtSection=publicat (page consultée le 16 juin 2003).
- THORNBERRY, Terence P., et Marvin D. KROHN (2000). « The Self-Report Method for Measuring Delinquency and Crime », dans *Measurement and Analysis of Crime and Justice, Criminal Justice, 2000*, vol. 4, National Institute of Justice (NCJ 182411), p. 33-83, [En ligne] : www.ncjrs.org/criminal_justice2000/vol_4/04b.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- TRAINOR, Catherine, Mylène LAMBERT et Mia DAUVERGNE (2002a). « Violence conjugale », dans *La violence familiale au Canada. Un profil statistique, 2002*, Ottawa, Statistique Canada (85-224-XIF), Centre canadien de la statistique juridique, p. 7-10, [En ligne] : www.statcan.ca/francais/freepub/85-224-XIF/85-224-XIF00002.pdf (page consultée le 16 juin 2003).

- TRAINOR, Catherine, Mylène LAMBERT et Mia DAUVERGNE (2002b). « Répercussions de la violence conjugale », dans *La violence familiale au Canada. Un profil statistique, 2002*, Ottawa, Statistique Canada (85-224-XIF), Centre canadien de la statistique juridique, p. 17-28, [En ligne] : www.statcan.ca/francais/freepub/85-224-XIF/85-224-XIF00002.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- TUTTY, Leslie (1999). *Violence à l'égard du mari. Vue d'ensemble sur la recherche et les perspectives*, Santé Canada, Unité de la prévention de la violence familiale, 32 p., [En ligne] : www.hc-sc.gc.ca/hppb/violencefamiliale/pdfs/husbandfrench.pdf (page consultée le 16 juin 2003).
- VIVIAN, Dina, et Jennifer LANGHINRICHSEN-ROHLING (1994). « Are Bi-Directionnally Violent Couples Mutually Victimized? A Gender-Sensitive Comparison », *Violence and Victims*, vol. 9, n° 2, p. 107-124.
- WALBY, Sylvia (1999). Comparing Methodologies Used to Study Violence Against Women, Seminar. Men and Violence Against Women, Strasbourg, [s. éd.], octobre, 9 p., [En ligne] : www.eurowrc.org/13.institutions/3.coe/en-violence-coe/03.en-coe-oct99.htm (page consultée le 16 juin 2003).
- WALBY, Sylvia, et Andrew MYHILL (2001). « New Survey Methodologies in Researching Violence Against Women », *British Journal of Criminology*, vol. 41, n° 3, p. 502-522, [En ligne] : <http://bjc.oupjournals.org/cgi/reprint/41/3/502.pdf> (page consultée le 16 juin 2003).
- WRIGHT, Christine (1995). « Risque de victimisation des personnes et des ménages, 1993 », *Juristat*, vol. 15, n° 2, Statistique Canada (85-002), Centre canadien de la statistique juridique, 24 p.

